

Rapport d'Orientations budgétaires

2021

SOMMAIRE

Introduction	p. 5
Une action immédiate et massive de la Région pour faire face à la crise sanitaire et économique	p. 7
La mobilisation de l'Europe, de l'Etat et des Régions pour renforcer la croissance économique	p. 9
Le choix d'un budget ambitieux pour combattre la crise, accélérer la reprise et réussir la relance	p. 15
Les hypothèses de construction des orientations budgétaires	p. 19
Une stratégie financière adaptée pour combattre la crise, accélérer la reprise et réussir la relance	p. 29
Annexes	p. 61

INTRODUCTION

La seule réponse à la crise, c'est le collectif. C'est dans cette démarche et dans cet esprit que la Région des Pays de la Loire s'est attachée à agir, depuis le début de la crise sanitaire, pour en combattre les effets et accélérer la relance de notre économie.

C'est dans cet esprit collectif que la Région des Pays de la Loire a adopté, en juillet dernier, à l'occasion du Budget Supplémentaire, le plan de relance d'un montant de 332 M€. A cet effet, il est utile de rappeler que ce plan de relance est le fruit d'une large consultation menée par la Région auprès des acteurs du territoire : groupes politiques représentés au sein du Conseil régional, exécutifs locaux, CESER, Conférence sociale régionale, filières économiques en lien avec l'Etat, Chambres consulaires, syndicats et organismes patronaux, conférence régionale consultative de la Culture, etc.).

C'est également dans cet esprit collectif que la Région des Pays de la Loire, avec les autres Régions françaises, s'attachera à travailler aux côtés de l'Etat pour réussir la relance, réarmer économiquement le territoire régional et préserver son dynamisme. C'est d'ailleurs le sens de l'accord de partenariat Etat-Régions signé le 28 septembre dernier entre le Premier Ministre et les Présidents de Régions.

Redonner confiance aux Ligériens et préparer l'avenir constituent un défi majeur pour les semaines et mois à venir. Pour y parvenir, la collectivité dispose toutefois d'atouts remarquables que sont les fondamentaux socio-économiques du territoire, d'une part, et la solidité financière de l'Institution régionale, d'autre part.

La Région des Pays de la Loire affiche le plus faible niveau de chômage. Seconde Région française par son dynamisme démographique ou encore troisième région française par le niveau de richesse produite par habitants, les Pays de la Loire sont indéniablement l'un des territoires les plus dynamiques et attractifs de France. Ainsi, les fondamentaux économiques solides dont bénéficie le territoire régional devraient lui permettre de mieux résister à la crise et de rebondir plus rapidement.

Cette solidité économique et sociale du territoire ligérien qui se conjugue avec la santé financière robuste de l'institution régionale ainsi que sa qualité de gestion ont permis à la Région de se mobiliser rapidement et massivement pour répondre à la crise sanitaire. Les résultats financiers positifs dégagés au cours de l'exercice 2019 (près de 344 M€ d'épargne brute ; un encours de dette, pour la première fois en baisse et une capacité de désendettement limitée à 4,8 années) sont le révélateur de la gestion rigoureuse à laquelle s'est attachée la Région depuis 2016.

Dans le cadre de ses orientations budgétaires, la Région fait le choix volontariste et assumé de construire une trajectoire financière ambitieuse pour amplifier la priorité donnée à l'investissement. Ainsi, ce sont plus de 2 milliards d'euros qui seront injectés entre 2020 et 2023 pour combattre la crise, accélérer la reprise et réussir la relance.

UNE ACTION IMMÉDIATE ET MASSIVE DE LA RÉGION POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE

Les mesures d'urgence

Dès le début de la crise sanitaire, la Région a mobilisé ses moyens humains, techniques et financiers pour soutenir ses entreprises et ses territoires, en articulation avec l'intervention de l'État.

La riposte régionale a été immédiate avec l'organisation d'une session exceptionnelle du Conseil Régional le 19 mars 2020. Elle a permis de mettre en œuvre un nouveau cadre juridique et financier pour renforcer la réactivité nécessaire dans la lutte contre les effets du confinement.

Ce sont près de 143 M€ de mesures exceptionnelles qui ont été engagés entre le début de l'état d'urgence sanitaire mi-mars et le vote du budget supplémentaire en juillet.

Soutien à l'économie : 96,6 M€

(dont 32 M€ pour le fonds territorial « Résilience », 25,3 M€ pour la participation au fonds national de solidarité, 3,5 M€ pour le maintien des subventions aux manifestations annulées...)

Action en faveur de l'enseignement et la formation : 6,4 M€

(dont 3,6 M€ mobilisés pour le maintien des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle et du fonds social d'urgence, 1 M€ pour le maintien des bourses des formations sanitaires et sociales ...)

Intervention pour la santé et la solidarité : 9,5 M€

(dont 4 M€ mobilisés pour un Fonds Pays de la Loire Urgence Santé, 1 M€ pour le Fonds Pays de la Loire Urgence Précarité)

Soutien à la recherche et à l'innovation : 0,8 M€

(dont 200 000 € de soutien au programme de recherche Xénothéra pour la lutte contre le Covid-19, 300 000 € mobilisés pour l'appel à projets de l'Agence nationale de recherche, 20 000 € d'aides régionales à la Fondation Université de Nantes pour le projet de respirateurs artificiels avec le CHU et le CEA)

Actions en faveur des sociétés de transports scolaires et lignes régulières : 30 M€

(dont 27 M€ pour les transporteurs et 3 M€ pour le remboursement partiel des abonnements scolaires)

L'ensemble de ces mesures ont été présentées lors de la session budgétaire du 10 juillet dernier. Le budget supplémentaire a d'une part acté les pertes de ressources sur l'exercice 2020, pour un montant total de 47,3 M€ (dont 19,5 M€ de pertes de taxe sur les cartes grises et 18,2 M€ de TVA). D'autre part, 64,8 M€ de crédits de paiement sont venus abonder le budget pour financer les engagements de ces mesures d'urgence.

Un plan de relance régional pour contrer les effets de la crise dès la fin du confinement

En parallèle des mesures d'urgence, la Région s'est immédiatement projetée dans l'après confinement. La défense de l'emploi local et des entreprises, le soutien aux Ligériens les plus fragiles a nécessité de mobiliser rapidement et massivement les forces régionales, pour adopter un plan de relance d'un montant inédit de **332 M€** lors de la session budgétaire de juillet.

A l'occasion du Budget Supplémentaire 2020, l'Assemblée régionale a ainsi voté 131,7 M€ d'autorisations pluriannuelles dont 107,6 M€ en investissement et 24,06 M€ en fonctionnement.

LA MOBILISATION DE L'EUROPE, DE L'ÉTAT ET DES RÉGIONS POUR RENFORCER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Un contexte économique et financier profondément bouleversé par une crise sans précédent

Les indicateurs financiers avancés par les institutions économiques internationales et européennes soulignent la violence et le caractère inédit du choc provoqué par la pandémie de la COVID 19.

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait cumuler plus de 12 000 milliards de dollars de perte en 2020 et 2021 à cause de la pandémie, tandis que 300 millions d'emplois à temps plein sont menacés dans le monde. Au sein de l'Union européenne, le PIB devrait se contracter de 9,3 % en 2020. Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques, cette crise serait six fois plus forte que celle provoquée par la faillite de Lehman Brothers, en 2008, considérée alors comme la pire crise depuis 1929.

La chute est également d'une violence sans précédent pour l'économie française. Selon l'INSEE, le PIB national était en recul de 14 points au second trimestre alors que de fortes incertitudes persistaient quant à la maîtrise de l'épidémie ou encore quant à la capacité des entreprises et des ménages à cohabiter avec le virus. En outre, l'Institut de la statistique estime à 900 000 le nombre de postes qui pourraient être détruits sur le territoire national au cours de l'exercice 2020.

La France est d'ailleurs une des économies les plus impactées par cette crise du fait d'un confinement plus strict et plus durable que celui instauré dans les pays européens voisins mais également du fait des spécificités de son tissu économique. En effet, les entreprises emblématiques de l'industrie française relèvent des secteurs économiques les plus impactés par la crise, comme l'aéronautique, l'automobile ou encore le tourisme. Ainsi, selon la Banque de France, l'économie française serait en recul de 10 % en 2020.

La chute serait toutefois moins négative que prévue. En effet, l'INSEE constaterait un redressement de l'économie française, qui devrait se poursuivre sur le reste de l'année 2020. Toutefois, la prudence s'impose et ces prévisions macro-économiques demeurent sujettes à caution compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le contexte sanitaire, l'évolution de l'épidémie et la capacité de la communauté scientifique à trouver rapidement un traitement ou un vaccin. A l'appui de son analyse, l'INSEE note que l'activité économique aurait comblé les trois cinquièmes de l'écart qui la séparait de son niveau d'avant crise. La consommation des ménages aurait, quant à elle, rejoint un niveau proche de novembre 2019. L'INSEE projette ainsi un rebond du PIB de 19 % au troisième trimestre 2020 puis de 3 % au quatrième. De plus, selon les prévisions de la Banque de France, la croissance française est attendue en forte hausse en 2021, à 7 % puis 4 % en 2022.

Une croissance française que le Gouvernement entend stimuler à travers son plan de relance avec pour objectif principal de retrouver, dès 2022, le niveau de richesse d'avant crise en mobilisant :

- 30 milliards pour la transition énergétique,
- 35 milliards pour les entreprises,
- 35 milliards pour la cohésion territoriale.

L'intervention des pouvoirs publics est d'autant plus essentielle que cette reprise économique présenterait un caractère hétérogène selon les branches d'activité. Le secteur industriel serait le plus affecté : la demande internationale demeure très faible, et au plus fort de la crise, les exportations françaises ont chuté de 36%.

Malgré une reprise constatée en mai et juin, le commerce extérieur serait en baisse de 20% en glissement annuel. À titre d'illustration, les livraisons d'Airbus ont reculé de 50 % en mars et de 91 % en avril. En outre, les incertitudes qui entourent le Brexit exacerbent les difficultés du secteur industriel et laissent à penser qu'un retour immédiat à la normale est peu probable.

Or, la région des Pays de la Loire est une terre d'industrie. Le territoire ligérien se classe au 2^e rang des régions françaises pour sa part de l'emploi industriel dans l'emploi total tandis que les activités industrielles représentent dans la région 18,0 % de la valeur ajoutée (contre 14,3 % en France métropolitaine).

Les fondamentaux économiques solides dont bénéficiait la Région des Pays de la Loire, avant la crise sanitaire, devraient toutefois lui permettre de mieux résister à la crise et de rebondir plus rapidement.

A titre d'illustration, en 2019, l'emploi salarié a progressé plus fortement en région Pays de la Loire (+ 1,4 %) qu'au niveau national (+ 1,1 %). Il en est de même pour l'emploi salarié industriel qui a connu une croissance régionale de + 1,1 %, contre seulement + 0,3 % au niveau national.

La démographie d'entreprises révèle également la bonne dynamique ligérienne. Ainsi, les créations en Région ont atteint en 2019 leur plus haut niveau depuis 10 ans avec 33 000 entreprises créées, soit une croissance de + 23,7 %.

Enfin, en 2019, le taux de chômage a reculé dans les Pays de la Loire pour s'établir à 6,9 % (contre 8,1 % au niveau national) soit le niveau le plus bas depuis la crise de 2008. La Région affichait ainsi le plus faible taux de chômage des régions françaises.

Aujourd'hui, l'activité économique reprend également progressivement en Région des Pays de la Loire alors que la perte d'activité, au second trimestre 2020, serait de 13 % dans le territoire ligérien, soit un recul légèrement moins important que celui constaté au niveau national, ce qui tend à démontrer le caractère résilient de l'économie ligérienne. En outre, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé au mois de juillet dans la région Pays de la Loire, ce recul est d'ailleurs plus important dans la région (-5 %) que la moyenne nationale (-4 %) bien que le chômage reste à un niveau élevé depuis la fin du confinement.

L'accord européen du 21 juillet 2020

Le 21 juillet 2020, les 27 Etats membres de l'Union se sont accordés sur un plan de relance de 750 milliards d'euros. «Next Generation UE» est ainsi adossé au projet de budget pluriannuel européen d'environ 1 100 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Ce plan de relance doit toutefois faire l'objet d'un vote par le Parlement Européen afin d'être définitivement adopté. En effet, sans la validation finale des eurodéputés, le budget pluriannuel pour 2021-2027 auquel est adossé le plan de relance européen, ne pourra pas être entériné.

Le montant annoncé serait emprunté sur les marchés financiers par la Commission au nom de l'Union européenne et viendrait s'intégrer aux programmes et aux fonds financés par l'Union européenne. Le plan serait ainsi réparti :

- 500 milliards sous forme de subventions accordés aux pays les plus durement touchés par la crise, en premier lieu l'Italie et l'Espagne. Les pays bénéficiaires devront présenter un plan d'investissements et de réformes compatible avec les objectifs de transition écologique et numérique que l'Union européenne s'est fixés ;
- 250 milliards sous forme de prêts aux États membres.

Le montant de ce fonds viendrait s'ajouter aux 540 milliards validés par le Conseil européen au mois d'avril, qui consistait en trois principales mesures :

- le recours à l'instrument de solidarité «SURE», mis en œuvre par la Commission européenne, qui consiste en un refinancement, sous forme de prêts, des mécanismes de chômage partiel décidés par les États membres (100 milliards) ;
- La mobilisation de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui permet de garantir des prêts de long terme pour les secteurs économiques les plus touchés et les PME (200 milliards) ;
- La mise en œuvre du mécanisme européen de solidarité (MES) adapté à la situation actuelle (240 milliards).

France relance, le plan de l'Etat

A l'occasion de la présentation du plan de relance de l'Etat présenté le 3 septembre dernier, il a été rappelé que 470 milliards d'euros ont été mobilisés pour les mesures d'urgence afin de surmonter le confinement. Parmi ces mesures :

- le dispositif d'activité partielle a concerné jusqu'à 8,8 millions de salariés pour un montant de 19,5 Mds ;
- 600 000 entreprises ont bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat (120 Mds) ;
- 5,8 Mds d'euros ont été investis via le fonds national de solidarité pour 1,7 million d'entreprise ;
- Les exonérations de cotisations sociales ont représenté 3,9 Mds d'euros pour les PME et TPE ayant subi les fermetures administratives ;
- Enfin, 2 millions de travailleurs indépendants ont pu bénéficier des reports de cotisations (6,9 Mds d'€) et 800 000 employeurs (18 Mds d'€).

L'objectif de ce plan de relance national est de donner une nouvelle impulsion pour la relance et la reconstruction, en mobilisant un montant de 100 milliards d'euros dont 40 proviennent de financement de l'Union Européenne.

France Relance vise à accélérer la transition écologique, rendre la France plus indépendante et compétitive sur le plan économique, et maintenir les compétences ou développer de nouvelles formations dans les secteurs d'avenir.

Le financement de France Relance 2020-2022 est assuré par plusieurs instruments :

- La 3^e loi de finances rectificatives pour 2020, adoptée le 9 juillet dernier, et qui porte particulièrement sur le soutien aux secteurs les plus touchés et à l'emploi des jeunes ;
- Le projet de loi de finances pour 2021, qui sera présenté en conseil des ministres fin septembre ;
- Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 ;
- Le 4^e volet du programme d'investissement d'avenir (PIA4) ;
- Le plan de relance européen, via notamment des aides directes sur la base d'une stratégie d'investissements et de réformes que le gouvernement présentera début 2021.

Les collectivités locales sont concernées notamment par deux mesures. La première concerne la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production dès le 1^{er} janvier 2021. Ces impôts, qui touchent les facteurs de production comme la masse salariale, les investissements ou le capital productif, représentaient 70 milliards en 2018, soit 3,2 % du PIB (contre 1,6 % en moyenne dans l'Union Européenne). L'industrie est particulièrement exposée, puisqu'elle représente environ 14 % de la valeur ajoutée nationale mais contribue à 20 % du produit de ces impôts.

Les impôts concernés par la mesure servent à financer le secteur public local : CVAE, cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La baisse de 10 milliards combine les mesures suivantes :

- La suppression de la part régionale de CVAE, ce qui correspond à la moitié de cet impôt : -7,25 Mds d'€ ;
- La réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels, soit 32 000 entreprises concernées : -1,75 Mds d'€ de TFPB et -1,54 Mds d'€ de CFE ;

La seconde mesure reprend le soutien aux collectivités territoriales affiché pour l'essentiel dans la 3^e LFR du 9 juillet 2020. Il s'agit de l'abondement de 1 Md d'€ de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) perçue par le bloc communal, d'un « filet de sécurité budgétaire » de 1,3 Mds d'€ sur les recettes fiscales du bloc communal et des collectivités d'Outre-mer ou à statut particulier, et d'avances aux départements sur le produit des droits de mutation (2,7 Mds d'€).

Les Régions métropolitaine ne sont pas concernées par les mesures ci-dessus. Pour autant, leur rôle majeur dans l'application territoriale des mesures de relance a été renforcé par la signature d'un accord de méthode spécifique entre l'Etat et les Régions.

La reconnaissance du rôle central des Régions dans la relance : l'accord de méthode avec l'Etat

Dans le contexte de cette crise sanitaire, l'Etat et les Régions ont convenu de la nécessité de porter ensemble une action de relance et de l'inscrire dans un cadre partenarial renouvelé : nouvelle génération des contrats de plan Etats-Régions (CPER) pour la période 2021-2027 et contrats de convergence et de transformation (CCT) dont le terme est fixé à 2022.

Le 30 juillet dernier, le Premier Ministre et le Président de Régions de France signaient un accord de méthode pour formaliser cet engagement. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu, à cet effet, le 28 septembre dernier entre le Premier Ministre et les Présidents de Régions.

Cet accord développe selon quatre axes :

- **L'Etat et les Régions poursuivent leur mobilisation au service de la relance des secteurs économiques les plus touchés**

L'accord rappelle notamment les actions entreprises depuis le début de la crise, que ce soit le fonds national de solidarité cofinancé par l'Etat et les Régions, ou les plans d'urgence ou de relance menés dans chaque Région, comme celui des Pays de la Loire doté de 332 M€.

Pour l'avenir, il s'agit d'identifier au sein des territoires les projets à dimension industrielle, innovante ou technologique pouvant être lancés ou accélérés à court terme. Les projets pourront viser à la fois le renforcement du tissu existant, l'émergence ou la relocalisation de secteurs pouvant renforcer la résilience des territoires.

- **Les priorités stratégiques à inscrire dans les CPER**

L'accord porte sur la définition de 3 priorités communes pour l'élaboration des futurs CPER, en avançant le principe d'une plus grande adaptation de ces contrats au contexte et aux priorités de chaque Région :

- Les transitions écologiques (décarbonation de l'économie, rénovation énergétique...), la souveraineté économique, la résilience et la souveraineté alimentaire.
- La recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur (transition numérique, campus durable...).
- La cohésion sociale et territoriale (réduction des inégalités territoriales, accessibilité aux services de proximité, à une offre de soin de qualité, mobilités douces...).

L'accord tire aussi les conclusions du cycle de rencontres intervenues au printemps entre le ministre de la cohésion des territoires, les préfets de Région et présidents de Conseils régionaux, afin de renforcer certains axes. Le développement économique occupe une place importante, avec l'articulation entre la vision stratégique nationale et l'action régionale structurée dans les SRDEII.

Par l'amélioration de la lisibilité des politiques publiques et en privilégiant la rapidité d'exécution, il est convenu d'intervenir pour renforcer les fonds propres des entreprises, ou mobiliser la commande publique au service de l'effort de relance. L'Etat souhaite également favoriser la compétitivité des entreprises françaises par une baisse de 20 milliards d'euros sur deux ans de la fiscalité de production.

- **L'Etat et les Régions conviennent d'une approche territorialisée et différenciée de la relance**

Les principes communs contenus dans l'accord se déclineront à l'automne dans chaque Région sous la forme de CPER rénovés, pour une adoption au printemps 2021. Une logique de différenciation et d'expérimentation est mise en avant, pour laisser davantage de marges de manœuvre aux échelons déconcentrés et décentralisés.

Une meilleure articulation entre les CPER et les fonds européens devra être recherchée, pour simplifier les règles d'accès aux crédits sur les sujets recherche, innovation, enseignement supérieur, agriculture...

L'Etat et les Régions chercheront à coordonner les différents outils de contractualisation et rapprocher l'ensemble des dispositifs de l'Etat, des Régions, et des Départements pour répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire.

- **L'Etat et les Régions conviennent de la nécessité de mobiliser davantage de moyens pour construire la relance**

Il s'agit du point essentiel de l'accord pour les aspects budgétaires et financiers. Pour faire face au risque que la crise fait peser sur les finances régionales, qui pourrait grever fortement leurs capacités d'intervention, l'Etat s'engage à :

- **Attribuer aux Régions une enveloppe de 600 M€ de crédits d'investissement sur l'exercice 2020**

A date d'écriture du présent rapport, les modalités de répartition entre les Régions ne sont pas connues. Deux scénarios de ventilation seraient envisagés : une répartition en fonction du PIB régional ou une répartition en fonction de la population régionale. Dans le premier scénario, la Région des Pays de la Loire serait susceptible de percevoir une recette de l'ordre de 30 M€. Dans le second scénario, la part susceptible de revenir à la Région des Pays de la Loire serait proche de 33,8 M€. Il convient, cependant, d'être prudent, en l'absence d'information définitive. Cette somme, imputée vraisemblablement en investissement, permettra de financer en partie les dépenses liées à la crise, mais ne compensera pas les pertes de recettes fiscales qui sont en fonctionnement.

- **Neutraliser intégralement la baisse attendue de CVAE en 2021**

La part régionale de cette taxe sera supprimée à compter de l'année prochaine, pour être remplacée par une fraction de TVA égale en 2021 au montant de CVAE perçu par les Régions en 2020.

Les engagements de l'Etat seront formalisés dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021 ainsi que dans le dernier projet de loi de finances rectificative pour 2020.

En contrepartie, les Régions s'engagent vigoureusement aux côtés de l'Etat. Par ailleurs, deux chantiers structurels sont visés par l'accord :

- Un investissement massif des Régions, aux côtés de l'Etat, dans le plan de relance ;
- Une rénovation du système de péréquation régionale afin de lutter plus efficacement contre les inégalités territoriales en redistribuant chaque année entre 1 % et 2 % des recettes de fonctionnement des Régions.

Au moment de la rédaction du présent rapport, ces deux chantiers font encore l'objet de discussions entre le Gouvernement et les Régions, afin de déterminer la portée et l'ampleur du soutien régional, les modalités d'intervention ainsi que le calendrier.

Même si les incertitudes demeurent quant aux futurs effets d'une crise qui n'est pas terminée, la négociation avec l'Etat a permis de minimiser les aléas sur les ressources des Régions pour les années à venir. La Région Pays de la Loire entend donc pleinement jouer son rôle, dans la relance, aux côtés de l'Etat.

LE CHOIX D'UN BUDGET AMBITIEUX POUR COMBATTRE LA CRISE, ACCÉLÉRER LA REPRISE ET RÉUSSIR LA RELANCE

Une capacité d'action régionale rendue possible grâce à des fondamentaux financiers solides

Depuis 2016, la Région s'est engagée à tenir le cap budgétaire reposant sur 5 piliers fondamentaux :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Un haut niveau d'épargne brute, déterminé par un niveau plancher de 250 M€ ;
- Un niveau d'investissement significatif qui permet de porter haut l'ambition régionale sur les politiques publiques qui relève de notre responsabilité tout en préservant les grands équilibres budgétaires pour les générations futures ;
- Une capacité de désendettement n'excédant pas sept années en fin de mandature ;
- Le non-recours au levier fiscal.

Ces engagements ont été systématiquement tenus, comme le montre années après années les comptes administratifs. Pour la majorité régionale, c'est un gage de solidité financière et de sérieux budgétaire. A titre d'illustration, il convient de rappeler que l'épargne brute a atteint son plus haut niveau historique en 2019, à 343,71 M€ (+64,1 M€). Sur la période 2016-2019, ce ratio s'est établi à un niveau moyen de 298 M€, supérieur au seuil plancher de 250 M€ fixé en début de mandature.

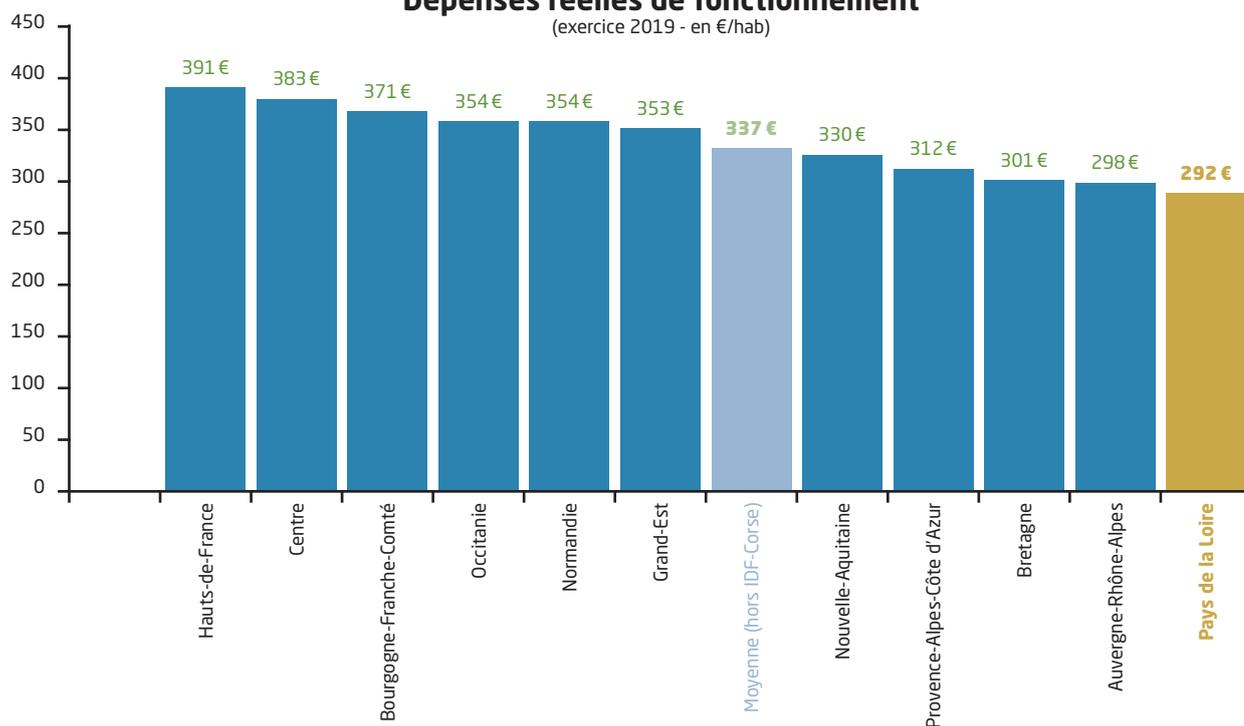
Les efforts de gestion conduits par la Région lui ont ainsi assuré un forte capacité d'autofinancement permettant d'investir plus de 1 889 M€ pour le territoire ligérien sur la période 2016-2019. En parallèle, le recours à l'emprunt a diminué progressivement.

Ce cercle vertueux a permis à la Région, sur le long terme, de ralentir le rythme d'endettement, celui-ci ayant atteint, pour rappel, un pic de croissance de près de 13% en 2015 (+ 163 M€ de dette). Mieux, en 2019, la Région est parvenue à infléchir la tendance, l'encours ayant reculé de 2,32 M€.

Par ailleurs, en 2019, dernier Compte Administratif connu en juillet 2020, la Région des Pays de la Loire demeure la région présentant le plus bas niveau de dépenses réelles de fonctionnement par habitant (292 €/h contre une moyenne de 337€/h).

Dépenses réelles de fonctionnement

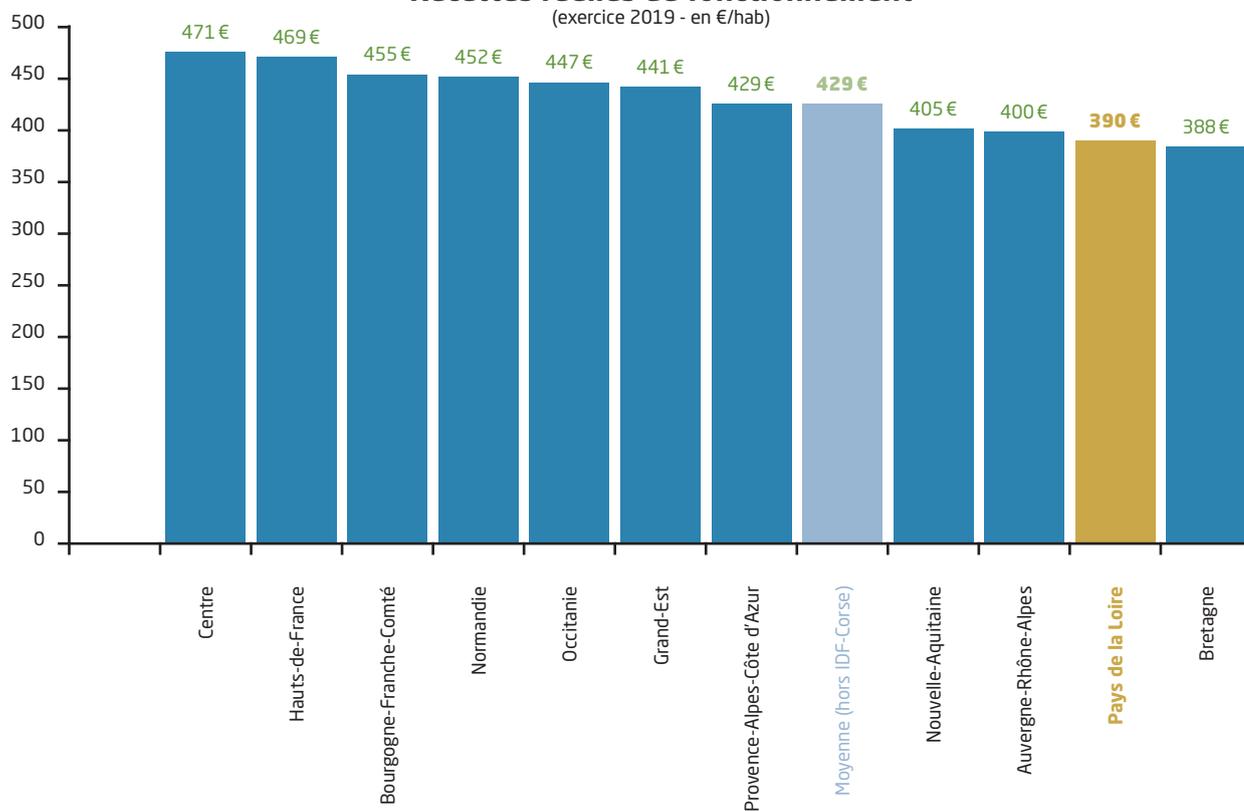
(exercice 2019 - en €/hab)



Alors qu'elle dispose d'un niveau de recettes de fonctionnement par habitant le plus faible de France avec la Région Bretagne, la Région des Pays de la Loire, grâce à sa gestion rigoureuse, présente le 4^e plus haut niveau d'épargne brute par habitants (derrière PACA, Auvergne Rhône Alpes et Normandie).

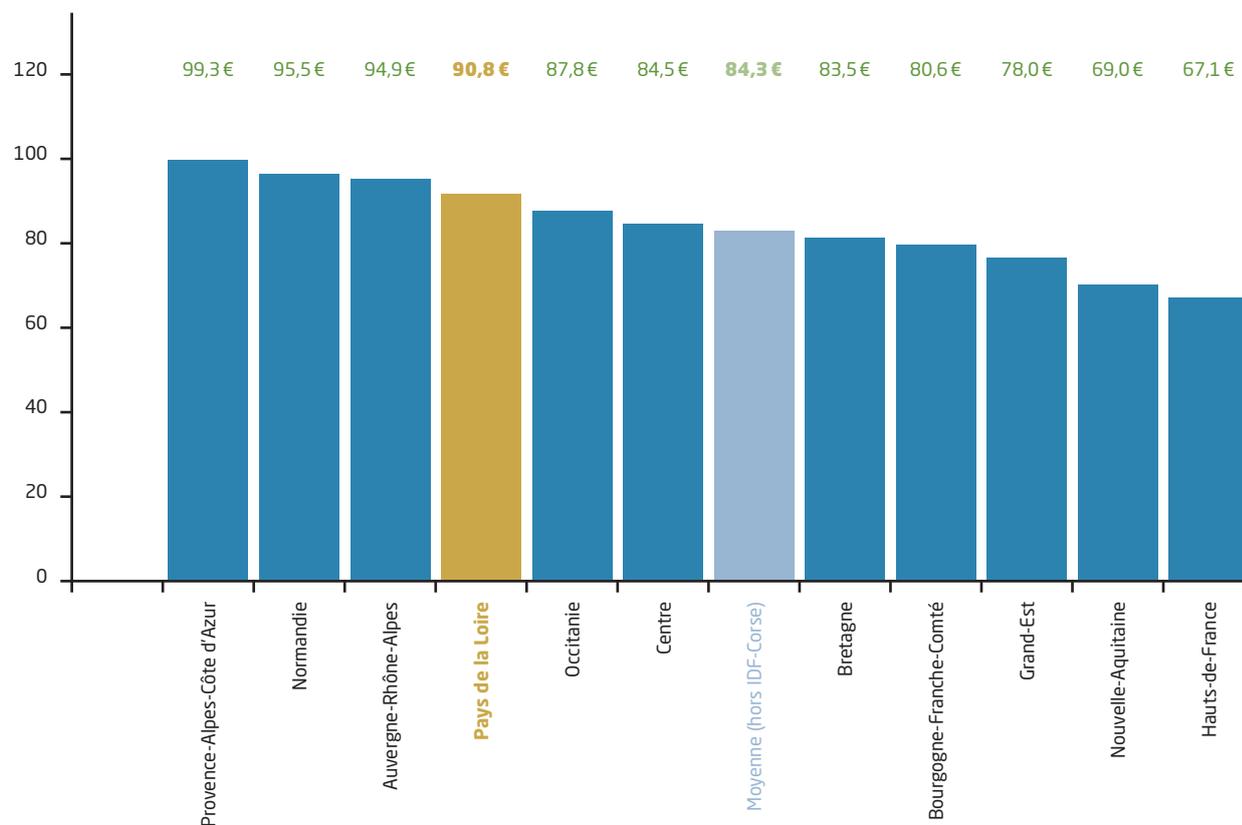
Recettes réelles de fonctionnement

(exercice 2019 - en €/hab)



Épargne brute

(exercice 2019 - en €/hab)



Le respect rigoureux de cette trajectoire financière a permis à la Région des Pays de la Loire de se mobiliser rapidement et massivement pour accompagner le territoire ligérien et pour l'aider à affronter les conséquences économiques et sociales provoquée par cette crise.

Cet épisode inédit démontre qu'une trajectoire financière n'est pas une fin en soi mais un outil au service de l'action publique régionale. Aussi, c'est parce qu'elle dispose de fondamentaux solides que la Région fait le choix volontaire de modifier sa trajectoire financière pour accompagner le territoire et les acteurs ligériens confrontés aux effets de cette crise majeure et inédite et pour les soutenir dans la relance et la reconstruction.

Les fondamentaux de la nouvelle trajectoire financière

A travers sa trajectoire financière régionale, la Région des Pays de la Loire se fixe les objectifs suivants :

- Une épargne brute qui s'éloignera de la cible initiale de 250 M€ sur les 3 prochaines années sans toutefois descendre sous les 200 M€ grâce à la poursuite des efforts sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. La Région des Pays de la Loire anticipe de retrouver un niveau cible d'épargne de l'ordre de 286 M€ à horizon 2023 ;
- Concernant ses dépenses d'investissement et afin d'accompagner la relance économique, la Région des Pays de la Loire fait le choix de dépasser sa cible initiale de 450 M€ sur la période 2020-2023. Ainsi, ce sont 2,1 Milliards d'euros qui seront investis sur le territoire ligérien sur la période visée ;
- Sur sa capacité de désendettement, la Région anticipe un pic en 2021, aux alentours de 10 années pour progressivement se résorber les années suivantes et tendre vers une CDD aux alentours de 8 années à horizon 2023 ;
- Malgré la chute de ses recettes fiscales, la Région des Pays de la Loire réaffirme le choix de ne pas recourir à la hausse des impôts afin de ne pas accroître la pression fiscale des Ligériens.

Ci-dessous, une présentation synthétique et chiffrée de la trajectoire financière (en comptes administratifs anticipés). Ces hypothèses sont projetées sur la base d'un taux d'exécution moyen constaté les années précédentes.

(M€)	2018*	2019*	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT						
Recettes	1 357,8	1 475,5	1 271,8	1 291,1	1 341,7	1 347,7
Dépenses (à périmètre courant)	1 078,2	1 131,8	1 069,9	1 085,1	1 096,0	1 061,7
Frais financiers	30,8	28,0	30,5	30,5	34,0	36,0
Politiques régionales	1 047,3	1 103,8	1 039,4	1 054,6	1 062,0	1 025,7
ÉPARGNE BRUTE	279,6	343,7	201,9	205,9	245,7	286,0
INVESTISSEMENT						
Dépenses	674,2	716,1	806,6	812,5	746,6	692,1
Amortissement de la dette	132,4	127,3	105,8	114,5	126,4	122,1
Politiques régionales	541,8	588,7	700,8	698,1	620,2	570,0
<i>dont politiques publiques (hors fonds européens)</i>	451,2	454,9	550,0	550,0	500,0	500,0
Recettes	365,7	462,9	406,7	343,6	351,5	355,6
Épargne (nette)	147,3	216,4	96,0	91,5	119,3	163,9
Recettes diverses	218,4	246,5	310,7	252,2	232,2	191,7
Emprunt d'équilibre	164,0	125,0	282,6	354,4	268,6	214,4
Stock de dette	1 649,4	1 647,1	1 823,9	2 063,8	2 206,0	2 298,3
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT	5,9	4,8	9,0	10,0	9,0	8,0

*exercices clos et définitifs

Les hypothèses envisagées pour projeter cette trajectoire financière, tant en recettes qu'en dépenses, sont déclinées ci-dessous.

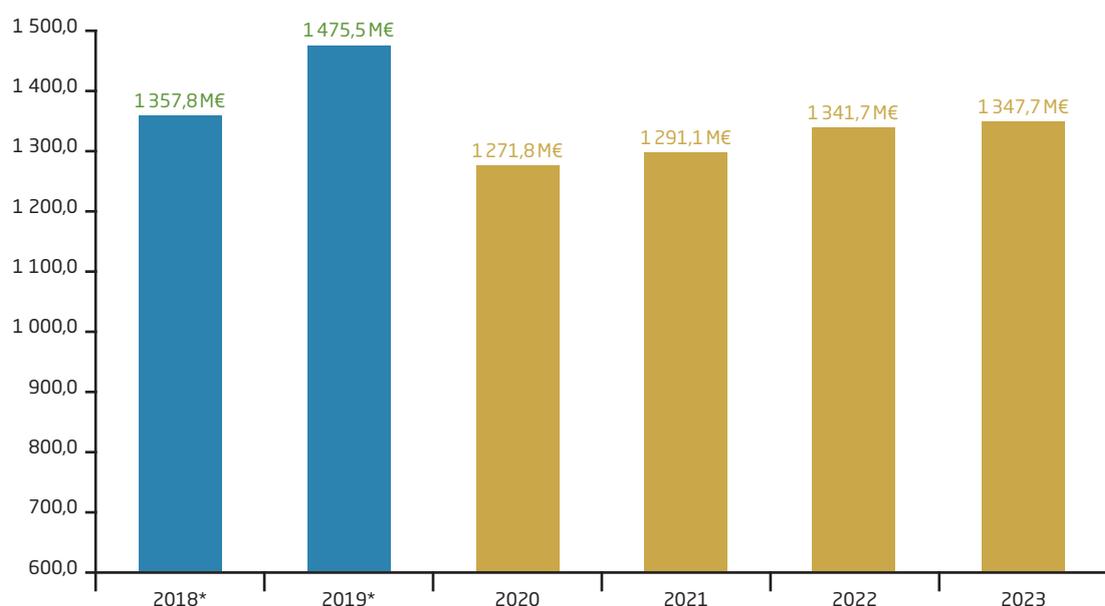
LES HYPOTHÈSES DE CONSTRUCTION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les hypothèses d'évolution des recettes

Les recettes de fonctionnement

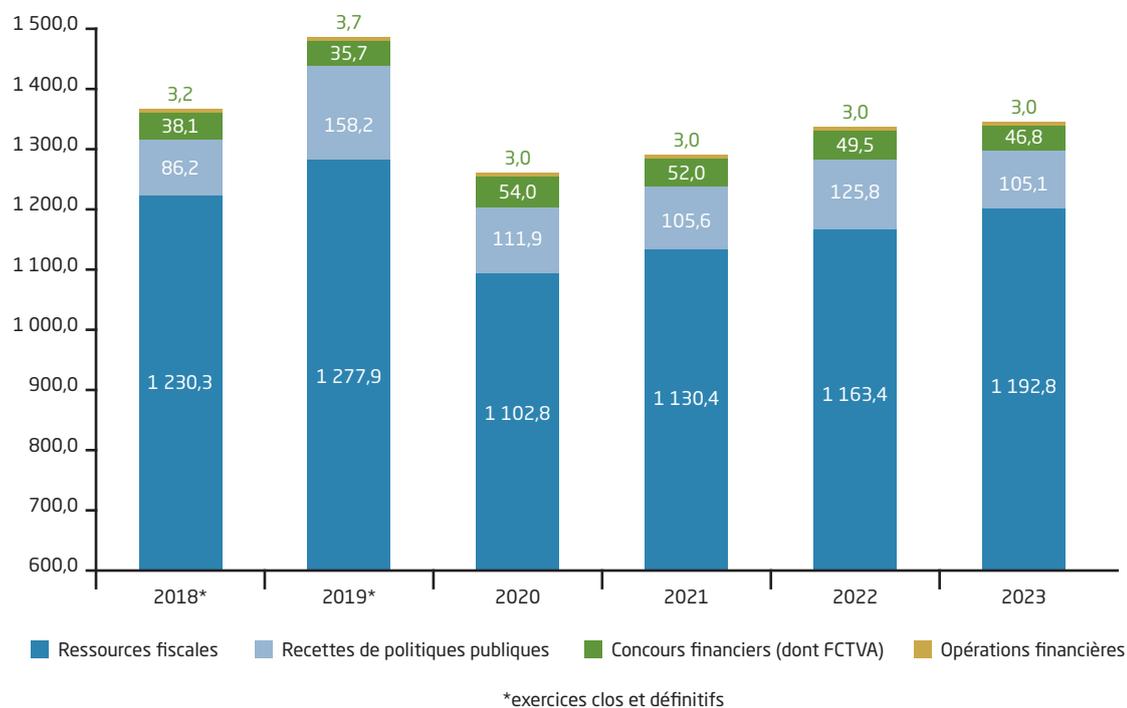
L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement est présentée ci-dessous : le premier graphique dresse une présentation globale de l'évolution des ressources régionales et le second détaille l'évolution par type de recettes.

Évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement
(en compte administratif anticipé)



*exercices clos et définitifs

Évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement



Les exercices 2020 et 2021 seront les exercices les plus impactés par la crise sanitaire. La Région des Pays de la Loire dispose d'un panier de ressources fiscales dont le dynamisme demeure étroitement lié au dynamisme économique, parmi lesquelles la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE) ou encore la taxe sur les cartes grises.

Ce sont ainsi près de 70% des recettes réelles de fonctionnement de la Région qui seraient impactés par la crise et la récession qui en découle. Pour l'exercice 2020, la Région des Pays de la Loire anticipe une perte de recettes fiscales de l'ordre de 45,34 M€ toutes sections confondues. Les taxes les plus touchées sont la taxe sur les cartes grises (-19,50 M€), la TICPE (-7,64 M€) et la fraction de TVA (-18,21 M€).

La baisse observée en 2020 s'explique, en outre, par une évolution du périmètre d'analyse liée à la perte de la compétence apprentissage. En effet, il convient de rappeler que la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie en profondeur les mécanismes de gouvernance, de pilotage et de gestion de la politique apprentissage en confiant désormais cette compétence aux entreprises et aux branches professionnelles.

Depuis 2020, les régions ont perdu leur compétence générale en matière de régulation et de financement des centres de formation d'apprentis (CFA). Elles conservent un rôle résiduel destiné à garantir le développement économique et l'aménagement équilibré des territoires. Dès lors, elles ont perdu les ressources fiscales perçues, jusqu'en 2019, pour l'exercice de cette compétence. Afin de poursuivre leurs missions résiduelles, les Régions se voient confier un nouveau panier de dotations. En Pays de la Loire, la fiscalité apprentissage représentait, en 2019, un produit de 150,4 M€. A compter de 2020, elle percevra un panier de dotations de fonctionnement de 22,1 M€ soit une baisse des recettes de fonctionnement de l'ordre de 128 M€.

En 2021, et malgré l'anticipation d'une reprise économique, les recettes fiscales (TVA et taxe sur les cartes grises) ne retrouveront pas leur niveau d'avant-crise. Toutefois, l'année 2021 devrait être meilleure qu'anticipée initialement.

En effet, dans ses projections d'avant l'été, la Région anticipait une perte de CVAE de l'ordre de 75 M€ (soit une perte de 15%) par rapport au produit fiscal 2020. La décision du Gouvernement de remplacer la part régionale de CVAE par une nouvelle fraction régionale de TVA permet de sécuriser le niveau de cette ressource fiscale qui représente, en 2020, 501,0 M€.

A compter de 2021, le poids de la TVA deviendra prépondérant dans l'architecture fiscale régionale. Projetée à 698,8 M€, cette recette représentera désormais près de 60% des recettes fiscales régionales (toutes sections confondues).

Il convient d'attendre 2022 pour retrouver un niveau de recettes de fonctionnement similaire à l'exercice 2019 (une fois retraitées les recettes d'apprentissage).

Le détail des prévisions de recettes de fonctionnement est présenté en annexe du présent rapport.

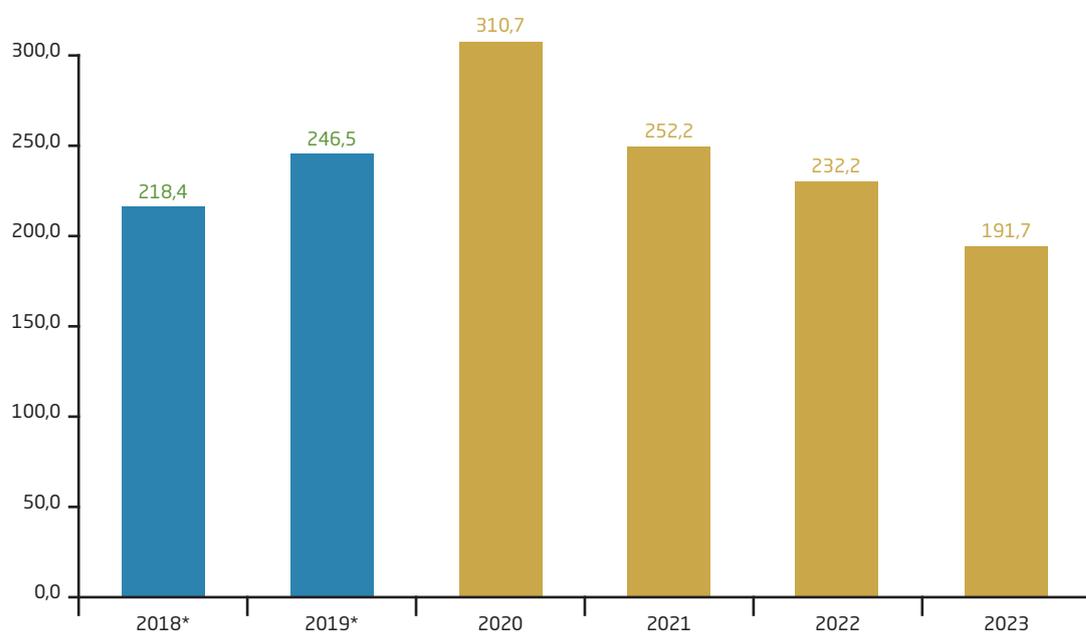
Les recettes d'investissement (hors emprunt)

L'évolution prévisionnelle des recettes d'investissement est présentée ci-dessous.

Le détail des prévisions de recettes d'investissement est présenté en annexe du présent rapport.

Évolution prévisionnelle des recettes réelles d'investissement

(en compte administratif anticipé)

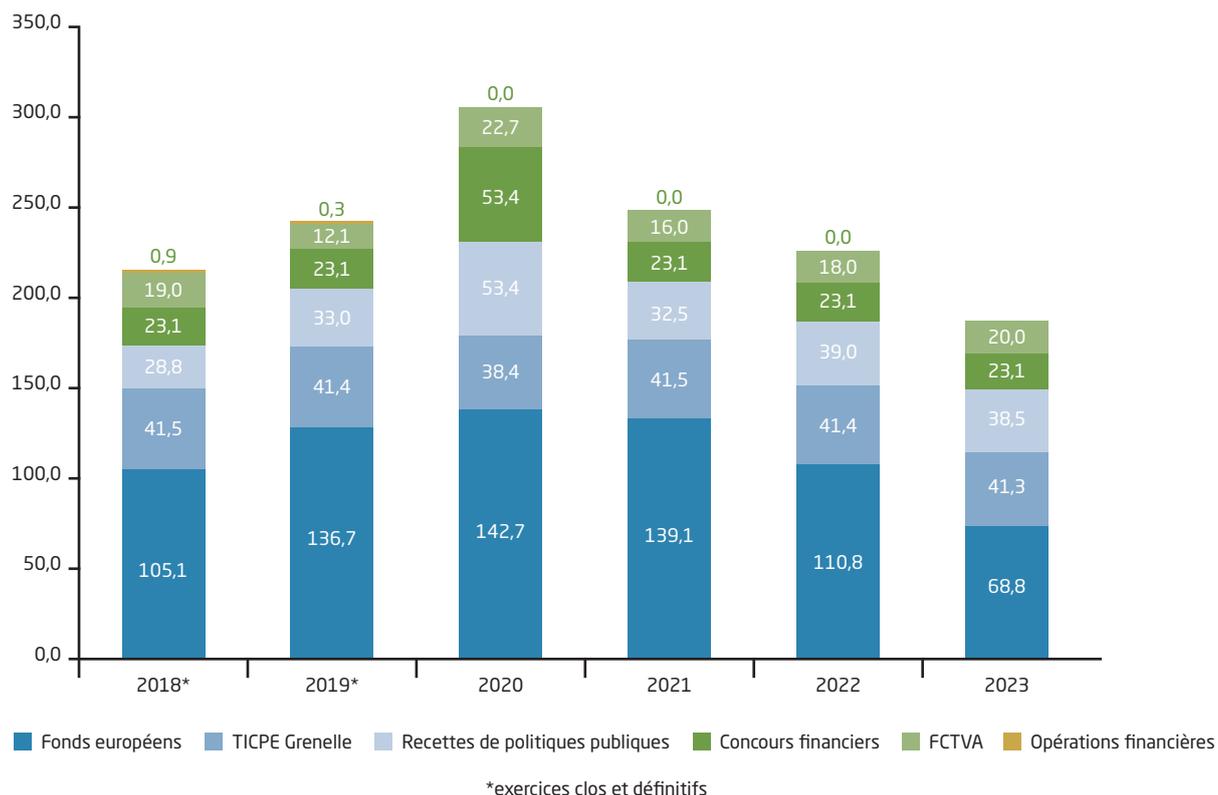


*exercices clos et définitifs

Trois facteurs principaux expliquent le pic constaté en 2020 :

- Les fonds européens : l'exercice 2020 devrait représenter le pic de la programmation 2014-2020 avec des recettes qui atteindraient leur niveau le plus haut à 142,7 M€ pour amorcer une décélération à compter de 2021.
- La perception d'une recette de 30,3 M€ pour compenser, en partie, les dépenses liées à la crise : comme évoqué en amont, l'accord de méthode conclu entre l'Etat et Région de France conduit à l'octroi d'une enveloppe de 600 M€ de crédits d'investissement sur l'exercice 2020.
- Le Fonds Résilience : Le Fonds territorial Résilience, dispositif de soutien économique, lancé par la Région des Pays de la Loire en partenariat avec la Banque des Territoires, les départements et l'ensemble des intercommunalités des Pays de la Loire a permis de mobiliser 32 millions d'euros. Comme la Région des Pays de la Loire, la Banque des Territoires s'est engagée à participer à hauteur de 2€ par habitant du territoire régional, soit 7,52 M€ chacune, les autres collectivités s'engageant a minima pour 2€ par habitant de leurs propres territoires. Ainsi, il convient d'anticiper 24,14M€ de recettes supplémentaires au titre des recettes du Fonds territorial Résilience.

Évolution prévisionnelle des recettes réelles d'investissement (hors emprunt)

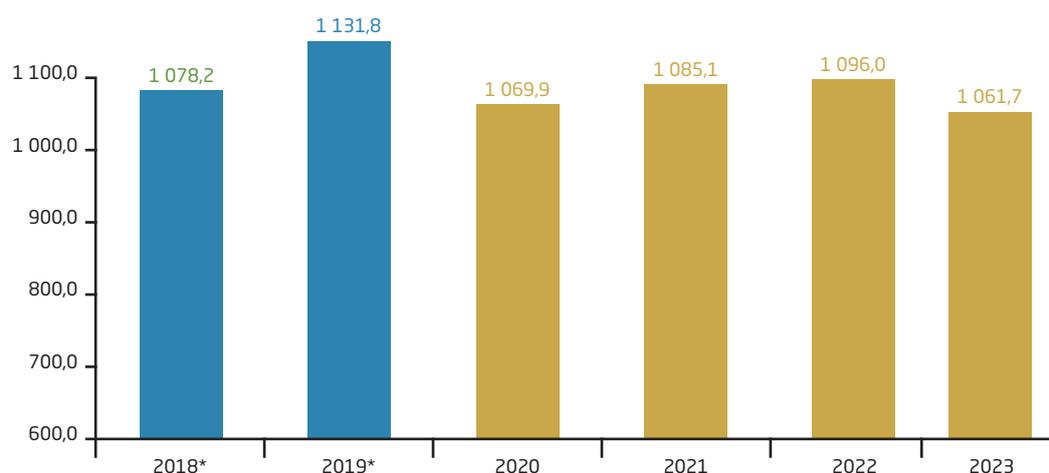


Les hypothèses d'évolution des dépenses

Les dépenses de fonctionnement

L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement (à périmètre courant) est présentée dans le graphique ci-dessous.

Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement
(à périmètre courant - en compte administratif anticipé)

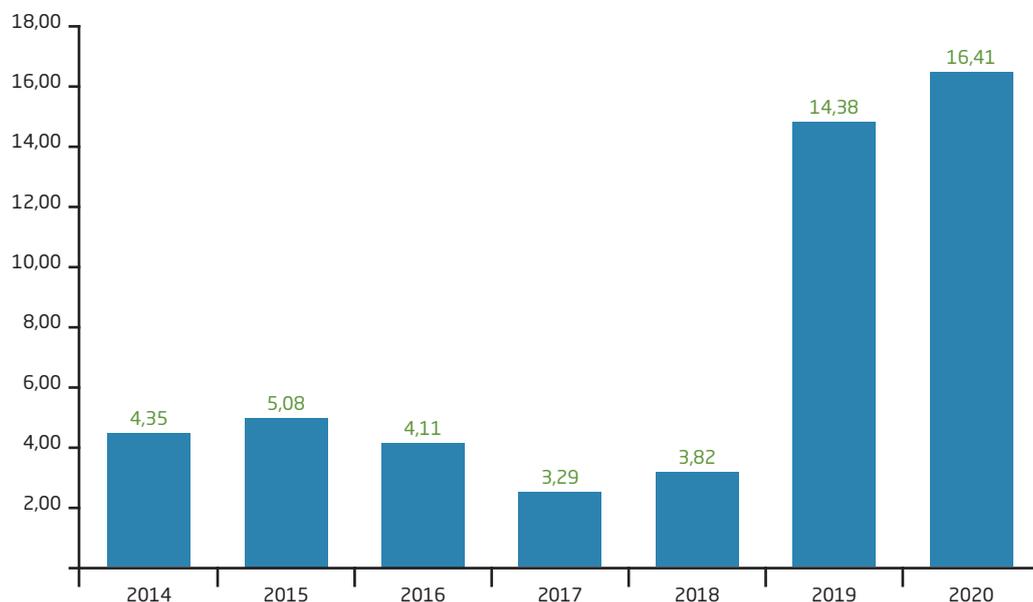


*exercices clos et définitifs

Toutefois, cette présentation, à périmètre courant, ne permet pas d'appréhender, de manière comparable, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2018. Aussi, pour une analyse comparable à 2018, il convient d'opérer certains retraitements :

- **Le plan d'investissement dans les compétences** : depuis 2018, le plan d'investissement dans les compétences connaît une montée en puissance qu'il est nécessaire de neutraliser afin d'analyser, à périmètre constant, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.
- **La montée en puissance de la contribution régionale au fonds de péréquation CVAE** : afin d'appréhender l'évolution des dépenses régionales depuis 2018, il est essentiel de neutraliser la hausse de la contribution régionale de la CVAE qui, entre 2018 et 2020, a connu une croissance de 330%, soit, en volume, près de 13 M€. Au moment de la rédaction du présent rapport, et malgré les annonces du gouvernement quant à la suppression des impôts de production dont la part régionale de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le chantier de réforme du fonds de péréquation régional n'a pas encore été lancé. Aussi et par prudence, la région prévoit, dans sa trajectoire financière, le maintien des modalités de calcul existantes pour évaluer sa contribution 2021. Ce prélèvement constitue une double peine pour la Région qui subira une hausse de sa contribution 2021 alors même que ses recettes fiscales diminueront. Le graphique présenté ci-dessous illustre la montée en puissance de la contribution régionale au fonds de péréquation CVAE.

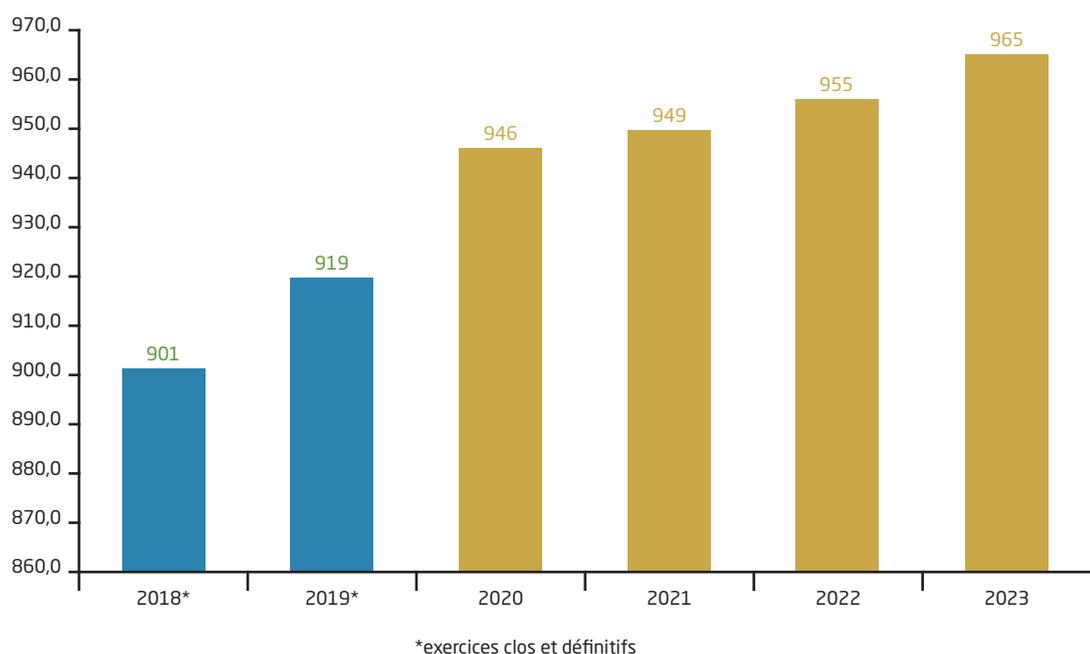
RÉTROSPECTIVE DE LA CONTRIBUTION RÉGIONALE AU FONDS DE PÉRÉQUATION CVAE (en M€)



- **La baisse progressive des dépenses en faveur de l'apprentissage**, dans le cadre de la recentralisation de la compétence.
- **Le plan de relance**, adopté à l'occasion du budget supplémentaire 2020, continuera de produire ses effets au cours des exercices 2021 et suivants.

L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement à périmètre constant est présentée dans le graphique ci-dessous.

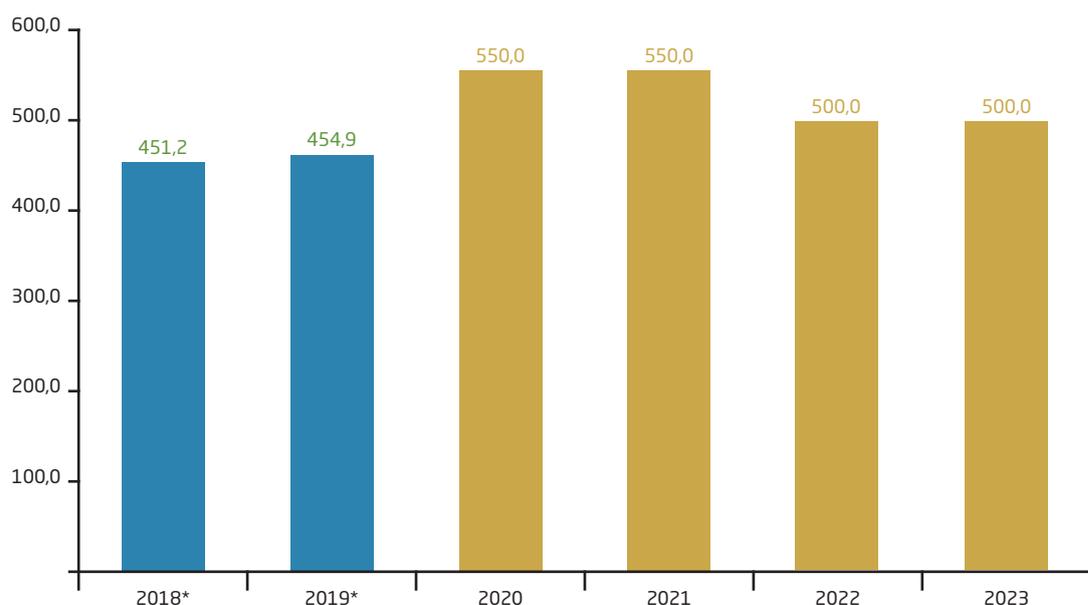
Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement (à périmètre constant - hors frais financiers - en compte administratif anticipé - en M€)



Les dépenses d'investissement

Sur la période 2020-2023, ce sont 2,1 Milliards d'euros qui seront investis sur le territoire ligérien pour accompagner la relance économique (hors dette et fonds européens).

Évolution prévisionnelle des dépenses réelles d'investissement (hors dette et fonds européens - en compte administratif anticipé)



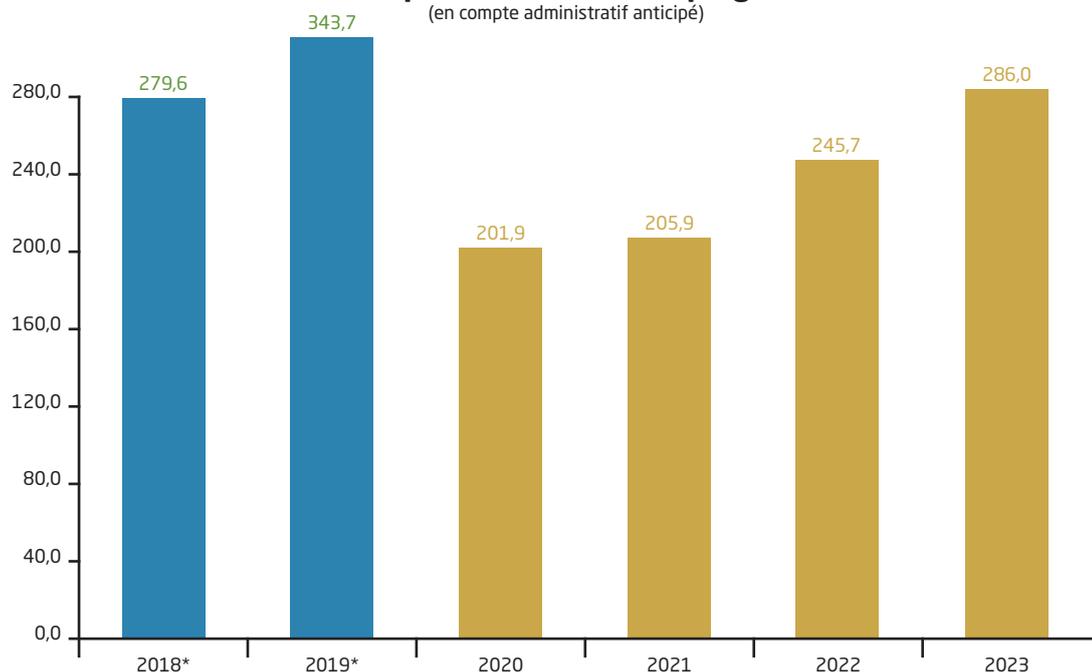
*exercices clos et définitifs

L'impact de ces hypothèses sur les principaux ratios financiers

L'impact de ces prévisions sur les principaux ratios financiers est présenté dans les graphiques ci-dessous. Le premier graphique présente l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute. Les deux suivants illustrent respectivement l'évolution anticipée du stock de dette régionale et sa variation. Enfin, le quatrième graphique représente l'évolution de la capacité de désendettement.

La Région des Pays de la Loire anticipe de retrouver un niveau cible d'épargne brute à 286 M€ à l'horizon 2023.

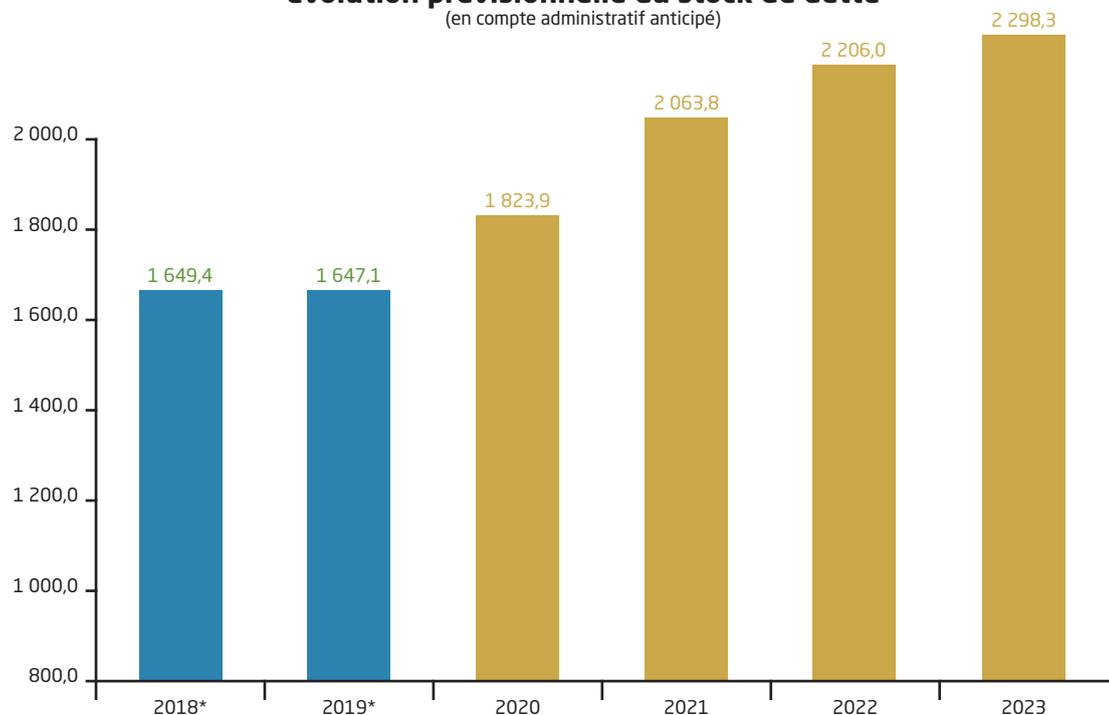
Évolution prévisionnelle de l'épargne brute (en compte administratif anticipé)



*exercices clos et définitifs

Le maintien d'un niveau d'investissement permettant de soutenir nos entreprises et nos territoires, couplé à une baisse de l'épargne brute elle-même liée à la perte de recettes, nécessitera de fait de recourir davantage à l'emprunt, avec une augmentation de la dette.

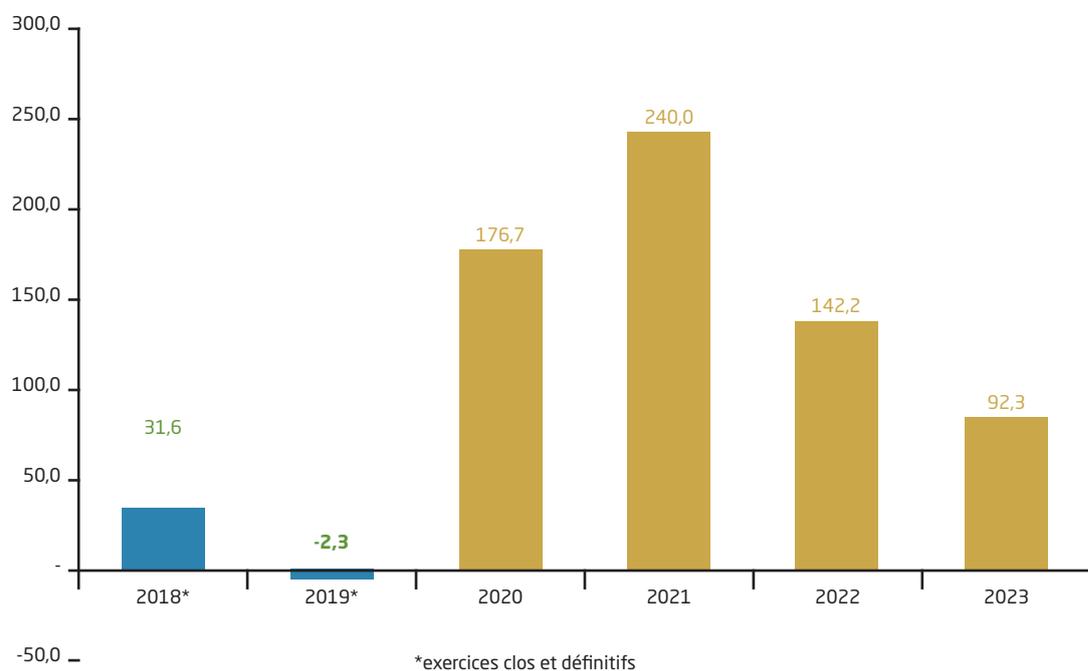
Évolution prévisionnelle du stock de dette (en compte administratif anticipé)



*exercices clos et définitifs

Variation prévisionnelle du stock de dette

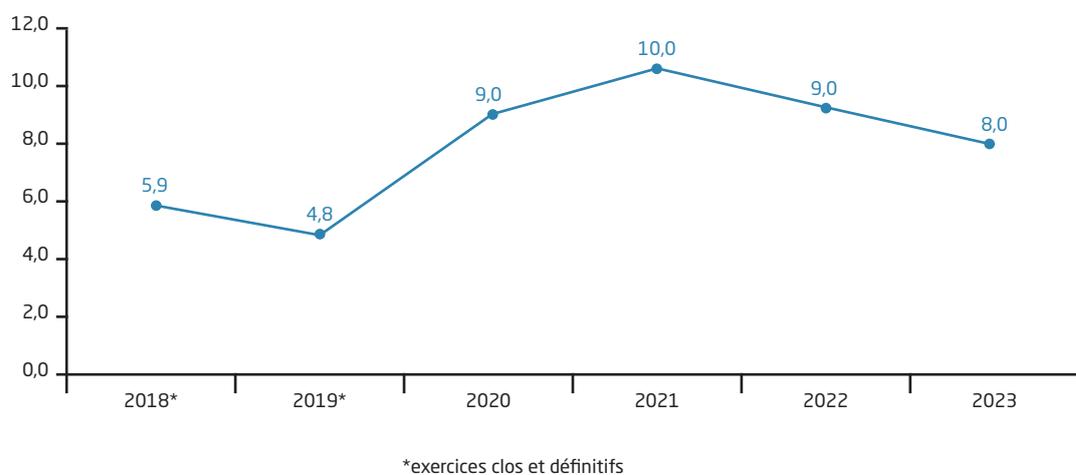
(en compte administratif anticipé)



Conséquence des évolutions des ratios ci-dessus, la Région anticipe un pic en 2021 de sa capacité de désendettement aux alentours de 10 années pour progressivement se résorber les années suivantes et tendre vers une CDD aux alentours de 8 années à horizon 2023. Rappelons que ce ratio exprime le nombre d'années nécessaire pour éteindre le stock de dettes par l'épargne brute.

Évolution prévisionnelle de la capacité de désendettement

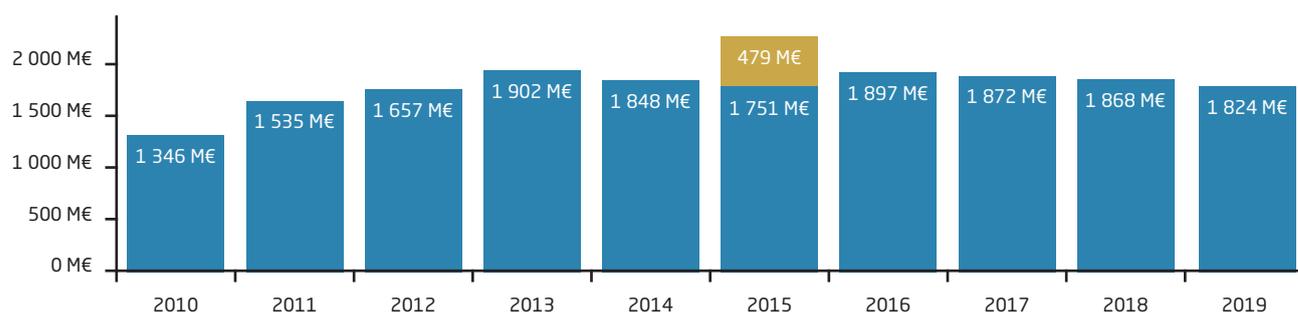
(en compte administratif anticipé)



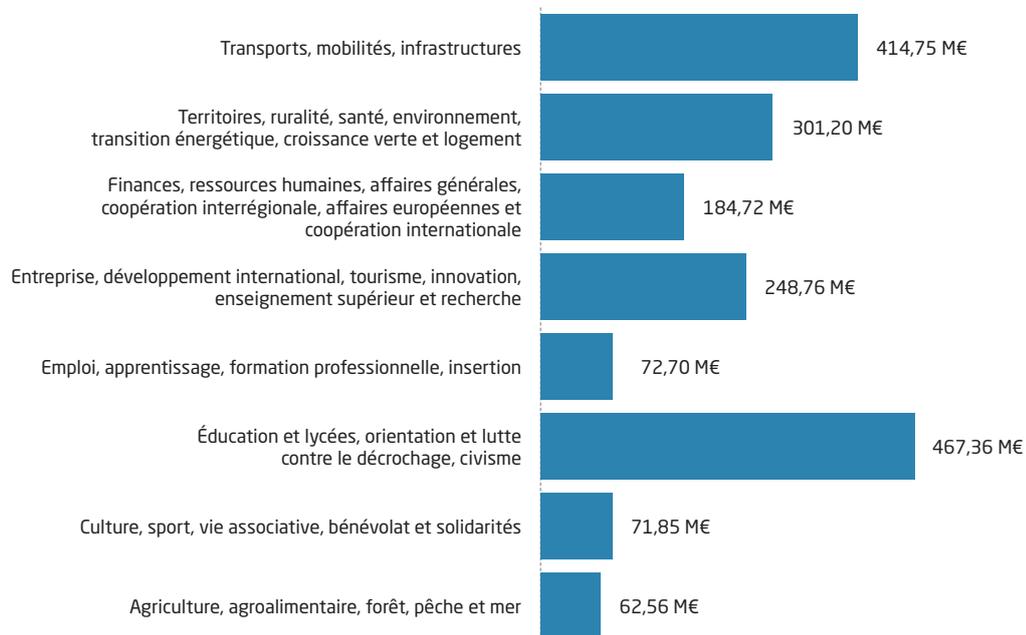
Les engagements pluriannuels

Les efforts visant à infléchir le stock de restes à payer se sont poursuivis en 2019. À la fin de l'exercice, le volume des autorisations de programme affectées et non mandatées s'élevait à 1 823 M€.

Évolution des Restes à payer (AP affectées non couvertes par des CP mandatés - en M€)



Autorisations de programme affectées non mandatées (31/12/2019 - en M€)



UNE STRATEGIE FINANCIERE ADAPTEE POUR COMBATTRE LA CRISE, ACCELERER LA REPRISE ET REUSSIR LA RELANCE

Le combat pour l'emploi local

La Région développe une action complète en utilisant tous les leviers disponibles pour remporter la bataille de l'emploi dans les Pays de la Loire. Il s'agit à la fois de favoriser la croissance, la recherche et l'innovation des entreprises et des exploitations agricoles mais aussi de préparer au mieux les Ligériens : orientation, formation professionnelle, politique éducative, concourent à une même mobilisation pour l'emploi local.

Consécutivement à la pandémie du COVID-19, la récession économique menace l'économie ligérienne. Dans ce contexte difficile, la majorité régionale entend actionner tous les leviers disponibles pour soutenir l'activité, la recherche et l'innovation, mais aussi permettre aux jeunes ligériens entrant sur le marché du travail de trouver leur premier emploi. De même, la Région entend faciliter le reclassement des salariés licenciés ou menacés de licenciement, ainsi que leur formation durant les périodes de chômage partiel.

Renforcer la politique en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle continue pour faire face au nouveau contexte de crise économique

Bilan des programmes passés

La politique de formation professionnelle continue de la Région a été repensée lors du Budget primitif 2017. Elle est désormais structurée en trois programmes (PREPA, VISA et ACCES) formant le « continuum » d'un parcours vers l'emploi.

Pleinement effective depuis 2018, la nouvelle offre de formation professionnelle continue concentre les moyens de la Région vers les formations les plus efficaces pour un retour rapide vers l'emploi. Elle maintient un niveau élevé de formations d'adaptation à l'emploi (en apportant son cofinancement à Pôle emploi et aux Opérateurs de Compétences). De même, par un forfait « accompagnement performance », elle incite les organismes à travailler le placement des stagiaires en emploi à l'issue de leur formation.

Ainsi, les conditions d'une meilleure insertion professionnelle sont réunies. Les résultats des enquêtes d'insertion des stagiaires 6 mois après leur sortie de formations (réalisées par le CARIFOREF) sont positifs. Les résultats des enquêtes d'insertion 2018 (ceux de l'enquête 2019 seront disponibles en novembre 2020) indiquent :

- 36 % d'accès à l'emploi et 25 % d'entrée en qualification pour les formations du programme PREPA.
- 66 % d'accès à l'emploi pour les formations du programme VISA et 85 % de réussite à la certification totale ou partielle.

- 89 % d'accès à l'emploi pour les formations du programme VISA Sanitaire et Social et 95 % de réussite au diplôme.
- 81 % d'accès à l'emploi pour les formations d'adaptation à l'emploi du programme ACCES.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan de bataille pour l'emploi s'est poursuivie avec le concours du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Au second semestre 2020, afin de faire immédiatement face à la hausse de la demande d'emploi de catégorie A (environ 70 000 demandeurs d'emploi inscrits à fin avril), la Région a porté ses commandes de formation au seuil maximum prévu par ses marchés. Ce sont plus de 5 500 places supplémentaires qui ont été ouvertes, **soit 20% de plus que prévu.**

Les réalisations et résultats 2019 sont encourageants : 4 086 demandeurs d'emploi peu qualifiés supplémentaires ont été formés. Ainsi, en 2019, la Région aura formé 27 428 demandeurs d'emploi sur les 31 287 places prévues, **soit une réalisation à 87,6% des objectifs.** Les résultats d'insertion professionnelle 6 mois après la fin des formations 2019 seront connus en novembre 2020.

Pour autant, au 21 mars 2019, une première évaluation sommaire chiffrait à 7 724 le nombre de recrutements d'entreprise réussis. Avec les résultats finalisés de l'enquête insertion 2018 ; **le nombre de recrutements réussis en un an grâce au Plan de bataille pour l'emploi avec le concours du Plan d'Investissement dans les Compétences se monte en définitive à 20 036, soit +18,6 % par rapport à 2017 où 16 894 recrutements réussis avaient été comptabilisés.**

Dans la poursuite du Plan de relance délibéré les 9 et 10 juillet 2020, les développements d'ores et déjà envisagés pour 2021 sont les suivants

En 2021, la Région amplifiera de manière significative son offre de formation professionnelle continue :

- **Elle augmentera de 14 000 places** l'offre de formation ouverte à destination des demandeurs d'emploi.
- **Elle facilitera les modalités d'entrées en formation et encouragera l'innovation pédagogique,** afin que les demandeurs d'emploi puissent accéder à toutes les places qui leurs sont ouvertes.
- **Elle renforcera le dialogue avec les réseaux valideurs** (Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, Départements) avec un suivi qualitatif et quantitatif des entrées en formation, favorisé par le déploiement de l'outil Ouiform, visant une augmentation des entrées en formation afin de sécuriser le parcours des demandeurs d'emploi et des jeunes en cette période d'incertitude sur l'offre d'emploi.
- **Elle poursuivra le déploiement du Plan de Relance** délibéré en juillet 2020, afin de soutenir l'activité économique, mais aussi de permettre à chaque jeune entrant sur le marché du travail de trouver son premier emploi comme à chaque salarié licencié de rebondir,
- De même, tirant les enseignements de la crise sanitaire, **elle renforcera l'offre de formation sanitaire et sociale,** afin que le système de soins ne connaisse plus de pénurie de personnel qualifié.

Augmenter de plus de 14 000 places l'offre de formation professionnelle continue

Le renforcement de l'offre de formation professionnelle continue de la Région se traduira en 2021 par :

- **10 000 places de formation supplémentaires** ouvertes dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences pour les demandeurs d'emploi les moins qualifiés,
- Ainsi que par **4 675 places supplémentaires en faveur des jeunes** entrant sur le marché du travail. Les secteurs en difficulté de recrutement seront particulièrement ciblés : en particulier celui du numérique et ceux issus des **11 contrats d'objectifs sectoriels régionaux**, signés avec les fédérations professionnelles, leurs OPCO et l'État.

Améliorer les conditions d'accès à l'offre de formation

Afin que les places de formations ouvertes soient pourvues par les demandeurs d'emploi auxquels elles sont destinées, **la Région améliorera sensiblement les conditions de vie des apprenants**. Elle poursuivra l'expérimentation de la rémunération renforcée des stagiaires en formation professionnelle continue. Lancée à la mi 2020 dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences, cette expérimentation, chiffrée à 3 000 000 € en 2021, concernera près de 2 400 stagiaires inscrits sur le nouveau Dispositif Intégré ainsi que dans les formations relatives au transport logistique, au bâtiment et aux travaux publics, ainsi qu'à l'industrie. Sur ces formations, la rémunération publique de stage versée par la Région sera au minimum de 850 € par mois.

En fonction des résultats de cette expérimentation au regard de la baisse des taux d'abandon ou de la hausse des candidatures sur ces formations, il pourra être décidé de l'étendre à d'autres domaines de formation. **Ce faisant, la Région anticipe la revalorisation des rémunérations publiques de stage décidée par l'État à l'occasion du « Plan jeunes »** (revalorisation dont la compensation aux Régions est prévue).

Par ailleurs, au regard des effets probables de la crise sur l'emploi des jeunes ainsi que de ses nouvelles responsabilités en matière d'orientation et de lutte contre le décrochage scolaire, **la Région a décidé d'ouvrir toutes ses formations professionnelles continues dès 16 ans**. Elle a également décidé **de permettre à tout jeune sortant de formation initiale (par voie scolaire ou par apprentissage) d'accéder directement à l'ensemble de l'offre régionale de formation professionnelle continue**, sans délai de carence de 6 mois¹. Ainsi :

- Un jeune en échec scolaire pourra entrer en Ecole de la 2^e Chance (Programme PREPA Rebond) dès sa sortie de lycée comme de collège, sans dérogation ni délai de carence.
- De même, un jeune qui verrait son contrat d'apprentissage rompu par l'employeur par exemple en raison de difficultés économiques, pourra entrer sur une formation du Programme VISA Métiers afin d'achever son cursus, sans dérogation ni délai de carence.

Ce faisant, la Région anticipe l'obligation de formation jusqu'à 18 ans résultant de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, comme celle d'offrir à chaque jeune une solution, ainsi que le prévoit le Plan Jeunes lancé par l'État.

¹ Ce délai de carence avait été instauré par la plupart des Régions suite à la Loi quinquennale pour l'emploi de 1993, qui leur confiait par délégation de compétences de l'État la formation professionnelle continue des jeunes de 16 à 25 ans. Ce délai de carence permettait aux Régions que l'Education Nationale ne déporte pas sur elles les jeunes décrocheurs, qu'elle avait à l'origine l'obligation d'accompagner et de traiter (mission générale d'insertion de l'Education Nationale)

En outre, la Région **ouvre aux Conseils départementaux toute son offre de formation professionnelle continue**. Ils bénéficieront de la même information sur l'offre régionale de formation que Pôle emploi, les Missions locales et les CAP emploi. Ils pourront ainsi orienter directement les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur cette offre, sans passer par l'intermédiaire des opérateurs du Service Public de l'Emploi.

Enfin, dans le but de faciliter l'orientation sur son offre de formation, **la Région développe les outils numériques et favorise l'autonomie des individus**. Ainsi :

- Le site www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr administré pour le compte de l'Etat, de la Région et des Partenaires Sociaux par le CARIFOREF permet désormais tant au grand public qu'aux professionnels de l'emploi et de l'orientation d'avoir la visibilité exhaustive de toute l'offre de formation professionnelle initiale et continue sur l'ensemble du territoire ligérien. Cette offre est mise à jour en temps réel directement par les organismes de formation.
- En partenariat avec la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), la Région et Pôle emploi déploient l'outil « OUIFORM », qui permet l'inscription en ligne des demandeurs d'emploi sur toute l'offre régionale de formation.
- Pour finir, la Région permet désormais aux demandeurs d'emploi ayant pu définir eux-mêmes leur projet de formation de s'inscrire directement sur l'offre de formation de leur choix, sans fiche de liaison préalable d'un conseiller de Pôle emploi, d'une Mission locale ou d'un CAP emploi. La Région tire ainsi les conséquences de la Loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Moderniser l'offre de formation professionnelle continue et ses modalités d'accès

L'ouverture de plus de 14 000 places de formations supplémentaires (avec la compensation financière de l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences), comme l'amélioration résolue de leurs conditions d'accès contribuent à relever les enjeux de la crise économique à laquelle les Pays de la Loire sont confrontés. Pour aller plus loin encore, la Région **déploiera pleinement en 2021 les mesures qu'elle a adoptées lors de son Plan de Relance** délibéré en juillet 2020, afin d'améliorer et moderniser son appareil de formation.

Tout d'abord, la Région lancera début 2021 l'appel à projets prévu auprès de tous les organismes de formation afin **d'encourager leur modernisation, stimuler l'innovation pédagogique et renforcer la digitalisation des formations**.

Ensuite, elle prend acte du rôle de la Caisse des Dépôts et Consignations, chargée par le Législateur de gérer le compte personnel de formation. Ainsi, en 2021, la Région sera **la première à mettre en œuvre le partenariat avec la Caisse des Dépôts décidé à l'occasion du plan de relance, avec 1 000 000 € prévus pour abonder les comptes personnels de formation de près de 350 demandeurs d'emploi** en recherche de promotion sociale et de hausse de qualification (à titre d'exemple, les formations offertes par le CNAM, le CESI et l'Institut Meslay sont tout particulièrement concernées).

« Former plutôt que licencier » : Contribuer à la formation des salariés en chômage partiel ou en reconversion

Outre l'abondement des comptes personnels de formation des demandeurs d'emploi mentionné plus haut, la Région consacrera **3 000 000 € pour abonder les comptes personnels de formation de près de 2 000 salariés** issus de 1 000 entreprises ligériennes connaissant des mutations économiques importantes.

En outre, au titre des contrats d'objectifs sectoriels, la Région pourra, en complément du Fonds National pour l'Emploi de l'Etat, **aider les entreprises via leurs OPCO de branche à financer les formations professionnelles continues des salariés en chômage partiel, en reconversion, ou en cellule de reclassement.** 4.6 millions d'€ sont prévus pour cette mesure, qui touchera près de 2 020 salariés dans 1 154 entreprises.

Poursuivre la signature des 11 contrats d'objectifs sectoriels régionaux emploi, formation et orientation professionnelles

La Région poursuivra la signature des 11 nouveaux contrats d'objectifs sectoriels régionaux emploi, formation et orientation professionnelles (2020-2022). Face à la crise sanitaire et économique qui impacte fortement l'emploi en Pays de la Loire, ils sont en effet le cadre de dialogue entre la Région, les fédérations professionnelles et leur OPCO ainsi que l'Etat pour :

- **Ajuster en continu l'offre régionale de formation professionnelle continue** aux besoins en compétences des entreprises comme des Ligériens,
- **Arrêter la carte des formations professionnelles initiales** avec les autorités académiques et décider des financements des plateaux techniques de formation afférents,
- **Convenir des actions d'orientation** pour informer le grand public sur les métiers et les formations, via notamment les « Orientibus », les sites « Choisir mon métier », « Rencontre un pro » et la « Bourse des stages » tout en mobilisant, avec l'appui de leurs fédérations professionnelles, les entreprises ligériennes pour faire découvrir leurs métiers ainsi que leurs besoins de recrutement. Pour les mettre en œuvre, la Région s'appuiera notamment sur une **nouvelle équipe territorialisée de 5 Référents Orientation**, chargés de piloter des projets favorisant la découverte et l'attractivité des métiers, et en organisant le rapprochement entre les établissements scolaires et les entreprises.

Pour répondre aux nouveaux enjeux issus de la crise sanitaire, la Région continuera de s'appuyer sur ses 18 territoires uniques de solution, co-présidés par un élu régional et le sous-préfet, **en intégrant aux plans d'actions la dimension économique et le soutien à la reprise d'activités**, avec le concours de l'ensemble des partenaires locaux.

Tirer les leçons de la crise sanitaire en renforçant l'offre de formation sanitaire et sociale

La crise sanitaire a montré que le système de soins nécessitait d'être renforcé. Au regard de ses responsabilités en matière de formations sanitaires et sociales, issues de la Loi du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales, **la Région entend agir pour que les établissements de soins (dont les EHPAD) ne souffrent pas à l'avenir de pénurie de personnel qualifié.** A cette fin :

- La Région demande à l'Etat que **le quota national d'élèves en soins infirmiers soit relevé de 40 places par années de formation** (120 élèves formés en plus par rapport au 4 050 actuels). A l'heure où ce rapport est écrit, cet accord est obtenu.
- La Région poursuivra dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences le déploiement de **200 places supplémentaires de formation d'aide-soignant.** Le nombre annuel de personnel formé passera ainsi de 1 500 à 1 620 par an.
- Afin de **revaloriser le métier d'aide-soignant et faciliter l'orientation des jeunes et des demandeurs d'emploi peu qualifiés**, la Région poursuivra en partenariat avec l'ARS la campagne de valorisation de l'image de ce métier. D'autre part, elle lancera **un appel à projets** auprès des Instituts de Formation d'Aides-Soignants, afin de faire découvrir ce

métier et préparer aux sélections d'entrée en formation. **50 places par département** sont prévues dans le cadre de cet appel à projets.

- Enfin, afin **d'améliorer les conditions de vie en formation**, la Région transmettra au CROUS la liste des élèves et étudiants boursiers, afin qu'ils puissent bénéficier de la tarification du repas à 1 € dans les restaurants universitaires. De même, elle procédera à la revalorisation des bourses sanitaires et sociales décidée par le Gouvernement (l'impact financier en est réduit : 50 000 € par an.)

Cette augmentation de l'offre de formation sanitaire est une première étape, immédiatement mise en œuvre par la Région en réponse à la crise dans le cadre de son Plan de relance.

A l'avenir, la Région entend poursuivre cet effort. Dans cette perspective, elle étudie les annonces faites par le Gouvernement, dans le cadre du SEGUR de la Santé, ce dernier ayant prévu de confier aux Régions une enveloppe de 2 500 € par nouvelle place de formation ouverte en 2021. Cette compensation est cependant loin de couvrir la totalité du coût, estimé à 8 500 €, en tenant compte des bourses sanitaires et sociales ainsi que des rémunérations publiques de stage pour les demandeurs d'emploi. Le Gouvernement envisageait de réajuster son aide mais cela reste à confirmer au moment de l'écriture de ce rapport.

Par ailleurs, d'autres décisions prises dans le cadre du SEGUR de la Santé impacteront le budget régional dès 2021.

Ainsi, les grilles de rémunérations des professionnels de santé, et donc des formateurs dans le secteur sanitaire, seront revalorisées de 180 € nets supplémentaires par mois. L'impact de cette mesure dépassera le million d'euros à l'échelle régionale et est difficilement estimable à ce stade. Sa compensation aux Régions ne semble pas prévue pour le moment.

De même, il est envisagé de revaloriser de 20 % les indemnités de stage des étudiants en formation (en soins infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, etc.). En année pleine, le coût de cette mesure est estimé à 700 000 € et semble devoir se mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2021. La compensation de ce surcoût aux Régions ne semble pas non plus prévue.

Soutenir l'apprentissage dans le cadre fixé par l'État et au regard contexte de crise économique

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le développement comme le financement de l'apprentissage ne relèvent plus des Régions, mais de l'État (plus précisément de France Compétences), des Branches professionnelles et de leurs OPCO.

Ainsi, aux termes du Code du travail révisé par la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » :

- L'ouverture de sections d'apprentissage ne relève plus de la décision du Conseil régional, après avoir recueilli les avis des branches professionnelles et des autorités académiques. Il y a désormais **liberté d'ouverture de nouvelles sections d'apprentissage pour tout organisme de formation** (même s'il n'était pas précédemment CFA), du moment qu'il satisfait aux exigences de la norme qualité « QUALIOPI » définie et contrôlée par France Compétences.
- Par ailleurs, le financement de l'apprentissage ne relève plus de la Région qui disposait depuis la Loi du 5 mars 2014 de la fraction régionale de la Taxe d'Apprentissage en complément de la collecte de Taxe réalisée par les OCTA (en moyenne, 60 % du fonctionnement de chaque CFA était assuré par la Région). Désormais, **le financement de l'apprentissage se fait**

« **au contrat** », selon un montant forfaitaire défini par les branches professionnelles, validé par France Compétences et appliqué par chaque OPCO.

Or, en période de crise économique, le financement « au contrat » s'avère problématique pour la pérennité comme la structuration de l'offre de formation. En effet, les employeurs d'apprentis manquent de visibilité sur leur avenir économique et hésitent à s'engager dans l'embauche d'apprentis. Aussi, dans le cadre de sa nouvelle compétence en matière d'orientation, **la Région entend valoriser cette voie d'excellence.**

Elle a également décidé dans le cadre du **Plan de relance** délibéré les 9 et 10 juillet 2020 d'intervenir et de consacrer **entièrement** sa nouvelle mission de financement du fonctionnement des CFA au soutien aux centres les plus en difficulté, du fait de la crise sanitaire et économique exceptionnelle. Dans les centres qui subiront un important recul du nombre d'apprentis, la Région interviendra, dès le début de l'année 2021, en majorant le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage existants, dans la limite de l'enveloppe qui sera allouée à cette fin par L'Etat via France Compétence dans le PLF 2021.

Cet appel à projets est une 1^{re} étape, car la Région peut, dans les limites fixées par la loi, intervenir tant en fonctionnement qu'en investissement. Dans un 2^e temps, lorsque les effets de la crise seront maîtrisés, la Région mettra en place un dispositif de financement multicritères (localisation, niveau de formation, secteur professionnel, public accueilli...), permettant de hiérarchiser les demandes des CFA dans un contexte normalisé. Les interventions de la Région se feront en cohérence avec les orientations des différents **contrats d'objectifs régionaux** emploi, formation et orientation professionnelles concertés avec les fédérations professionnelles et leurs OPCO.

Les capacités d'intervention de la Région seront fonction des **ressources** dont elle disposera, pour lesquelles des incertitudes demeurent, et de la convention qu'elle devra signer avec France Compétences. La Région reçoit désormais annuellement **deux enveloppes versées par France Compétences** : une enveloppe d'investissement de 17,04 M€ et une enveloppe de fonctionnement.

Le montant de cette dernière dotation est de 10,99 M€ en 2020. Son évolution est **indexée** sur le produit de la Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage versée par les entreprises, dont une contraction est à craindre pour 2021.

Consolider la compétence de la Région en matière d'orientation tout au long de la vie

La loi du 5 septembre 2018 Pour la liberté de choisir son avenir professionnel a confié aux Régions une mission d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants.

Afin de se saisir rapidement de cette mission, la Région des Pays de la Loire a adopté le 20 juin 2019 un plan pour une orientation tout au long de la vie, faisant suite à une large concertation de l'ensemble des acteurs, consolidée à l'occasion du premier Grenelle de l'orientation au printemps 2019.

En 2020, la Région s'est appropriée cette nouvelle compétence et a initié les premières actions de mise en œuvre de son Plan régional, et notamment :

- La signature de la **convention cadre** relative à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des Régions en matière d'information et d'orientation ;
- La montée en puissance de la démarche **Orientibus**, avec le déploiement de 3 véhicules dès janvier et la sortie des 4^e et 5^e programmée fin 2020, permettant d'aller à la rencontre des jeunes et adultes en recherche d'information sur les métiers et les formations ;

- Le lancement du portail **Choisir mon métier** et son enrichissement progressif avec les outils Rencontre un pro, les e.Pockets Choisir mon métier ou encore la plateforme Choisir mon stage opérationnelle à la rentrée scolaire à destination des collégiens, lycéens et étudiants ;
- Le lancement d'une nouvelle **Action Educative Ligérienne** « S'orienter vers les métiers de demain et découvrir les entreprises du territoire » ;
- La construction d'une nouvelle action de formation continue des enseignants et professionnels intitulée **Campus Tour des métiers**, organisée par le réseau des Campus des métiers et des qualifications
- L'inscription de crédits budgétaires pour soutenir des actions innovantes en matière d'orientation - par le biais d'un appel à projets dédié - ou d'autres actions mises en place dans les territoires par les EPCI.

Dans la continuité, la Région confortera l'enveloppe budgétaire dédiée à l'orientation et la valorisation des métiers créée en 2020 afin de déployer les mesures prévues dans le plan régional pour une orientation tout au long de la vie :

- La conception des **guides d'orientation** auparavant sous la responsabilité de l'Onisep pour diffusion au premier trimestre 2021 auprès de l'ensemble des collégiens et lycéens, avec une volonté de mixer supports papier et digital permettant notamment d'enrichir les contenus avec des ressources vidéo, internet, témoignages... ;
- La mise en œuvre des projets soutenus dans le cadre de **l'appel à projets** relatif à des actions d'orientation innovantes en matière d'information sur les métiers et les formations, qui doit permettre, dès janvier 2021, de disposer d'un certain nombre de ressources, à la fois à destination des usagers et des enseignants ou professionnels de l'accompagnement ;
- La diffusion de nouveaux **supports et outils d'information sur les métiers** à destination du grand public et des professionnels.

Soutenir et transformer l'économie ligérienne pour favoriser l'emploi local

Trésorerie dégradée, reprise d'activités contrainte, incertitudes à court terme sur la reprise sont autant de maux pesant sur les décisions de report ou d'annulation des projets de développement de nos entreprises ligériennes.

En 2020, la Région s'est engagée pleinement dans le cadre de son plan d'urgence contre la crise puis de son plan de relance adoptée à la session de juillet dernier. Beaucoup d'outils sont déjà en place et opérationnels.

En 2021, la Région poursuivra le déploiement de ses mesures de relance de l'économie face à la crise économique.

Que ce soit dans une approche défensive post covid ou offensive pour préparer l'avenir, la Région réaffirme son **ambition pour l'industrie**, à travers le soutien à l'excellence du manufacturing ligérien (AMI Industrie du Futur, accompagnement de la démarche French Fab en lien avec la French Tech, soutien à la relocalisation industrielle). A cet égard, 2021 sera une année déterminante pour les entreprises industrielles qui devront faire face à un endettement important et une reprise partielle ou du moins contrainte de leur activité. Dans ce contexte, l'enjeu pour la Région est de **faciliter les opérations de refinancement avec les outils de dette long terme (Pays de la Loire redéploiement) et de fonds propres (la palette de Pays de la Loire Participations redoté dans le cadre du plan de relance)**.

Par ailleurs, la Région renforcera le déploiement de son action dans un objectif de reconquête industrielle des territoires en veillant à une cohérence d'ensemble, avec l'intégration de démarches nationales telles que Territoires d'industrie, 10 000 accompagnements et l'AAP plateformes d'accélération.

Après avoir réalisé **la structuration du réseau Technocampus (régionalisation du suivi des technocampus, mise en réseau des sites, définition d'un socle commun de services), la Région accentuera en 2021 son soutien aux projets de R&D afin d'inciter les entreprises ligériennes à développer des relais de croissance en rebond face à la crise.** En connexion avec les écosystèmes catalysés par les technocampus, la Région soutiendra les projets, qu'ils relèvent de démarches collectives (avec des laboratoires académiques) ou individuels.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2021 son **ambition en matière d'accompagnement des commerçants, secteur dont l'activité a été doublement impactée par le mouvement des Gilets Jaunes puis les fermetures administratives lors de la période de confinement.** Avec **les mesures Commerce du futur et notamment l'Appel à manifestation d'intérêt Commerce du futur, la Région mobilisera des moyens importants sur les enjeux spécifiques du commerce : digitalisation et adaptation de l'offre aux évolutions de la demande.**

Sur le secteur touristique, dont les récentes données publiées par l'observatoire du tourisme régional mettent en lumière une baisse significative du chiffre d'affaires et de l'emploi (86% des professionnels estiment la baisse de leur CA sur 2020 entre 30 et 40%), la Région intensifiera son soutien pour compenser les effets de la crise sur la saison touristique 2020 et la trésorerie des petites entreprises. Ainsi, **des actions de promotion du territoire seront conduites en complément des soutiens financiers individuels** apportés via **Pays de la Loire Investissement touristique**, en complément des soutiens mobilisables au titre du **fonds d'intervention en capital FAST** dédié au tourisme et de l'action menée par la **Société foncière régionale** en vue de soutenir les projets de relance des acteurs par un rachat de leurs actifs immobiliers.

La Région mettra particulièrement l'accent en 2021 sur l'économie sociale et solidaire. Grâce à une collaboration renforcée avec les réseaux départementaux et intercommunaux de l'ESS, la Région poursuivra l'acculturation des acteurs du développement économique pour faire connaître aux porteurs de projet concernés les dispositifs d'accompagnement et de financement auxquels ils sont pleinement éligibles. L'accompagnement des porteurs sera développé par la mission confiée à ces réseaux sur le champ de l'innovation sociale, qui constitue pour les territoires un relais de croissance essentiel qui tient compte des enjeux démographiques et environnementaux. La Région souhaite également renforcer, en étroite collaboration avec la CRESS et les réseaux locaux de l'ESS, l'accompagnement des porteurs de projet en proximité sur l'ensemble du territoire et l'ambition régionale en termes de nouvelles initiatives d'innovation sociale.

En matière de **transition digitale des secteurs économiques**, la Région désignera par AMI des opérateurs locaux afin de délivrer des prestations de sensibilisation et d'accompagnement des petites entreprises facilitant leur appropriation des nouveaux usages et nouvelles technologies du numérique.

La transition environnementale de notre économie sera également au cœur des actions économiques conduites, que ce soit par le déploiement du **plan Hydrogène** adopté les 9 et 10 juillet 2020, par les actions de relances décidées pour la filière EMR, ou encore par le soutien volontariste aux projets locaux d'économie circulaire.

En 2021, la Région continuera également de soutenir les investissements du **Grand Port**, dont la présidence du Conseil de Surveillance est désormais assurée par la Présidente de Région.

En provoquant la fermeture des frontières et en désorganisant les circuits logistiques, la crise sanitaire a fortement perturbé le commerce international de nos entreprises. Malgré ces difficultés, le baromètre de l'activité internationale des entreprises françaises, établi par la Team France Export, fait apparaître que **55% d'entre elles ont maintenu une activité à l'export.**

En novembre 2018, une étude INSEE mentionnait que l'export des PME régionales représentait 14% de leur chiffre d'affaires, soit 2,2 Mds € et 66 000 emplois directs. Les chiffres 2019 du commerce extérieur - tant au niveau national que régional - était en constante progression. Avec 22Mds € de chiffre d'affaires annuel, il représentait un segment transversal à part entière de notre économie régionale. Il est un booster de l'emploi, de l'innovation et de la compétitivité de nos entreprises, il leur permet aussi de consolider des positions sur les marchés nationaux comme internationaux.

Le soutien à l'export doit donc être un outil privilégié de la relance économique de notre territoire. Pour se faire, le plan de relance voté lors de la session de juin 2020 a fixé 3 priorités majeures dans ce domaine :

- **La défense de nos parts de marché à l'international, à travers la mise en œuvre d'un véritable Pack Export de relance**, pour lequel des moyens financiers supplémentaires vont être mobilisés au bénéfice direct des entreprises exportatrices. Il permettra de renforcer les emplois à l'export, de soutenir la digitalisation des entreprises et d'accentuer le soutien financier aux entreprises. Ce pack export de relance viendra s'accoler au plan de relance export du gouvernement avec les soutiens financiers de l'Etat, de Bpifrance et des réseaux bancaires ;
- **Le réinvestissement de l'export proche et en particulier l'Europe.** En effet, plus du tiers des flux d'export des entreprises ligériennes se font en Europe du Nord. Dans ce contexte, l'accompagnement des entreprises ligériennes sur le marché européen par le déploiement d'un envoyé spécial en Europe du Nord est un élément central du plan de soutien régional ;
- **L'anticipation des défis du commerce international de demain.** La Région déploiera ainsi en 2021 des plans de soutien stratégiques à l'international avec Business France pour les filières clefs du territoire en ciblant leurs atouts différenciants tant sur les plans de la recherche et de l'innovation qu'industriel, environnemental et énergétique.

L'international week 2021 et le « Book 2021, opportunités et tendances à l'international » seront des événements importants qui nous permettront de faire un bilan de notre action "Team France Export Pays de la Loire", de notre partenariat avec Business France pour nos 3 envoyés spéciaux et de faire évoluer les orientations pays cibles/filières ainsi que la mise en œuvre plus digitale de notre stratégie internationale.

Poursuivre les efforts engagés en faveur de l'agriculture ligérienne

Au cours de l'année 2020, la Région a réaffirmé dans un contexte de crise son soutien indéfectible aux secteurs agricoles, agroalimentaire, pêche, aquaculture, forêt-bois avec les mesures d'urgence Covid, des mesures sectorielles puis le plan de rebond de l'économie.

En 2021, la Région déploiera **les mesures de relance et de relocalisation** votées dans le cadre du plan de relance.

Le caractère inédit du choc d'activité lié à cette crise, invitera la Région à poursuivre son soutien aux secteurs de l'alimentation. Dans ce contexte, comme pour les autres secteurs économiques, que ce soit dans une approche défensive post covid ou offensive pour préparer l'avenir, la Région réaffirme son ambition pour ces secteurs de l'alimentation, qui se matérialise à travers un panel de dispositifs.

2021 sera une année déterminante pour les entreprises qui devront faire face à un endettement important et une reprise partielle ou du moins contrainte de leur activité. Dans ce contexte, l'enjeu pour la Région est de faciliter les opérations de refinancement avec les outils de dette long terme (Pays de la Loire redéploiement) et de fonds propres (la palette de Pays de la Loire Participations).

Au cours de la crise, les orientations de **la Stratégie AgroAlimentaire 2016-2020** ont plutôt été confortées. Sur 2021, elles seront accentuées avec un focus sur **la relocalisation alimentaire**.

A cet effet, la Région s'appuiera sur les pôles de compétitivité Valorial et Végépolys Valley afin d'accompagner les initiatives, et notamment celles qui émergeront du travail piloté par les cellules précompétitives afin d'appréhender d'ores et déjà le monde de demain (adaptation des filières à la transition, organisation des chaînes de valeur, changement climatique, ...).

Premier secteur industriel de la région, **l'agroalimentaire sera fortement accompagné**. Il s'agit en effet d'une filière stratégique, en raison de son poids économique, de sa fonction structurante de l'activité agricole, de sa répartition homogène sur le territoire régional avec la présence de PME et de grandes entreprises et des possibilités de développement de sa valeur ajoutée sur le territoire. Depuis 2014 dans le cadre du FEADER, plus de 100 projets d'investissements ont été aidés, impliquant 150 M€ d'investissement sur le territoire et plus de 50 M€ d'aides. En 2021, La Région poursuivra son accompagnement aux projets régionaux structurants notamment en milieu rural.

De même, la Région s'engage à maintenir son effort pour **moderniser les exploitations agricoles**. Les filières de l'élevage et du végétal connaissent des mutations profondes liées aux évolutions des marchés mondiaux, aux politiques publiques européennes, aux attentes sociétales (qualité, environnement, santé, bien-être) et aux risques naturels. La Région s'engage à maintenir, au travers des PCAE Élevage et Végétal, son accompagnement à la modernisation des outils de production visant la performance économique, la montée en qualité des processus et des produits, la réduction des intrants, l'autonomie alimentaire, la transition énergétique pour les bâtiments et l'amélioration des conditions de travail. Le dispositif PCAE a rencontré une forte adhésion ; il sera poursuivi pour la première année de transition de la PAC post 2020.

En lien avec la **stratégie viande bovine** élaborée en forte concertation avec la filière et soumise au vote de cette même session, la Région déclinera au plus vite les différentes mesures listées.

Dans le cadre du travail réalisé en lien avec les structures professionnelles, **la Région affirmera son ambition sur l'installation - transmission en agriculture**, enjeux majeurs, afin de renouveler les générations et maintenir le potentiel productif de l'agriculture en Pays de la Loire.

La Région accompagnera les secteurs de **la Pêche et de l'Aquaculture** dans le cadre de la mise en œuvre de la première année du FEAMP. Ce fonds s'inscrit dans la continuité du FEAMP en soutenant le développement durable de la pêche, de l'aquaculture, la commercialisation et la transformation des produits halieutiques.

Enfin, au regard des enjeux associés à la transition écologique sur lesquels la Région est par ailleurs pleinement engagée et de l'importance économique de la **filière bois**, la Région déclinera sa feuille de route stratégique au travers du **Plan régional de soutien à la filière forêt - bois**, pour valoriser les atouts de la filière régionale et renforcer sa dynamique au service des entreprises et des territoires.

Répondre aux enjeux éducatifs des lycées et relever le défi démographique

En matière d'éducation, la Région des Pays de la Loire doit **faire face à une poussée démographique** de sa population lycéenne sans précédent. Ce sont 15 300 jeunes supplémentaires qui ont été accueillis entre 2011 et 2017 dans les voies d'enseignement général et technologique.

Cette évolution démographique, impactant les besoins de nos politiques régionales en matière d'éducation est prise en compte jusqu'à la fin de la mandature. Ainsi, le lycée de Nort-sur-Erdre a accueilli ses premiers élèves à la rentrée de septembre 2020. Il sera suivi par l'ouverture des lycées de Saint-Gilles-Croix-de-Vie en 2021, d'Aizenay en 2022, de Pontchâteau en 2023, de Saint-Philbert-de-Grand Lieu en 2025 et de Vertou en 2025. En parallèle, pour conforter les sites existants, après

la livraison des extensions des lycées Léonard de Vinci à Montaignu (85) en 2019 et La Herdrie à Basse Goulaine (44) en 2020, les études des extensions des lycées Pays de Retz à Pornic (44) et Alcide D'Orbigny à Bouaye (44) se poursuivront. Ainsi, ce sont 120 M€ qui vont être engagés pour accompagner la progression des effectifs dans le Sud Loire dans les prochaines années.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre de **la stratégie d'investissement dans les lycées publics** (SIL), votée par la Région en 2017 : elle prévoit une trajectoire de dépenses de 780 M€ sur la période 2018-2024 pour répondre aux priorités de la mandature : l'urgence démographique, la maintenance du patrimoine existant, la performance énergétique, la sécurité et l'environnement de travail des agents régionaux dans les lycées.

Chaque année, un plan d'actions est présenté lors du budget primitif, identifiant les opérations nouvelles à lancer, au regard des résultats des études capacitaires et démographiques, et des informations recueillies lors des revues de gestion immobilière. La mise en œuvre de cette SIL se fait donc dans la plus totale transparence, en particulier s'agissant des établissements avec lesquels un véritable dialogue de gestion opérationnel a été mis en place (revues de gestion immobilière).

Le budget primitif 2021 continuera de s'inscrire dans cette dynamique.

La Région poursuivra le plan de **modernisation des équipements**. Ainsi, tout en veillant à l'amélioration des conditions de vie et de formation des lycéens, la Région apportera une attention particulière à l'adaptation des équipements aux besoins des formations, notamment professionnelles, sur le territoire régional. Il s'agira aussi de poursuivre la mise à disposition d'équipement favorisant l'amélioration des conditions de travail des agents régionaux des lycées en favorisant une optimisation de leurs tâches, dans le cadre de la prévention, santé et qualité de vie au travail. Enfin, l'action de la Région sera marquée en 2021 par la mise à disposition des équipements dans le nouveau lycée à Saint Gilles Croix de Vie.

Dans le cadre du **lycée 4.0 et de son volet numérique**, la Région poursuivra sa concertation sur les enjeux du numérique éducatif et les évolutions des référentiels techniques avec nos partenaires éducatifs (Rectorat, DRAAF, représentants de l'enseignement privé, établissements...), afin de mieux accompagner les évolutions pédagogiques (mobilité, wifi, réalité virtuelle...).

De plus, deux projets vont également être lancés dans le cadre du plan de relance post COVID : un projet d'équipement informatiques des élèves décrocheurs lorsque l'absence d'ordinateur personnel est un obstacle à leur maintien dans le dispositif scolaire et un appel à projets « numérique innovant » pour faire émerger et valoriser des initiatives locales qui pourraient être transposables dans d'autres lycées. Cet appel à projet concerne les établissements publics et privés.

L'importante concertation menée avec les établissements depuis 3 ans a permis de finaliser **la refonte de la DACF** pour les établissements relevant de l'Éducation nationale et de voter son nouveau règlement d'intervention applicable pour les dotations 2020 à 2022. La même démarche de concertation a été menée avec les lycées agricoles pour lesquels le nouveau règlement d'intervention s'appliquera pour leurs dotations 2021.

Par ailleurs, suite à l'expérimentation menée avec 10 établissements volontaires, la décision a été prise de doter l'ensemble des lycées d'un logiciel de restauration dénommé Easylis qui aura notamment pour objectif de faciliter l'approvisionnement local et de contribuer ainsi au soutien aux filières agricoles et de pêche ligérienne, de favoriser la relocalisation alimentaire ainsi que la qualité de la restauration. Ce logiciel sera opérationnel en janvier 2021.

Concernant l'enseignement privé, l'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre pour la 4^e année des engagements pris dans le cadre des nouvelles conventions cadres signées avec l'URADEL, l'AREPLAE et la FR-MFR. **La recherche d'une équité entre enseignements public et privé** a conduit à proposer, dès 2018, une revalorisation des forfaits d'externat des lycées privés sous contrat

d'association. S'agissant de l'investissement, la Région poursuivra son accompagnement aux projets des établissements privés sous contrat, confrontés aux mêmes problématiques que l'enseignement public, notamment en matière démographique.

Les différents dispositifs d'aides sociales visant à l'allègement du budget « rentrée » des familles ont été reconduits et même renforcés pour l'année scolaire 2020-2021 : **gratuité des ressources pédagogiques (manuels scolaires), fonds social lycéen régional, dotation de crédits d'équipement professionnel, et bourse au mérite** dont les critères d'éligibilité ont été élargis lors des dernières rentrées.

Le renouvellement des collections de manuels scolaires induits par la réforme nationale du lycée s'est traduit par un financement important de la collectivité. Les lycées termineront le renouvellement en 2021. Le dialogue de gestion renforcé avec les établissements se poursuivra durant l'année pour évaluer au mieux les besoins.

Le **Pacte éducatif régional**, adopté en 2017, a pour ambition d'accompagner les jeunes lycéens ou apprentis ligériens dans la réussite et l'insertion professionnelle en soutenant les projets portés par les établissements publics ou privés. Le dispositif des **Actions éducatives ligériennes** (AEL) rencontre un véritable succès puisque 675 projets impliquant plus de 51 700 jeunes lycéens et apprentis ont été aidés en 2019-2020. L'intérêt grandissant des communautés éducatives des établissements inscrits prouve l'intérêt porté aux thématiques régionales. En 2020-2021 les AEL sont renforcées par trois nouvelles propositions d'actions éducatives : l'une dédiée à l'orientation, la seconde s'attachant au lien entre alimentation et santé et la troisième axée sur la sécurité dans les transports scolaires.

Le dispositif des **Ambassadeurs du Civisme** est également reconduit et prévoit le recrutement de 30 jeunes en service civique. Des **Trophées de l'engagement éducatif** sont également prévus en 2021.

En Pays de la Loire, depuis le 1^{er} septembre 2020 : une formation pour chaque jeune, même décrocheur

- **Des assistants de PSAD pour prévenir le décrochage et trouver des solutions aux jeunes**
En 2020, grâce aux 6 assistants de lutte contre le décrochage qu'elle a recrutés, la Région a pu agir rapidement et avec l'ensemble des acteurs du territoire pour prévenir le risque de décrochage accru lié au confinement.
- **Une formation pour chaque jeune**
La Région soutient et développe une offre de solutions mobilisables pour les jeunes, notamment décrocheurs, que ce soit l'offre régionale de formation « REGION FORMATION » accessible dès 16 ans sans délais de carence depuis la rentrée 2020 ou les écoles de production.

En effet, **la Région développe des solutions pédagogiques alternatives.**

Les **Ecoles de production** ont été renforcées dans le cadre du Plan régional de relance pour permettre à terme la création de 300 places et l'implantation d'au moins une école par département. Des projets sont en cours de construction en Sarthe et Mayenne.

Une nouvelle Ecole de production a ouvert à la rentrée 2020 à Saumur, et une autre ouvrira à la rentrée 2020/2021 à Cholet.

Faire de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le socle de l'économie de la connaissance en Pays de la Loire

L'année 2021, sera marquée par la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle Stratégie régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation qui sera présentée à la session du conseil régional des 16 et 17 décembre 2020.

Cette stratégie affirmera 3 ambitions fortes :

- **Investir dans un Plan Campus Régional** : Doter les territoires régionaux de Campus attractifs, ouverts sur la société, connectés avec le monde
- **Accompagner les trajectoires de progrès** pour révéler les talents et faire rayonner le territoire
- **Mobiliser le potentiel académique, en lien avec le monde économique** pour anticiper et réussir collectivement les transitions

Elle devra se décliner, en termes de priorités, de projets concrets et de financements dans les enveloppes du Contrat de plan 2021-2027 et des financements européens (FESI et enveloppes sectoriels). Un travail important est amorcé à cet effet avec l'État et l'Union européenne. Cette démarche reste cependant tributaire des enveloppes financières définitives de l'État et de l'Union européenne qui ne sont pas encore connues au moment de l'écriture de ce rapport.

Le combat pour l'équité territoriale

Soutenir les projets d'investissement locaux dans le cadre de la politique contractuelle 2017 - 2020 et d'une enveloppe exceptionnelle de relance

Rénovée, simplifiée et mutualisée, adaptée aux situations de chaque territoire, **la politique contractuelle structurée à l'échelle des EPCI se déploie jusqu'en 2020** avec la totalité des contrats adoptés en 2019 pour 180 M€ affectés :

- **60 Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 représentant 68 intercommunalités et 1 commune ;**
- **3 Contrats de Développement Métropolitain (CDM) avec la métropole nantaise et les deux communautés urbaines d'Angers et le Mans.**

Au 1^{er} septembre 2020, ce sont 789 projets qui ont été engagés pour une aide totale de 118 M€ dont 218 projets au titre de la transition énergétique soit plus de 22 M€. L'engagement des projets a continué de se poursuivre avec un ralentissement durant la crise sanitaire ce qui a amené la collectivité régionale à adopter **une prolongation de la validité des CTR 2020 / CDM jusqu'au 30 septembre 2021 (soit dépôt des dossiers au 1^{er} juin 2021)** lors du vote de son Plan de relance les 9 et 10 juillet 2020. Cette mesure doit permettre aux exécutifs locaux nouvellement élus de bâtir leurs projets sereinement.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du Plan de relance, un nouveau fonds « **Pays de la Loire relance Investissement intercommunal** » doté d'une enveloppe de **45 M€**, accompagne dès septembre 2020 les projets des intercommunalités ou de leurs Communes membres jusqu'à fin juin 2021.

Enfin, le soutien aux projets des Communes rurales se poursuit grâce au **Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC)** doté annuellement de 5 M€. Ainsi, **depuis mi 2016, 826**

communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre du FRDC et du fonds école pour un budget de 36,953 M€ soit près de 60 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants. Afin de poursuivre notre effort à destination de ces Communes, la Région a créé un Fonds exceptionnel doté d'une enveloppe de 2 M€ : « **Pays de la Loire relance investissement communal** ».

Cette année 2020 a également permis de créer différents fonds à destination des territoires afin de les accompagner dans leur diversité :

- **Fonds régional territoires d'industrie** : il s'agit d'accompagner ces territoires dans leurs différentes initiatives pour une relocalisation des activités, ou autre ;
- **Fonds de soutien au développement des « tiers lieux »** : doté d'1M€ en AP, il s'agit de soutenir le développement ou la création de tiers lieux comme levier de la revitalisation, d'attractivité et d'animation des territoires ;
- **Fonds régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres-bourgs** : doté de 3M€ en AP, ce fonds a pour objectifs de conforter le maillage territorial de notre région en intégrant de nouvelles communes éligibles, notamment des villes moyennes jouant un rôle de centralité.

Permettre un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires

L'année 2020 a été et continue d'être marquée par l'actualité sanitaire. A ce titre, la Région a pris sa part et ses responsabilités aux côtés de l'ARS et des territoires dans cette crise. Ainsi, dans le cadre du **Plan urgence santé**, la Région a créé un fonds doté de plus de 4M€ pour l'achat de masques, d'équipements de protection individuelle autres et de matériel de santé adapté pour la téléconsultation. Elle a également mis en place une cellule logistique pour recenser les stocks de masques et d'équipements de protection individuelle (numéro vert et adresse mail) et commandé une prestation de transports et logistiques auprès de l'entreprise Idéa (270 000 € TTC) avec notamment le stockage et la préparation des envois des tabliers fabriqués par l'ARS.

En parallèle, le Plan régional d'accès à la santé a poursuivi son déploiement visant à renforcer l'offre de santé en Pays de la Loire afin de préparer l'avenir.

Ainsi, dans le cadre du Plan de relance voté les 9 et 10 juillet 2020, les principales mesures figurant au sein de ce plan ont été amplifiées :

- 2M€ d'AP supplémentaires pour amplifier notre soutien aux **Maisons de santé Pluriprofessionnelles** ;
- création d'un **fonds dédié pour le soutien au déploiement de la télémédecine et les équipements numériques en santé** (1M€ d'AP) afin de favoriser une offre de soins de qualité et en proximité ;
- le renforcement de notre action en faveur des **équipements hospitaliers** (une dotation complémentaire de 300 000 €) afin de soutenir les centres hospitaliers de proximité dans leurs projets d'investissement ainsi que le déploiement d'équipements de pointe sur notre territoire avec un soutien de 1M€ pour le projet Cyberknife au Mans.

En 2020 le déploiement du **Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes**, adopté en juin 2017, s'est poursuivi afin de contribuer à l'éducation et à la santé de ce public prioritaire pour la Région. Il concerne en premier lieu les lycéens et les apprentis en développant des actions de prévention et d'éducation à la santé efficaces, mises en œuvre par des acteurs qualifiés et reconnus, tant par la Région que par l'Agence régionale de santé.

Enfin, lancé à l'automne 2018, le **e.pass santé** permet aux jeunes Ligériens de rencontrer des professionnels de santé de façon anonyme et gratuite afin d'obtenir des conseils sur toutes questions de santé afin d'inciter les jeunes à adopter un comportement favorable à leur santé et la prévention des addictions (tabac, alcool, alimentation, stress, dépistage, contraception...). 1300 partenaires ont intégré le dispositif. Sur la saison 2019/2020, plus de 10 000 e.pass ont été demandés et 3500 activés.

Définir des orientations stratégiques pour l'avenir des Pays de la Loire

Depuis le printemps 2017, la Région des Pays de la Loire a entamé un large processus de concertation pour élaborer son nouveau schéma régional d'aménagement issu de la loi NOTRe, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), qui comporte un caractère intégrateur de schémas sectoriels et un caractère prescriptif sur trois grands domaines consacrant le chef de filât de la Région : aménagement du territoire, environnement et transports.

La crise sanitaire du COVID 19 au printemps est venue bouleverser le calendrier prévisionnel d'élaboration de cette stratégie d'aménagement associant un grand nombre de partenaires dont les représentants du bloc intercommunal en renouvellement institutionnel.

Afin de garantir l'appropriation collective de ce projet de territoire par le plus grand nombre au travers d'une concertation approfondie, l'arrêt du futur schéma régional d'aménagement a été reporté à la session des 16 et 17 décembre. Il sera alors soumis formellement à l'avis du CESER, des personnes publiques associées et de l'Autorité environnementale de l'État avant mise en enquête publique.

Rapprocher les politiques européennes au bénéfice des projets ligériens

Sur le plan européen, la stratégie de la Région s'inscrit dans le cadre de la feuille de route adoptée par l'assemblée régionale en octobre 2016 « Une Europe plus utile pour une Région plus efficace ». Elle comprend deux volets distincts :

- Une **action européenne régionale** ;
- La **mise en œuvre des programmes de la politique européenne de cohésion** confiés à la Région au titre de la période 2014-2020.

L'action européenne de la Région revêt trois dimensions complémentaires :

- Une **stratégie d'influence auprès des institutions de l'Union européenne** avec une attention particulière pour les enjeux maritimes et les coopérations entre les régions et les collectivités côtières de la façade atlantique ;
- Une **action de promotion et de valorisation de l'action européenne** au plus près des citoyens ;
- Une **démarche proactive de recherche de financements européens** pour la réalisation de projets de coopération concourant à la compétitivité et à l'équilibre des territoires ligériens.

Les moyens alloués (crédits régionaux) à ces thématiques se répartissent ainsi :

- 45 % des montants proposés concourent à la stratégie d'influence de la Région et de ses partenaires, au travers du financement de l'activité du bureau de représentation à Bruxelles et des actions relatives à la Commission Arc Atlantique ;

- 50 % des montants proposés visent à la promotion et la valorisation de l'action européenne, au travers de financements apportés aux acteurs à vocation européenne, notamment les Maisons de l'Europe, d'actions de communication, permettant de renforcer l'accès à l'information sur les institutions européennes (action « Jeunes Ligériens, citoyens en Europe ») et du dispositif Cap Europe permettant la subvention d'actions d'information européenne ;
- 6 % des montants proposés visent à renforcer l'accès à l'information des opérateurs ligériens et à favoriser le montage de projets de coopération dans le cadre des programmes INTERREG Europe, Nord-Ouest Europe et Espace Atlantique ou des programmes sectoriels de l'Union européenne, soit dans le cadre du dispositif d'aide à l'émergence et au montage de projets ACE 2020.

Il s'y ajoute un **projet CLIPPER** dédié aux industries maritimes relevant du programme de coopération INTERREG Europe dont la Région assure le portage pour le compte d'un partenariat européen. Ce projet d'une durée de 4 ans fait l'objet d'un financement sur crédits européens à hauteur de 85 % des dépenses éligibles.

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2014-2020, la Région est l'autorité de gestion du programme opérationnel régional FEDER-FSE (Fonds européen de développement régional et Fonds social européen), du programme de développement rural régional FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et organisme intermédiaire en charge des mesures régionalisées du programme national FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Elle est responsable dans ce contexte de la mise en œuvre de près de 90 % des **Fonds européens structurels d'investissement alloués aux Pays de la Loire pour la période 2014-2023**. Il lui revient d'assurer la pleine consommation des dotations disponibles, soit un **montant global de 855 millions d'euros** ainsi réparti :

- 302,7 millions d'euros pour le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour soutenir l'innovation, les petites et moyennes entreprises (PME), la transition énergétique, l'intermodalité...
- 76,2 millions d'euros pour le Fonds social européen (FSE) dans le but d'améliorer le taux d'emploi notamment en soutenant l'orientation, la formation, l'apprentissage...
- 461,1 millions d'euros pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) en faveur de l'évolution des pratiques agricoles et de la filière agroalimentaire.
- 14,5 millions d'euros pour les mesures régionalisées (FEAMP), en faveur de la transformation de la pêche et du développement de l'aquaculture.

108 M€, soit 63 M€ de FEDER (les investissements territoriaux intégrés) et 45 M€ de FEADER (la mesure LEADER), sont consacrés directement l'approche territoriale pour la mise en œuvre de stratégies locales, au plus proche du terrain.

Conformément au cadre réglementaire applicable, ces montants devront être entièrement consommés (payés) avant le 31 décembre 2023. Des trajectoires annuelles de consommation sont ainsi établies sur la période d'exécution des programmes, selon les spécificités de chaque fonds. Ces prévisions sont actualisées au regard des avancées réalisées et des perspectives de programmation de nouvelles dépenses, jusqu'à saturation des dotations et dans le respect des échéanciers d'engagement et de paiement de l'Union européenne. Elles prennent en compte également la nécessité d'anticiper la fin de gestion des programmes 2014-2020 pour permettre à la Région d'être en capacité de débiter les programmes 2021-2027 dès 2021 avec le moins de dossiers 2014-2020 à clôturer.

Adopter une stratégie de développement du réseau de transport régional

Développer les services de transport et de mobilité

L'étude **mobilité** sur l'ensemble de la région a abouti à une première série de dispositifs visant à **soutenir les mobilités en zones peu denses**, approuvés lors du vote du plan de relance régionale, à l'occasion de la session de juillet 2020. Cela s'est traduit d'un point de vue budgétaire par **1 260 000 € d'autorisation d'engagement supplémentaire en fonctionnement**. Une proposition de **cartographie des bassins de mobilités**, futurs échelons de gouvernance des mobilités locales, a également été présentée en juillet. La Région a organisé dans la foulée des rencontres avec tous les EPCI pour valider les périmètres de ces bassins et discuter de la mise en œuvre des contrats opérationnels de mobilités (COM) qui déclineront les nouveaux dispositifs votés en juillet 2020.

En effet, après la loi NOTRe, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) promulguée en décembre 2019 modifie substantiellement la gouvernance de la mobilité, en proposant aux EPCI de se saisir de cette compétence. La Région a fortement accru son rôle en la matière depuis les transferts des compétences départementales de 2017. Elle souhaite conforter son rôle d'AOM et entend se positionner comme un **chef de file des mobilités** sur son ressort territorial tout en restant à l'écoute des EPCI pour adapter son offre à leurs besoins. Pour assurer cette co-construction du réseau, ces COM introduits par la LOM constituent un outil adapté pour mener des plans d'actions partagés entre la Région et les territoires, à l'échelle de bassins de mobilité.

La Région a réagi rapidement à la crise sanitaire qui a entraîné l'annulation de nombreux services routiers. D'une part, **elle a garanti le versement de 90 % des montants des contrats aux transporteurs pour les services non assurés**. D'autre part, elle a voté en juillet 2020 **une enveloppe de 3 M€ permettant de rembourser les abonnés aux transports scolaires**.

L'année 2020 a été marquée par le renforcement de lignes routières en Mayenne. D'autres territoires devraient connaître une amélioration de leur offre de transport régulier en 2021. Par ailleurs, 2021 verra la création de **nouveaux bassins de TAD en Maine-et-Loire et en Vendée** et bien entendu la poursuite du renforcement des moyens mis en œuvre pour les transports scolaires là où le dynamisme démographique l'exige.

Pour ce qui concerne les transports ferroviaires régionaux, l'année 2021 devrait être la première année d'exploitation à la suite de la revoyure de la convention TER avec SNCF. L'objectif de cette revoyure est de permettre de contenir la contribution financière de la Région tout en élargissant les services à l'utilisateur. Ainsi, des développements d'offre sont prévus durant l'année 2021 notamment vers Ancenis, Angers et Cholet au départ ou à l'arrivée à Nantes. Des améliorations de desserte sont également prévues le week-end. Ces développements d'offre sont fonction de l'avancée des travaux, retardés à la suite de la crise sanitaire.

Des opérations importantes seront aussi engagées ou poursuivies sur le parc de matériel roulant ferroviaire tels que le financement d'un programme sur 3 ans portant sur le renouvellement des organes majeurs de plusieurs séries de matériel (44 M€ en autorisation de programme) ou encore la continuation de l'opération de rénovation mi-vie des automotrices concernées (les ZTER) avec un montant prévu de 13 M€ en crédits de paiement.

En 2021, une étude très structurante concernant la stratégie de distribution va se poursuivre. Il s'agit de définir, dans le contexte de l'ouverture à la concurrence ferroviaire ainsi que l'harmonisation de la tarification routière, la façon dont la Région va appréhender la distribution des titres de transports avec plusieurs opérateurs sans dégrader le parcours client de l'utilisateur. Cette réflexion nécessite le recours à une AMO. Il s'agit là d'un enjeu fort devant permettre à la Région de maîtriser la base de données et le système de distribution des titres de transport en tenant compte de l'ensemble des solutions de vente.

Par ailleurs, la **préparation de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux** se poursuivra.

L'assemblée régionale a approuvé le projet d'allotissement du réseau lors de sa séance des 9 et 10 juillet 2020. Un avis de préinformation au Journal officiel de l'Union européenne a été publié le 21 juillet 2020 pour les ensembles Tram-train et Sud Loire, en vue d'un ou des avis d'appel public à la concurrence à partir de l'été 2021. Le début d'exploitation de ces ensembles est visé au service annuel 2024.

L'année 2021 sera donc marquée, au premier semestre, par les travaux d'élaboration des dossiers de consultation des entreprises liés aux procédures de mise en concurrence de ces deux ensembles. Dans ce cadre, l'important travail de recueil des données auprès des sociétés SNCF, fournisseuses d'informations, entamé à l'été 2020, se poursuivra, à la fois sur les indicateurs techniques, administratifs et financiers relatifs aux contrats en cours, mais également aux éléments documentaires relatifs aux biens (matériel roulant, unités de maintenance, infrastructures) susceptibles d'être repris par la Région. Au second semestre, la Région transmettra aux entreprises candidates les dossiers de consultation afin que ces dernières puissent élaborer et remettre leurs offres début 2022.

Le groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage mené par Mensia Conseil poursuivra ses missions auprès de la Région dans ces perspectives. Outre son appui général d'ordre technique, administratif, juridique et financier, il assurera notamment l'élaboration de l'ensemble des pièces relatives aux procédures.

Développer les infrastructures

En ce qui concerne les infrastructures ferroviaires, des opérations vont se poursuivre et être engagées, notamment pour mettre en œuvre le **contrat d'avenir** signé début 2019. Plusieurs d'entre elles traduisent la volonté de la Région de **moderniser les lignes existantes** afin de maintenir leur pérennité et leurs performances.

Ainsi, les travaux de modernisation de **l'axe Nantes - Bordeaux, sur la section La Roche-sur-Yon - La Rochelle**, débutés en janvier 2020, se termineront durant l'été 2021. Les travaux préparatoires pour le chantier de rénovation de **la ligne Retiers - Châteaubriant**, débutés en novembre 2020, seront terminés pour la rentrée de septembre 2021 et ceux de la première phase sur **l'axe Alençon - Le Mans** réalisés (entre septembre et décembre 2020). Les tous derniers travaux sur **la ligne Clisson - Cholet** s'achèveront en mars prochain et le terminus technique d'Ancenis sera livré pour novembre 2021.

Les études préliminaires sur la ligne **La Roche-sur-Yon - Bressuire**, affectée elle aussi par un état de vétusté prononcé ont débuté en juin 2020. Elles permettront de préciser la nature des travaux, leur montant et le calendrier de réalisation de la modernisation des équipements.

L'opération de **contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges** se poursuit pour une livraison prévisionnelle en octobre 2022. Il s'agit d'une opération majeure pour assurer le développement de l'activité de la raffinerie, vitale pour l'économie de la basse Loire et le trafic du Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire.

L'opération **Massy - Valenton** a été relancée après plusieurs années de suspension à la suite d'un incendie sur des installations électriques qui ont conduit à stopper l'avancement du chantier. Les travaux côté Est se poursuivent à la date de rédaction du présent rapport pour une livraison effective courant 2021 après réalisation du poste d'aiguillage informatique d'Orly.

En ce qui concerne les infrastructures routières, la Région poursuivra la **mise en œuvre du plan routier** en soutien des conseils départementaux. Au-delà des 18 opérations en cours telles que la réalisation des échangeurs de Viais et de Connerré, le contournement ouest de Cossé le Vivien, le contournement nord de Château-Gontier et la déviation de Saumur et le contournement nord de la Roche-sur-Yon, sept nouvelles opérations devraient être engagées en 2021 (deux en Loire-Atlantique, une dans la Sarthe et quatre dans le Maine et Loire).

Quant à l'étude exploratoire portant sur **l'analyse d'un nouveau franchissement de la Loire**, celle-ci devrait arriver à son terme fin 2020. Il conviendra dès lors de définir avec les partenaires les modalités de poursuite des études selon les conclusions apportées.

La procédure de remplacement du **navire Insula Oya II** est en cours. Les candidats retenus dans le cadre du premier tour du Dialogue Compétitif ont été auditionnés à plusieurs reprises durant l'année 2020. Le calendrier doit permettre de notifier le marché au chantier naval retenu en fin d'année 2020 ou tout début 2021.

Pour **les investissements dans les gares et l'intermodalité**, 2020 a été marquée par l'engagement financier auprès de SNCF Réseau pour la convention des travaux de la nouvelle gare du Mans Hôpital et, suite au schéma directeur Nantes-Angers-Sablé, la poursuite des réflexions avant d'engager les études préliminaires du nœud ferroviaire de la gare de Nantes (refonte de la signalisation et du plan de voie), la livraison de la nouvelle gare de Nantes et de ses abords au début de l'automne 2020 avec l'engagement des travaux des espaces publics au sud.

La poursuite de **la mise en accessibilité du réseau ALEOP** (gares, points d'arrêt routiers) pour les personnes à mobilité réduite sera bien évidemment prolongée et même accélérée grâce au plan de relance de juillet 2020.

Les conclusions de l'étude, menée dans le cadre d'un partenariat entre Nantes Métropole, la Région et l'Etat, relative à la définition d'un **schéma directeur d'accessibilité de la plate-forme aéroportuaire Nantes Atlantique** sont prévues pour la fin de l'année 2020.

Enfin, l'année 2021, va permettre la poursuite de la mise en œuvre des **actions en faveur du vélo** votées dans le cadre du plan de relance de juillet 2020 : aides vélos pliants et vélos à assistance électrique, augmentation du financement des itinéraires cyclables en rabattement sur les gares et points d'arrêt Aléop, développement des abris sécurisés autour des gares et points d'arrêt routiers du réseau ALEOP ainsi qu'autour des points générateurs de flux de déplacement.

Renforcer la connexion fixe et mobile dans les territoires

Au niveau national, l'importante accélération des travaux de déploiement de la fibre optique observée en 2019, sur tout le territoire français, n'a pas pu être poursuivie début 2020 compte tenu de la situation sanitaire. Les déploiements ont toutefois été maintenu à un rythme élevé. Ainsi, au 30 juin 2020, 20,8 millions de locaux étaient éligibles aux offres Fibre optique de bout en bout, soit une hausse de 33% en un an.

Au niveau de la Région des Pays de la Loire, la courbe des déploiements est plus accentuée : **911 000 locaux sont désormais raccordables à la fibre, ce qui représente une augmentation de 66% en un an**. Cette progression intègre les déploiements réalisés par les différents réseaux d'initiative public départementaux. La Région a donc poursuivi son soutien auprès des maîtres d'ouvrages départementaux. En 2020, la totalité des départements ont contractualisé avec des opérateurs en vue de couvrir intégralement le territoire régional en fibre optique. Ainsi, la région a décidé de soutenir la seconde phase de déploiement de la fibre de Vendée Numérique qui a pour objectif une couverture à 100% en fibre optique à l'abonné de l'ensemble du territoire et s'apprête à finaliser le soutien à la Sarthe.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, la Région coordonne le dispositif couverture ciblée (New Deal) qui vise à assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes et où en conséquence un besoin spécifique d'aménagement du territoire a été identifié. Ainsi, 107 nouveaux pylônes de téléphonie mobile ont d'ores et déjà été identifiés sur les territoires dans le cadre de ce dispositif, financés en totalité par les opérateurs, dans des secteurs définis par les collectivités publiques. Enfin, afin de disposer d'informations récentes et fiables, la Région a poursuivi le financement

d'études sur la qualité de la couverture mobile, dans le cadre de la contribution statutaire versée au Centre de Ressources Gigalis. En 2020, 334 000 mesures ont déjà été réalisées.

Encourager la transition énergétique des Pays de la Loire

La Région va poursuivre la mise en œuvre de la **Feuille de route régionale sur la transition énergétique (FRTE)** adoptée en décembre 2016. La mise en œuvre des 52 engagements de la Région structurés autour de cinq piliers thématiques va se poursuivre. Parmi les actions phares de 2021 figurent : le déploiement de plateformes de rénovation énergétique dans les territoires pour aider les particuliers à rénover leurs logements, le soutien à des projets innovants d'énergie renouvelables intégrant le stockage.

La poursuite de la **rénovation du patrimoine bâti** avec une amélioration de la performance énergétique sera un axe fort. En tant que porteur associé du dispositif de l'Etat nommé **Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique (SARE)**, la Région a contractualisé en 2020 avec l'Etat, l'ADEME et les obligés du programme pour piloter le déploiement et la mise en œuvre des actions du Programme au niveau régional. En parallèle, la Région a adopté un dispositif complémentaire de soutien aux territoires pour accélérer le déploiement de plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE). En 2021, ces plateformes vont se développer sur les territoires pour offrir aux particuliers, et aux petites entreprises possédant des locaux tertiaires, un accompagnement à la rénovation énergétique de leurs logements et locaux.

La Région a adopté en juillet 2020 une **feuille de route régionale sur l'hydrogène**, pour amplifier le déploiement des projets et la dynamique mise en place par la Trajectoire hydrogène. Cette feuille de route va permettre de soutenir en 2021 les premiers projets territoriaux tels H2 Loire Valley, en lien avec le grand port maritime Nantes Saint Nazaire, et H2 Ouest. Au-delà de ces projets territoriaux, la Région va soutenir notamment les premiers usages terrestres et projets de démonstrateurs.

Préserver la qualité de vie des Ligériens en protégeant leur environnement

Sujet de préoccupation majeur, la **qualité de l'eau en Pays de la Loire** est dégradée, avec seulement 11 % de nos cours d'eau en bon état écologique. La majorité régionale a affirmé mi 2017 son engagement pour mener une action volontariste dans ce domaine. Elle renforce encore cet engagement avec la prise de compétence animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui devrait lui être attribuée fin 2020.

Le plan d'actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau avec l'Etat adopté en décembre 2019, est désormais entré dans sa phase opérationnelle avec, en 2021 la poursuite du déploiement de contrats territoriaux uniques pour l'eau, outil unique de contractualisation de la reconquête de la qualité de l'eau entre les territoires, la Région, l'Agence de l'eau et les départements.

Par ailleurs, l'année 2021 va notamment permettre d'avancer sur la qualité de l'eau dans les captages prioritaire avec le lancement d'un appel à projet spécifique et de mettre en œuvre un observatoire de l'eau.

En ce qui concerne la Loire, **la Région va poursuivre son engagement au travers du contrat Loire**, en soutenant les études afin de permettre la réalisation des travaux de rééquilibrage du lit de la Loire en 2023 et les travaux de restauration de plusieurs boires en 2021. La Région sera également très impliquée dans la préparation d'un nouveau plan Loire et de son cofinancement par un nouveau programme FEDER interrégional.

Enfin, le programme **LIFE intégré sur l'eau (REVERS'EAU)**, élaboré avec les nombreux partenaires de l'eau, a été accepté par l'Union européenne en septembre 2020. Ce projet majeur piloté par la Région, dotée d'un budget de 14,5 millions € va permettre de mener à bien 32 actions dont un certain nombre

d'opérations pilotes destinées à restaurer la qualité de l'eau jusqu'à la fin 2027. Financé à 47% par l'Europe, il implique 14 partenaires, dont l'agence de l'eau Loire Bretagne, mais également la Région qui porte en propre 13 actions.

La Région a par ailleurs vu ses compétences s'élargir de manière significative dans le domaine environnemental, notamment suite à la loi NOTRe. Ainsi, elle a **élaboré un plan régional de prévention et de gestion des déchets, contenant un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire**. Depuis 2018, et grâce à l'appel à projet renouvelé chaque année et qui le sera à nouveau en 2021, ce sont 53 projets qui ont été soutenus par la Région. En 2021, la Région mettra par ailleurs en place le livret d'épargne populaire.

Également, en tant que chef de file, **la Région est dotée depuis 2018 d'une stratégie régionale de biodiversité**. En 2021, l'enjeu sera la poursuite du déploiement du dispositif « territoires engagés pour la nature » avec près de 5 projets qui pourraient aboutir, et le déploiement de « entreprises engagées pour la nature ». L'idée est de faire de la biodiversité un enjeu positif à travers plusieurs de ses aspects : tourisme lié à notre patrimoine naturel, agriculture, emplois créés pour la restauration de la biodiversité, innovation liée au végétal...

Par ailleurs, la Région Pays de la Loire qui a réalisé une restitution de **l'étude sur les impacts du changement climatique en Pays de la Loire en 2020**, va poursuivre son implication et son partage avec les acteurs régionaux des résultats de l'étude. Par ailleurs, le **groupe interdisciplinaire d'experts régionaux** sur le changement climatique installé en 2020, va poursuivre ses travaux et devrait rendre en 2021, ses préconisations.

Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie culturelle dans le contexte de la crise sanitaire

La pandémie de virus COVID-19 a provoqué une crise sanitaire mondiale d'une ampleur exceptionnelle qui a fortement touché les secteurs culturels et sportifs les premiers impactés par la crise. Depuis le début de l'épidémie, **la Région des Pays de la Loire a démontré sa capacité à agir vite**. Elle a ainsi mis en place des actions concrètes et concertées afin de répondre aux besoins identifiés par les acteurs culturels et sportifs impactés. De même, la Région s'est attachée à **soutenir les associations œuvrant auprès des plus démunis** dont les conditions de vie se sont dégradées dans ce contexte de crise.

Dès le mois de mars, **deux fonds d'urgence** ont été lancés afin de soutenir les structures et publics en difficulté : **le fonds d'urgence « évènements » et le fonds d'urgence « précarité »**.

Afin de poursuivre son action, le Conseil Régional a voté, les 9 et 10 juillet 2020, un plan de relance ambitieux destiné non seulement à pérenniser les actions d'urgence ayant fait leur preuve mais également à mettre en œuvre de nouvelles mesures afin de répondre aux attentes fortes du plus grand nombre.

Ce plan prévoit, en plus du lancement d'actions spécifiques pour soutenir les différents secteurs, la **création de trois fonds : le « Fonds d'aide aux lieux de diffusion culturelle », le « Fonds de solidarité pour les clubs sportifs amateurs employeurs » et le « Fonds de lutte contre la grande précarité »**. Ce plan lancé en 2020, va continuer à se déployer en 2021 afin de favoriser la reprise dans des secteurs qui restent très fragilisés dans le contexte incertain actuel.

La Région des Pays de la Loire s'est dotée d'une **stratégie culturelle en 2017**. Par ce texte socle, elle affirme des principes d'intervention clairs, transparents et lisibles pour les Ligériens et les acteurs du monde culturel. En 2020, **la crise sanitaire liée à la COVID 19** qui a fortement impacté le monde de la culture confirme la nécessité d'un engagement fort du Conseil régional. De nouveaux dispositifs, dont le plan de relance mentionné ci-dessus, ont ainsi été mis en place afin d'aider les acteurs de la culture à pérenniser leur activité et à renouer avec le public.

La Région entend par ailleurs réaffirmer quatre axes forts pour l'avenir :

- **Concilier transmission et culture du XXI^e siècle** : son souhait est d'encourager l'accès des jeunes générations à l'enseignement supérieur dans la filière culturelle et à se familiariser avec la diversité de la création actuelle. Cette préoccupation irrigue différentes orientations de la politique culturelle. Le rapprochement entre les savoir-faire des entreprises, les écoles d'enseignement supérieur et les artistes, vecteur d'innovation et de nouveaux métiers, offre aussi une ouverture sur la culture du XXI^e siècle. L'évènement **Culture au futur** par exemple, se veut une véritable vitrine des actions croisées entre le monde économique, culturel et enseignement supérieur. Les premiers retours de cette première édition incitent à poursuivre cette action innovante.
- **Diversifier les interventions à travers les nouveaux dispositifs, en initiant une logique de projets avec les lieux et les acteurs.** La Région souhaite faire place à de nouveaux entrants dans toutes les esthétiques et tous les territoires. Il s'agit d'aider les grands opérateurs et partenaires régionaux (l'ONPL, Angers Nantes Opéra, Les Arts florissants, Centre national de la danse contemporaine, etc.) mais également les compagnies régionales dans leur diversité à rayonner partout dans les territoires et développer notre coopération interrégionale avec la Bretagne et la Normandie.
- **Soutenir l'investissement** : la Région doit préparer l'avenir culturel des Pays de la Loire, en lien avec les autres collectivités. L'accompagnement des associations et collectivités pour les ateliers d'artistes, l'aménagement de lieux de travail, l'acquisition de matériels et les équipements culturels seront poursuivis. Ces lieux de créations et de diffusion constituent des outils indispensables pour garantir le développement culturel sur le territoire régional, d'autant plus avec la crise sanitaire rencontrée en 2020. Les Pays de la Loire abritent plusieurs projets ambitieux comme en témoignent l'Espace Mayenne, la Libre Usine de Nantes, **l'ouverture du Musée d'art moderne de Fontevraud - collections nationales Martine et Léon Cligman**, qui bénéficie de l'appellation « Musée de France », et qui dévoilera à un large public le regard d'un couple d'amateurs éclairés de la seconde moitié du XX^e siècle à travers 900 œuvres d'art exceptionnelles. **Le FRAC** des Pays de la Loire, co-financé par la Région et l'Etat fera l'objet d'une ambition renouvelée. L'ouverture en 2021 d'un nouveau site, au sein du Quartier de la création à Nantes, confirmera la place et le rayonnement de cet acteur majeur de l'art contemporain, tant auprès des publics que des artistes.
- **Poursuivre l'accompagnement culturel des territoires** à travers la restauration du patrimoine protégé ou non au titre des monuments historiques, les appels à projets patrimoine, le maillage des expositions, des conférences et des publications de l'inventaire du patrimoine sur tout le territoire régional, le Fonds de développement culturel territorial, le financement de l'ingénierie nécessaire à l'écriture des projets culturels de territoire et la mise en œuvre du volet culturel de l'ambition maritime régionale avec notamment l'organisation du **Festival Loire et Océan**, pour faire des atouts littoraux de la Région, de véritables leviers de développement, l'édition d'un ouvrage de synthèse et abondamment illustré sur **l'histoire maritime des Pays de la Loire**, et les deux **parcours culturels** dédiés l'un aux **Plantagenêts** et l'autre aux **jardins remarquables** des Pays de la Loire.

Mettre en place un plan de relance pour le sport

La crise sanitaire du COVID 19 frappe massivement le secteur du sport, contraignant la très grande majorité des structures sportives à mettre à l'arrêt leurs activités. Cette crise met pourtant la santé, le bien être et la qualité de vie au cœur des préoccupations des citoyens et des politiques publiques.

Le champ sportif est de plus en plus ouvert à de nouveaux acteurs et de nouveaux enjeux et les transformations en cours ont inévitablement un impact sur la politique sportive régionale. A travers

le soutien aux ligues et comités régionaux, la Région **accompagne les évolutions des pratiques sportives** telles que le sport-santé, le sport en entreprise, la pratique des personnes en situation de handicap et celle émanant des publics prioritaires : seniors retraités, personnes atteintes d'affection de longue durée, etc... La collectivité intègre aussi la dimension sportive comme vecteur de développement économique et social durable, notamment en termes d'attractivité territoriale et touristique par le soutien aux grands événements à la renommée internationale : **Vendée Globe, Solitaire du Figaro, 24H du Mans, Jumping de la Baule, Mondial du Lion...** mais aussi par le soutien à de multiples manifestations sportives, toutes disciplines confondues : concours hippiques, courses cyclistes, marathons, tournois de tennis, compétitions de sport de combat, courses à la voile, concours de pétanques, meetings d'athlétisme, meetings aériens...

En matière de sport de haut niveau la Région soutient les structures d'entraînement fédérales et les clubs tout en accompagnant les athlètes, à titre individuel, vers l'excellence. À l'approche des Jeux de Tokyo, reportés en 2021, **le dispositif « Groupe Elite » d'aide à la préparation olympique et paralympique sera renforcé.**

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, c'est **un projet ambitieux qui doit être mis en œuvre dès aujourd'hui, à travers le label national « Terre de Jeux 2024 »**, pour apporter un bénéfice et un impact positif de cet événement sur le territoire et pour tous les Ligériens. **L'ouverture du nouveau Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS)** dans la métropole nantaise, à l'été 2021, s'inscrit aussi dans l'objectif d'en faire un centre de préparation aux Jeux. Au-delà, la Région travaille, avec la direction du CREPS, à un positionnement innovant de cet établissement pour affirmer sa différence et orienter son futur développement.

La nouvelle gouvernance du sport, actée au niveau national, marque un changement de stratégie dans la conduite de la politique sportive en France. La Conférence Régionale Consultative du Sport (CRCS), installée dès 2006 en Pays de la Loire sous l'impulsion de la Région, de l'Etat (DRDJSCS) et du mouvement sportif via le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), a constitué un modèle de gouvernance partagée entre tous les acteurs du sport ligérien sur lequel la Conférence Régionale du Sport (CRS) pourra s'appuyer. Cette évolution dans le monde de la gouvernance va avoir des conséquences au niveau local qu'il conviendra d'accompagner afin de favoriser la coordination des acteurs.

Enfin, pour la Région, le sport est important comme élément de structuration et de développement des territoires. Ainsi elle accompagne la création ou la rénovation d'équipements sportifs structurants.

Faire du bénévolat et de la solidarité des priorités régionales

La Région a revu ses politiques de façon à **renforcer son soutien aux porteurs de projets, à diversifier les bénéficiaires, à permettre aux associations les plus éloignées des centres de décision de présenter des dossiers** en réponse aux appels à projets liés à la jeunesse, aux solidarités, à l'égalité et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La Région porte une attention toute particulière à l'animation de la vie associative.

Pour promouvoir le bénévolat et soutenir les activités bénévoles, **la fondation régionale du bénévolat en Pays de la Loire**, avec l'apport de la Région, a pu mettre en place une Opération « 1 bénévole = 1 masque » dans le but de protéger les bénévoles du territoire dans le cadre de la crise sanitaire de 2020.

La Région a également l'intention de continuer à se mobiliser pour ses bénévoles en valorisant leur engagement, comme c'est le cas depuis 4 ans, lors de grands événements sportifs ou culturels.

Elle maintient son soutien aux actions d'envergure régionales portées par des associations reconnues pour la qualité de leur travail et leur capacité à développer des partenariats structurants (le Mouvement associatif, l'URIOPSS, la FRCIDFF, l'URSF, la FAS...).

Pour faire face à la situation difficile que connaissent les personnes les plus précaires, les associations du territoire ont dû rapidement s'adapter au contexte de crise sanitaire et faire monter en puissance leurs actions. Pour les aider, la Région des Pays de la Loire a décidé, dès avril 2020, d'apporter son soutien aux associations luttant contre la précarité. Un fonds « Pays de la Loire Urgence Précarité » d'un montant global d'un million d'euros a permis d'aider les associations dont les activités s'effectuaient sur le territoire de la Région des Pays de la Loire et dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, prioritairement dans les secteurs de l'aide alimentaire, l'hébergement d'urgence et la lutte contre les violences intrafamiliales et les exclusions. Une chaîne alimentaire a aussi permis de fournir les grands réseaux du territoire en denrées alimentaires.

Ces actions ayant pris fin en juillet 2020, la Région a décidé de lancer un nouveau fonds « Lutte contre la grande précarité » pour maintenir et faire perdurer cette aide nécessaire aux associations dont les actions sont si précieuses pour les plus démunis. Un budget de 2 millions d'euros permettra de continuer à soutenir dans les mois à venir les associations agissant dans les secteurs de la solidarité et de la lutte contre la précarité, notamment sur les thématiques de l'aide alimentaire, de l'aide sanitaire, de lutte contre les exclusions et l'isolement, etc.

Afin de ne pas laisser de côté les associations œuvrant dans d'autres secteurs d'activité, la Région poursuit le travail de concertation afin d'instaurer **une conférence régionale consultative de la vie associative**.

Le **fonds égalité / solidarités** adopté en 2017, permet également à la Région de réaffirmer son soutien aux projets ciblant le **développement des solidarités et l'aide d'urgence** ainsi que la promotion de l'égalité femmes-hommes, incluant notamment la **prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes**. Après une montée en puissance importante du dispositif, afin de répondre aux besoins des associations dans ce domaine, il est proposé de maintenir une enveloppe importante pour poursuivre la structuration des actions en faveur de l'égalité et de la lutte contre la grande précarité sur l'ensemble du territoire régional. Ce fonds et le nouveau fonds spécifique de lutte contre la grande précarité, lancé dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, se complètent.

De manière spécifique, la Région contribue chaque année au développement et à l'animation d'un **observatoire régional des violences faites aux femmes** portées par l'Union régionale solidarité femme avec l'aide financière de la Région. Elle se démarque également en soutenant des projets très innovants, tels ceux de Resonantes, La Cloche, Logement fraternité ou bien l'initiative de maillage territorial au sein de deux territoires ruraux en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Innover pour et avec les jeunes Ligériens

Pour encourager la pratique culturelle et sportive et répondre aux attentes des jeunes Ligériens, la Région des Pays de la Loire propose depuis deux ans un **pass culture sport entièrement dématérialisé**. Très simple à utiliser, accessible depuis un site web ou une application mobile, cet **e. pass** fonctionne comme un portefeuille numérique. Pour sa première année, le nouveau **e. pass culture sport** a profité à près de 45 000 jeunes. Depuis, les partenariats ne cessent de se multiplier sur tout le territoire, confirmant l'appropriation de ce nouvel outil innovant.

Pour renforcer le pouvoir d'achat des jeunes et soutenir les structures culturelles et sportives lourdement impactées par la crise sanitaire, **il a été proposé depuis la rentrée 2020, dans le cadre du plan de relance, d'élargir le dispositif aux jeunes inscrits dans un établissement ou une formation d'enseignement supérieur en Pays de la Loire**. Le e.pass culture sport est désormais accessible à tous les jeunes Ligériens âgés entre 15 et 19 ans ou sans condition d'âge pour les jeunes

inscrits dans un lycée, un CFA, une MFR, un IME ou un établissement d'enseignement supérieur en Pays de la Loire. **La valeur de certains coupons a de plus été doublée. Pour seulement huit euros**, les jeunes bénéficient avec leur e.pass culture sport 2020/2021 de **plus de 200 euros d'avantages** (cinéma, livre, licence sportive...) et toujours une entrée gratuite à un festival et jusqu'à quatre entrées gratuites dans le cadre des sorties scolaires organisées par leur lycée, CFA, MFR ou IME.

Par ailleurs, la Région Pays de la Loire soutient les associations dans la mise en œuvre des projets portés par les jeunes. Elle a pour objectif, en matière de politique de jeunesse, en complément des compétences clés d'éducation et de formation des jeunes, de favoriser leur épanouissement, en leur offrant la possibilité de réaliser des actions visant à leur prise de responsabilité et leur implication dans la vie de la Cité.

Par ailleurs, **l'appel à projets jeunesse** « soutien aux projets associatifs en direction des jeunes Ligériens », lancé en février 2017, connaît un grand succès et permet de **valoriser la prise de responsabilités des jeunes** dans le cadre de leur engagement bénévole.

Depuis son lancement, les deux tiers des associations sont des nouvelles structures qui n'avaient encore jamais bénéficié d'une aide régionale.

Le combat pour l'efficacité régionale

Prolonger et amplifier l'engagement en faveur de la transformation numérique en 2020

La Région des Pays de la Loire poursuit sa transition numérique.

Trois grands axes structurent cette ambition :

- Sécuriser nos outils et nos pratiques ;
- Faciliter le travail des agents et la vie des usagers ;
- Davantage fiabiliser et mieux exploiter les données.

En 2021, un effort significatif sera porté sur **la sécurisation du système d'information** compte tenu de l'accroissement significatif des situations de mobilité et en particulier de télétravail. La pandémie a accéléré ces situations et a augmenté l'exposition des Systèmes d'information à des nouvelles menaces. La lutte contre la cybercriminalité devient une priorité et nécessite une collaboration avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) plus étroite, notamment en matière de détection et de surveillance des menaces.

Pour faciliter le travail des agents et la vie des usagers, la Région poursuit **la dématérialisation** des processus internes de la collectivité. Ces actions conduiront à moderniser et fiabiliser les outils numériques, en particulier pour la dématérialisation des marchés publics, des conventions et des transmissions à la paierie.

A cet égard, des outils métiers transverses comme la gestion des marchés, des crédits, du courrier, du transport régional mais aussi des outils verticaux, en soutien des politiques publiques, comme la gestion de l'orientation, la gestion des fonds européens, feront l'objet, en 2021, d'une mise en œuvre de **plates-formes de services, afin de mieux répondre aux attentes des usagers et des agents**.

L'évolution des dispositifs pour l'octroi des aides et des subventions nécessite la réalisation d'une plateforme d'aides et de subventions correctement dimensionnées. En effet, la diversité des téléprocédures

engendrent une augmentation très significative des usages des services numériques. Des systèmes de haute capacité en termes de flux seront prochainement développés.

La transformation numérique de la Région s'accompagne également du développement de **nouveaux services web**, notamment les dispositifs d'inscription en ligne pour le Transport Régulier ou les politiques publiques à destination des jeunes ligériens (Pass Orientation).

Par ailleurs, la Région renforce **le développement de sa stratégie de la donnée** avec l'ouverture de ses jeux de données (open data) en partenariat avec toutes les collectivités infrarégionales et la facilitation des échanges avec les usagers via des outils de visualisation des données.

Enfin, les systèmes d'information s'appuieront sur la poursuite de la construction de **référentiels de données fiabilisées** (dénommées Master Data Management, MDM), socle indispensable pour garantir la plus grande fiabilité des données.

La deuxième phase de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes locaux

En mars 2020, la Région est entrée dans la seconde phase de la démarche expérimentale, avec l'intervention d'un commissaire aux comptes auprès des services afin d'auditer la gestion comptable et financière de la collectivité.

Ainsi, après deux ans de travaux préparatoires, l'année 2020 a marqué le début de la certification à proprement parler. Tandis que la Cour des Comptes a remis en juin 2020 ces derniers diagnostics ciblés, un commissaire aux comptes a amorcé en mars 2020 l'audit des états financiers de l'exercice 2020. Il a débuté ce travail par une prise de connaissance de l'environnement et du fonctionnement général de la Région, avant de poursuivre avec l'étude approfondie du bilan d'ouverture. **Désormais, l'équipe du commissaire aux comptes est conduite à analyser et auditer les cycles et processus comptables et financiers de la Région.** En effet, dans le cadre de la certification, l'auditeur recherche l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. Compte tenu de l'ampleur des enjeux financiers régionaux, le certificateur ne peut pas vérifier toutes les opérations comptabilisées ; pour cette raison, sa mission s'appuie sur l'analyse et l'évaluation des organisations, des méthodes, des systèmes d'informations et des processus qui ont permis d'élaborer les informations financières et comptables.

Le dernier diagnostic ciblé de la Cour des Comptes relatif au suivi des recommandations du Diagnostic Global d'Entrée, tout comme les bilans réalisés par la région en interne, montrent que **de grandes avancées ont été réalisées depuis le début de la démarche en 2016.**

La fiabilisation des états financiers

Les travaux de fiabilisation des états financiers ont continué en 2020 avec notamment la poursuite des travaux en faveur de la fiabilisation de l'actif de la Région. Pour illustration, la résorption de l'écart entre l'inventaire de la Région et la tenue de l'actif par le payeur s'est traduite par un rattrapage des amortissements pour **un montant total de 957 millions d'euros**. La valorisation et justification de la valeur exacte des biens significatifs du patrimoine régional a également conduit la région à débiter l'estimation de la valeur de son parc immobilier, en commençant par les lycées. Grâce au recours à des études notariales, les 114 EPLE régionaux ont ainsi été valorisés pour le foncier et le bâti. De plus, les services régionaux ont continué à mieux inventorier les biens régionaux, et en particulier les véhicules, le matériel informatique et les logiciels, ou encore les biens mobiliers mis à disposition des lycées avec le déploiement d'un logiciel de gestion dans une dizaine de lycées pilotes.

La mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne

Le déploiement du dispositif de contrôle interne s'est poursuivi. Salué **pour la qualité de sa méthodologie et de son animation par la Cour des Comptes**, le dispositif de contrôle interne a en effet encore pris de l'ampleur, avec un total de quinze mesures de contrôles internes formalisées. Une attention particulière a été portée en 2020 aux systèmes d'information, et plus particulièrement à l'organisation des systèmes d'information au sein de l'administration régionale.

L'urbanisation des systèmes d'information

La gouvernance, la documentation générale mais également la politique de sécurité des systèmes d'information ont fait l'objet de travaux spécifiques visant le renforcement de la structuration des systèmes d'information, le déploiement d'une stratégie de sécurité des systèmes d'information ou encore la formalisation et la documentation des processus. Ces actions se sont traduites par exemple par la production **d'une cartographie des risques ou encore l'élaboration de directives de sécurité relatives aux systèmes d'information**.

Les perspectives de travaux pour 2021

Conformément au calendrier prévisionnel de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes, l'audit des états financiers 2020 par le commissaire aux comptes fera l'objet de restitutions intermédiaires ainsi qu'un **rapport final**, prévu pour **juin 2021**. Le commissaire aux comptes réitérera ensuite son intervention en 2022 et 2023 pour procéder à l'audit des états financiers des exercices suivants.

Développer une politique de ressources humaines ambitieuse avec les collaborateurs du siège, des antennes et des lycées

L'année 2021 s'inscrit dans la continuité de la politique des ressources humaines impulsée depuis le début de la mandature afin de pérenniser l'ensemble des mesures mises en place par la majorité régionale.

Le dernier bilan social indique, au 31 décembre 2019, le nombre de collaborateurs : **3340 sur emplois permanents et 663 contractuels de courte durée** payés en décembre 2019 (en renfort ou en remplacement d'agents absents) dont 73 apprentis (ils étaient au nombre de 41 en décembre 2015). Parmi les collaborateurs sur emplois permanents, 30,2% exercent leurs fonctions au siège (3,8% en catégorie A+, 41% en catégorie A, 27,8% en catégorie B et 24,4% en catégorie C et 3% hors catégorie) et 69,8% dans les lycées (0,6% en catégorie B et 99,4% en catégorie C). Concernant les personnels contractuels de courte durée, 174 exercent leurs missions au siège et 489 dans les lycées.

La masse salariale consacrée à la rémunération de ces différents personnels s'élève pour 2019 à 159 281 510 € (+ 4,7 % par rapport à 2018). Elle se décompose comme suit :

- 85 904 574 € au titre du traitement indiciaire ;
- 29 049 013 € au titre du régime indemnitaire et autres indemnités dont 593 680 € relatifs à la nouvelle bonification indiciaire (702 bénéficiaires) ;
- et, enfin, 44 327 923 € de cotisations employeurs.

Depuis 2017, un effort sans précédent en matière de ressources humaines est réalisée par la majorité régionale.

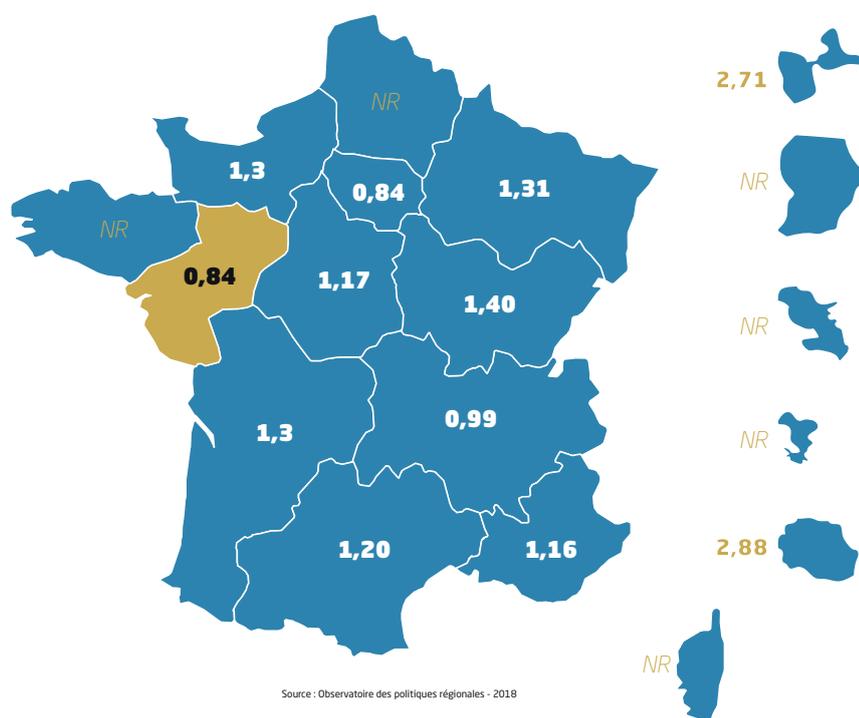
Ainsi, dans les lycées, ont été créés **93 emplois permanents** supplémentaires. En effet, courant 2017, il a été décidé de se démarquer de la politique RH antérieure. Celle-ci s'était en effet manifestée par :

- une diminution des effectifs sur emplois permanents (-30 entre 2010 et 2015) alors qu'était parallèlement votée officiellement des postes supplémentaires (+ 43 sur la même période) ;
- le gel de l'enveloppe consacrée aux remplacements dans les lycées (avec des ruptures de contrat lors des congés scolaires).

Depuis 2017, **le recrutement de contrats de plus longue durée a été privilégié pour assurer renforts et remplacements**. Ainsi, en 2019, une hausse de 25,3 équivalents temps plein supplémentaires sur des postes temporaires est constatée par rapport au 31 décembre 2018.

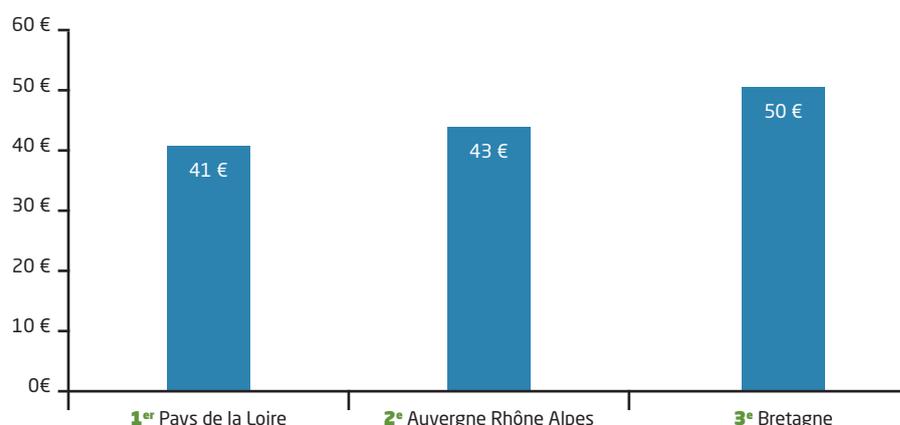
Cet investissement de la Région permet aujourd'hui d'observer **une première diminution du taux d'absentéisme**, et ce aussi bien au siège que dans les lycées. En effet, au sein de la Région le taux d'absentéisme global a diminué de 0,4% par rapport à décembre 2018. Le taux d'absentéisme compressible (prenant en compte les maladies ordinaires, les accidents du travail ainsi que les maladies professionnelles) s'est réduit de 0,7% pour les agents du siège. Et, au sein des lycées ce taux a diminué de 0,2% par rapport à l'année 2018.

L'augmentation des effectifs, constatée depuis 2017, concerne également le siège. Elle permet la mise en œuvre de politiques publiques prioritaires. Cette remise à niveau des effectifs est compatible avec la gestion rigoureuse des finances publiques puisque la Région des Pays de la Loire demeure la Région la plus sobre en nombre d'emplois régionaux par habitant (derniers chiffres disponibles à date).



Afin de valoriser l'engagement des agents dans leur mission de service public, la collectivité a décidé la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents du siège puis des lycées et l'attribution d'un régime indemnitaire à tous les contractuels (ce que ne permettait pas la délibération votée par la mandature précédente). Ces efforts ont été réalisés dans un cadre budgétaire maîtrisé. Les dépenses de personnel par habitant restent nettement moindres que dans les autres Régions (données 2017).

Dépenses de personnel par habitant (hors Ile-de-France)



Source : Régions de France

Cette politique volontariste s'applique également en matière **de prévention**. Ainsi, la **participation employeur** dans le cadre de la convention de prévoyance a été relevée de 20 à 24 € en janvier 2018. Puis, elle est passée **de 24 à 30 euros au 1^{er} janvier 2020**. La Région s'est également engagée à consacrer 10 % de la stratégie d'investissement des lycées aux conditions de travail des agents régionaux. Par ailleurs, un effort a été mis en œuvre pour renforcer le réseau des assistants de prévention, les acteurs de la prévention (médecin, ACFI, techniciens de prévention) et le déploiement des outils de pilotage de la prévention (document unique et orientation RPS).

De plus, la politique de prévention mise en œuvre à la Région a conduit à des résultats très satisfaisants notamment dans les lycées, avec la généralisation des pratiques de préparation physique au travail, **la passation d'un marché pour les équipements de protections individuelles et l'expérimentation de solutions cobotiques**. Ces efforts menés en matière de prévention ont également contribué à la diminution du taux d'absentéisme dans les lycées (passant de 11% en 2017 à 10,2 % en 2019).

Enfin, l'engagement de la Région vise également à renforcer l'accompagnement du parcours professionnel des collaborateurs de la collectivité. **Les Rendez-vous de la mobilité** ont permis de favoriser la mobilité interne. Un effort budgétaire significatif a été fourni en matière de formation (+ 37 % d'augmentation sur la période 2016-2020). 915 000 € ont été consacrés à la formation pour l'année 2020.

En 2020, a été mise en œuvre le plan de formation triennal (2020-2022), fixant les grandes orientations en matière de développement des compétences et des parcours professionnels des agents régionaux. Sur le volet formation interne, plusieurs mesures concrètes ont vu le jour telles que le développement du parrainage, l'échange de bonnes pratiques entre pairs.

Ces nouveaux dispositifs seront désormais portés par **l'Académie, école interne inaugurée en ce début octobre 2020**.

Au cours des prochains mois, de nouveaux renforcements d'effectifs permettront de s'approprier la compétence orientation (conseillers orientations, assistants de PSAD, Orientibus...), d'engager nos actions en faveur de la protection de l'eau, ou de mettre en œuvre une vraie fonction immobilière au sein de la Région.

Ainsi, pour 2021, l'évolution de la masse salariale sera contenue à une hausse de 2,2 % (de 170 à 173,7 M€) :

- Mesures contraintes habituelles : glissement vieillesse technicité, charges patronales, loi du 6 août 2019) : 2,075 M€ ;
- Création de postes dans les EPLE : 0,8 M€ ;
- Accompagnement des agents : 0,825 M€.

Pour 2022, la hausse envisagée est de l'ordre de 2,917 M€ répartie ainsi :

- Mesures contraintes habituelles (glissement vieillesse technicité, charges patronales, loi du 6 août 2019) : 2,075 M€ ;
- Création de postes dans les EPLE : 0,7 M€ ;
- Accompagnement des agents : 0,142 M€.

Renforcer la politique d'innovation publique de la collectivité

Relancée en 2017, la politique d'innovation publique de la collectivité se concentre sur un objectif : **imaginer collectivement des solutions pour rendre le service public régional plus efficient.** Pour l'atteindre, la Région organise son action autour de deux axes : la sensibilisation des agents et le pilotage de projets avec une démarche centrée autour des utilisateurs (design de service).

Après la création et l'animation d'un réseau d'agents volontaires en 2017, l'année 2018 a été marquée par **la structuration d'une direction de projets** rattachée à la direction générale adjointe Stratégie, Prospective et Ressources et **l'incarnation dans un lieu dédié et ouvert à tous, le LABSOLU.** Ce renforcement sensible de la politique d'innovation publique lui a permis de monter en puissance en 2018 et 2019.

Aujourd'hui, le LABSOLU est la salle la plus utilisée du campus régional. Une vingtaine d'événements y ont été organisés (conférences, ateliers, formations), au bénéfice de plus de 210 agents, notamment dans le cadre de la semaine de l'innovation publique, événement national, qui s'est déroulée à la Région, pour sa première édition, en novembre 2018.

L'équipe innovation (directeur de projet + 2 designers) a répondu à plus d'une centaine de projets issus des demandes des directions et agents pour résoudre des problématiques internes (circulation des parapheurs, animation de séminaires, fonctionnement de la reprographie ou du centre de ressources, etc.) ou liées au déploiement de politiques publiques (organisation des espaces dans les lycées, aides européennes en faveur des acteurs de la culture, etc.).

Enfin, dans le but de favoriser la créativité de tous, la première édition des challenges innovation a été lancée en septembre 2018 et a permis, par un vote des agents et décision du jury, de sélectionner 4 idées (parmi 90 déposés et 2000 votes), mises en place à partir de janvier 2019, avec l'accompagnement du LABSOLU. Pour 2020, 5 idées ont été sélectionnées : les agents ont du talent, les agents connectés dans les lycées, la conciergerie, le potage urbain, l'arrondi sur salaire avec remise des prix par la Présidente lors de la cérémonie des vœux dédiée aux agents.

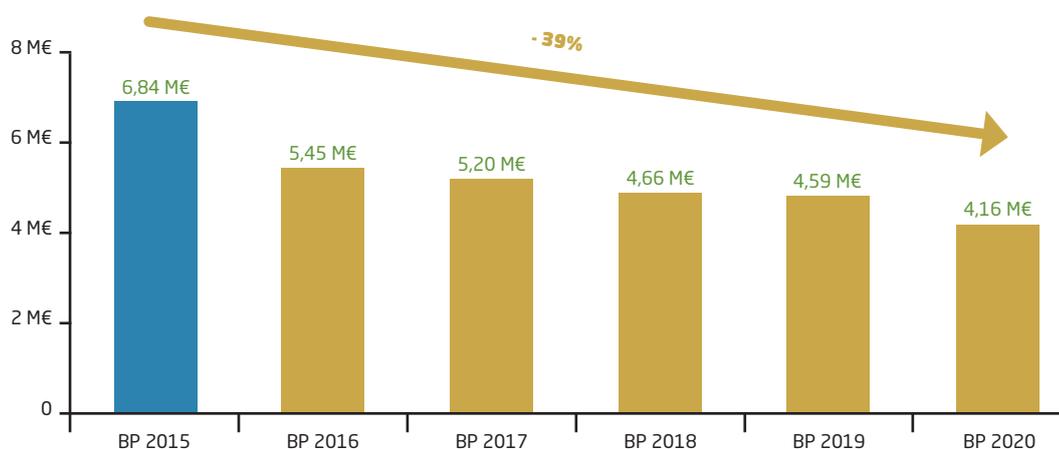
Pour 2020, et face à la crise du COVID 19, les actions d'innovation se sont poursuivies sur les projets avec des animations complètement dématérialisées.

Des services régionaux économes

La Région s'est engagée depuis 2016 dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Les moyens généraux ont diminué de manière significative depuis 2015.

Par exemple les dépenses de communication (E-communication Internet, Campagne - Loi Notre, Information, production et média Campagnes, Stratégie Conseil, Stratégie Presse, Information, production et média Editions) ont baissé de 39 % entre le BP 2015 et le BP 2020, passant de 6,84 M€ à 4,16 M€.

Les dépenses de communication



En outre, comme évoqué en amont du présent rapport, la Région des Pays de la Loire demeure, en 2019, la région présentant le plus bas niveau de dépenses réelles de fonctionnement par habitant (292 €/h contre une moyenne de 337€/h).

ANNEXES

ANNEXE 1

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES RECETTES RÉGIONALES

Section de fonctionnement

La fiscalité directe, sur laquelle la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux

La CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

La crise économique sans précédent générée par la pandémie de Covid 19 ampute très largement les recettes fiscales des Régions et notamment la CVAE que les collectivités doivent percevoir en 2021 qui correspond à la CVAE due par les entreprises au titre de l'exercice 2020.

Aussi, afin de neutraliser intégralement la baisse attendue sur la CVAE en 2021, et dans le cadre de la baisse des impôts de production des entreprises, le législateur a supprimé (accord de méthode Etat-Régions signé le 30 juillet 2020) à compter de 2021 la part de CVAE perçue par les Régions.

L'accord de méthode Etat-Région du 30 juillet 2020 prévoit également une réforme du fonds de péréquation auquel la Région est contributrice à hauteur de 16,4 M€ en 2020.

Les IFER (Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau)

Depuis 2010, les trois niveaux de collectivités bénéficient de la CVAE en contrepartie de la suppression de la taxe professionnelle. Ce dispositif n'étant pas suffisant pour couvrir les recettes issues de l'ancienne taxe, le législateur a instauré les IFER afin que les grandes entreprises de réseau (ferroviaires, téléphoniques...) continuent de contribuer à la solidarité nationale à un niveau similaire à celui constaté antérieurement.

Dans ce cadre, les Régions se sont vues attribuer deux parts d'IFER dont le montant total prévu en 2020 est de 34,5 M€ pour les Pays de la Loire. Il est envisagé une progression de la part IFER ferroviaire de + 4,9 % par an jusqu'en 2023 (soit le dynamisme constaté sur la période 2016 / 2019).

S'agissant du montant de l'IFER télécom perçu par la Région, compte tenu de la raréfaction des éléments constitutifs de l'assiette fiscale (les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, concurrencés par la fibre optique), il est proposé d'anticiper réduction de cette recette de - 2,3 % par an jusqu'en 2023 (soit la perte de dynamisme constatée sur la période 2016 / 2019).

Le produit prévisionnel total attendu sur la recette d'IFER s'établit pour 2021 à 34,7 M€, en progression de + 0,6 % par rapport à 2020.

Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources)

Conformément aux dispositions de la Loi de finances initiale pour 2010, la Région perçoit depuis 2011 deux dotations permettant d'assurer le respect de la clause de garantie individuelle de ressources dans le cadre de la réforme fiscale.

En complément de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), inscrite au titre des dotations de l'État et présentée ci-dessous avec les autres dotations, la Région reçoit un reversement (FNGIR), inscrit au même titre que les produits de la fiscalité directe locale. Il s'agit d'un reversement des Régions qui, contrairement aux Pays de la Loire, ont été bénéficiaires de la réforme. Ce reversement n'étant pas indexé, il est par conséquent reconduit à un montant identique de 15,9 M€.

La fiscalité indirecte sans pouvoir de taux

La TICPE forfaitaire

Le financement des transferts de compétences issus de la loi « Libertés et responsabilités locales » (LRL) de 2004 s'est effectué via l'octroi d'une fraction unique de tarif de TICPE portant sur le gazole et le supercarburant sans plomb.

Il s'agit d'une part forfaitaire qui évolue au gré des transferts de compétences. Ainsi cette recette est restée atone sur la période 2010-2014 en raison de l'absence de nouveaux transferts de compétences. *A contrario*, ce montant forfaitaire a été revalorisé de 8,6 M€ en 2015 pour intégrer le financement de la formation professionnelle.

Pour la période 2020-2022, la Région des Pays de la Loire n'anticipant pas de nouveaux transferts de compétences ouvrant droit à compensation de TICPE, il est proposé de rebaser le montant de cette recette sur le montant de droit à compensation notifié dans l'instruction de la DGCL du 6 février 2020.

Le montant prévisionnel de la TICPE forfaitaire pour le budget primitif 2021 s'établit ainsi à 153,4 M€.

S'agissant de la part nationale de la TICPE forfaitaire destinée à compenser le transfert des agents du CREPS, des agents chargés de la gestion des fonds européens, du dispositif NACRE, de la prise en charge de la formation professionnelle au sein de la Maison d'arrêt du Mans, et à compter de 2020 du transfert des DRONISEP, celle-ci s'élève à un montant de 2,9 M€, conformément à notre droit à compensation.

La TICPE dite « modulation »

Le montant de cette recette est fonction des tarifs applicables par type de carburant et de la consommation régionale de carburant. L'article 89 de la loi de finances rectificative de 2016 a figé de façon pérenne le montant de ces tarifs au maximum des plafonds précédemment autorisés lorsque les Régions disposaient encore d'un pouvoir de modulation, soit 1,77 €/hl pour les supercarburants et 1,15 €/hl pour le gazole.

La loi de finance pour 2020 a modifié, à compter du premier janvier 2020, l'assiette de la TICPE, de régionale elle est passée à nationale.

Ainsi, la TICPE régionalisée n'est plus affectée au réel, mais sur la base des quantités nationales de l'année en cours réparties entre les Régions à hauteur de la proportion de la consommation régionale au sein de la consommation nationale au cours de l'année 2019.

La crise liée à la pandémie de Covid 19 laisse anticiper une perte de recette sur la part modulation de la TICPE de - 7 % en 2020.

Pour 2021, la Région anticipe une tendance à la hausse, + 6,2 % par rapport à la cible de 2020 qui ne permet cependant pas de retrouver le niveau de 2019 de 43,1 M€.

Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2021 est de 42,6 M€.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les Régions disposent depuis 2018 d'une fraction de TVA transférée par l'État, en substitution de la dotation globale et forfaitaire. La part transmise aux Régions représente près de 2,45% du produit total de TVA (avant prélèvement pour la Sécurité Sociale).

La baisse de la consommation, très fortement impactée par la pandémie de Covid 19 fait anticiper une perte de recette de TVA pour la Région de l'ordre de - 6,2 % en 2020.

Pour 2021, la relance de la consommation permet d'anticiper une recette de TVA en hausse de + 4,5 % par rapport à la cible 2020.

Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2021 s'établit alors à 194,5 M€, soit en deçà de la recette 2019 qui s'élevait à 198,5 M€.

A compter de 2021, les Régions percevront, en remplacement de la CVAE, une fraction supplémentaire de TVA qui sera égale au montant de la CVAE perçue par les Régions en 2020.

Pour la Région des Pays de la Loire le montant attendu s'élève à 501,1 M€.

Les recettes de la formation professionnelle

Cette recette comprend les deux composantes suivantes :

- Une part de TICPE dont l'assiette est nationale et figée depuis 2012 et dont la quote-part de la Région est inchangée depuis 2014. Par conséquent, il est proposé de reconduire son montant de 14,0 M€ sur la période 2020-2023.
- Les frais de gestion perçus par l'État au titre de la taxe d'habitation et de la Cotisation économique territoriale. En rétrospective, cette recette connaissait un dynamisme annuel de 2,5%. Pour 2020, il est proposé de maintenir ce dynamisme. En revanche, à compter de 2021, la suppression totale de la taxe d'habitation, dans le cadre d'une réforme fiscale dont les contours et le contenu demeurent encore flous, implique de s'interroger sur le devenir de cette recette. En effet, la suppression effective de la taxe d'habitation supprimerait entre 35% et 40% de l'enveloppe des frais de gestion à laquelle pourrait lui être substituée une recette moins dynamique telle que de la TICPE ou encore une simple dotation. Aussi, pour 2021, il est proposé limiter le dynamisme à 2 % puis de geler le montant de cette recette à compter de 2022.

La fiscalité indirecte avec pouvoir de taux

En section de fonctionnement, la fiscalité indirecte sur laquelle les Régions disposent encore d'un pouvoir de taux se limite à la taxe sur les cartes grises.

La taxe sur les cartes grises

La taxe sur les certificats d'immatriculation est assise sur le nombre d'immatriculations issu de la vente de véhicules constatés sur le territoire ligérien. Le montant de cette taxe est corrélé à la puissance fiscale du véhicule.

Conformément à l'engagement de stabilité fiscale durant la mandature, le tarif applicable restera fixé à 48 euros par cheval fiscal. Par conséquent le dynamisme de cette recette reposera sur l'augmentation du nombre d'immatriculations en lien avec les ventes de véhicules.

Les ventes de véhicules ont fortement été impactées par la pandémie, la Région anticipe une perte de 14 % sur cette recette en 2020 par rapport à 2019.

Pour 2021, grâce au plan de relance, un rattrapage à hauteur de la perte enregistrée est envisagé (+ 14 % par rapport à la cible 2020), qui ne permet cependant pas de retrouver le niveau de recettes atteint en 2019 (140,7 M€).

Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2021 est de 138,2 M€.

Les concours financiers de l'État

La Dotation globale de décentralisation (DGD)

Cette recette vise à compenser le coût des transferts de compétences. La Région des Pays de la Loire s'est vu notifier en avril le montant de DGD 2020 qui lui est attribué, soit 19,14 M€.

La Région n'anticipant pas d'ajustement de cette recette, il est proposé de figer ce montant annuel pour la période 2020-2022.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Comme c'est le cas chaque année, les concours financiers de l'État financent des mesures nouvelles qui ont pour conséquence de réduire le montant de la DCRTP puisque celle-ci constitue une variable d'ajustement de l'enveloppe financière délivrée par l'État aux collectivités locales.

Depuis 2018, il convient de constater une accélération de la baisse de la DCRTP qui a diminué de - 6,3 % en 2018, puis - 13,6% en 2019 et - 26,7 % en 2020.

Pour 2021, la prévision se fonde sur une hypothèse de baisse de - 15,0%, la DCRTP s'élèverait pour cet exercice à 6,7 M€.

Les allocations compensatrices

Depuis 1996, les relations financières entre l'État et les collectivités sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée ». Cette enveloppe regroupe les principaux concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.

Les allocations compensatrices servent de variables d'ajustement à cette enveloppe et permettent de neutraliser l'évolution des autres concours financiers qui y sont intégrés (les majorations de la DGF liées à la progression des dotations de péréquation par exemple).

Par prudence, les hypothèses de recettes pour les années 2020-2023 anticipent des réductions pour arriver à l'extinction de cette recette à l'horizon 2025

Ainsi, pour 2021 il est envisagé une baisse de - 15 % par rapport à 2020, ce qui porte la recette attendue à 3,5 M€ en 2021.

Les recettes liées au financement de l'apprentissage

La réforme du financement de l'apprentissage initiée par la loi du 5 septembre 2018 modifie en profondeur les ressources d'apprentissage perçues par les Régions.

A compter de 2020, les composantes du panier des ressources régionales d'apprentissage, en section de fonctionnement, sont les suivantes :

- Le fonds de soutien aux CFA : les Régions conservent un rôle de péréquation territoriale destiné à garantir le développement économique et l'aménagement équilibré des territoires. Afin d'exercer leurs missions, les Régions se sont vues octroyer une enveloppe nationale de 138 M€ soit, pour la Région des Pays de la Loire, une recette de 11,0 M€ à compter de 2020.
- Afin d'assurer la neutralité budgétaire de la réforme de l'apprentissage, une compensation complémentaire est mise en place à compter de 2020. Pour la région des Pays de la Loire cette recette s'élève à 11,1 M€.

Les Recettes de politiques régionales

Fonds européens

Les recettes de fonctionnement perçues au titre des fonds européens sont principalement constituées du remboursement de l'Union Européenne au titre du FSE et des fonds permettant de compenser financièrement la collectivité dans la mise en œuvre de la politique européenne sur la programmation 2014-2020. Ainsi en 2021, ces recettes sont évaluées à 15 M€ pour le FSE et 4 M€ pour la compensation de l'assistance technique sur les 4 fonds FEDER, FSE, FEAMP et FEADER. Les années 2022 et 2023 permettront d'enregistrer les derniers mouvements relatifs aux engagements de la fin de cette période de programmation des fonds européens.

Participations

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences représente 30,87 M€ pour 2021. Les principes de ce partenariat avec l'Etat sont établis dans le cadre de la convention cadre dite PACTE, portant sur la période 2019-2022 qui fixait le concours financier de l'Etat à 300 M€ sur cette durée. Au regard du contexte national, les montants annuels sont revus lors du montage de chaque convention annuelle. Ainsi, à ce jour les estimations de la convention 2021 pourraient s'afficher à hauteur de 60 M€ et celle de 2022 à 85,68 M€.

Les autres participations, estimées à 2,0 M€, concernent des collaborations tissées avec le Centre national du Livre et le Centre national du cinéma en matière culturelle, et des participations de la CAF et de la ville de Nantes pour la gestion de la crèche régionale, ainsi que le second versement de l'aide à la mise en œuvre des 10 000 accompagnements de PME vers l'industrie du futur contractée avec BPI France.

Le niveau global des participations de fonctionnement pour 2021 est attendu à 32,87 M€, et pourra atteindre 67 M€ en 2022 puis redescendre à 35,3 M€. Le facteur d'évolution sur ces 3 années porte sur les fortes fluctuations du PACTE.

Redevances et loyers

La Région a fait le choix d'investir dans des locaux industriels ou de formation puis de les mettre à disposition d'opérateurs en contrepartie d'un loyer ou d'une redevance d'occupation du domaine public selon le véhicule juridique utilisé lors de la contractualisation. Ces ressources rapporteront 5,09 M€ de revenus en 2021. Une hypothèse de croissance de 2 % annuelle est appliquée sur les années suivantes pour tenir comptes des révisions annuelles des indices de référence des loyers.

Recettes exceptionnelles

Des recettes exceptionnelles pourront être perçues en 2021, à hauteur de 6,5 M€. Des pénalités sont appliquées dans le cadre du financement des rames Régio2N V200 et des 15 rames Régiolis, du fait de retards subis par la Région dans la livraison de ces dites rames. Des reversements d'indus et indemnisation d'assurance viennent compléter ce panel de recettes exceptionnelles.

Recettes de gestion

Les participations des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire (FARPI) constituent la principale ressource de gestion (10 M€). D'autres recettes sont à percevoir en lien avec la gestion du personnel (chèques déjeuners, chèques vacances et autres remboursements réglementaires). Par ailleurs, il est proposé de reconduire en 2021, les recettes tarifaires existantes pour les Folles journées en Région ou le Pass culture sport dématérialisé. Mais elles pourraient être revues à la baisse compte-tenu de l'incertitude pesant sur le contexte sanitaire et de fait sur l'organisation d'évènements culturels. Ainsi, les recettes de gestion sont attendues à 14,5 M€ en 2021 puis 14,8 M€ et 15,1 M€ pour 2022 et 2023.

Recettes de transport Loi Notre

L'harmonisation des titres de transport scolaire menée pour la rentrée de septembre 2019 permet d'escompter ces recettes à hauteur de 18,6 M€ en 2021. L'évaluation des recettes de transports interurbains ou maritimes se maintient à 7,0 M€ pour les premières et 1,4 M€ pour les secondes. Ainsi, les prévisions s'élèvent autour de 27 M€ pour 2021, puis 27,5 M€ en 2022 et 28,1 M€ en 2023 soit un dynamisme moyen de 2%, afin de tenir compte du dynamisme démographique.

Remboursement de prêts et d'avances

Des intérêts sont perçus par la Région à travers différents dispositifs existants sous forme de prêts en appui aux filières et à l'innovation, ou en matière de tourisme, de développement technologique ou de fonds d'investissement des Pays de la Loire. Dans le cadre du plan régional économique d'urgence, la région a soutenu les entreprises en difficulté en reportant les échéances de prêts et avances remboursables sur une durée de 6 mois. Mais ces produits représentent encore 0,7 M€ en 2021 et 0,8 M€ en 2022.

Opérations financières

Quelques recettes spécifiques sont inscrites en opérations financières. Il s'agit des produits financiers issus des opérations de marché ou d'intérêts négatifs à percevoir sur les billets de trésorerie mais aussi des reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants. Ces ressources sont valorisées à hauteur de 3 M€ pour 2021.

Section d'investissement

La fiscalité indirecte sans pouvoir de taux

La TICPE Grenelle

Depuis 2011, les Régions ont la faculté de majorer d'une seconde tranche la TICPE applicable au carburant vendu sur leur territoire (0,73 €/hl pour les supercarburants et 1,35 €/hl pour le diesel) dans le but exclusif de financer des grands projets d'infrastructures de transports durables.

Comme pour la TICPE (part inscrite en fonctionnement) évoquée ci-dessus, le législateur a modifié dans la Loi de Finance pour 2020, l'assiette de la TICPE Grenelle, qui était régionale et qui devient nationale.

La crise liée à la pandémie de Covid 19 laisse anticiper une perte de recette sur la part Grenelle de la TICPE de - 7,2 % en 2020.

Pour 2021, la Région anticipe un rattrapage de cette recette à son niveau antérieur de 2019 avec un léger dynamisme, soit au total + 8,1 % par rapport à la cible de 2020.

Le montant prévisionnel attendu pour 2021 au titre de cette recette est de 41,5 M€.

Les concours financiers de l'Etat

La Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

Depuis 2008, le montant de la DRES de chaque Région est forfaitisé. En application de l'article L. 4332-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 30 de la Loi de Finances pour 2012, le principe de non-indexation a été pérennisé. Son montant est donc reconduit à l'identique et s'élève à 23,1 M€.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Depuis le plan de lutte contre la crise mis en place par le Gouvernement en 2009, le FCTVA de l'année N est calculé sur une base de dépenses d'investissement dites éligibles et mandatées en N-1. De façon schématique, le montant du FCTVA dépend des dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage ou pour l'acquisition de biens déjà achevés. Les subventions versées ne donnent en revanche pas lieu à récupération. Par ailleurs, le taux de remboursement du FCTVA s'élève désormais à 16,404% depuis le 1^{er} janvier 2015, contre 15,762% auparavant.

Pour 2021, la trajectoire se base sur une prévision de FCTVA de 16,0 M€.

Le Fonds d'investissement en faveur de l'apprentissage

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, les Régions conservent un rôle de péréquation territoriale destiné à garantir le développement économique et l'aménagement équilibré des territoires. Elles peuvent ainsi accompagner financièrement certains centres de formation d'apprentis sous la forme d'une majoration du financement au contrat fixé par les opérateurs de compétences pour les dépenses de fonctionnement ou sous la forme de dotations pour le financement de l'investissement.

Afin de financer l'investissement dans les CFA, le Gouvernement a créé une nouvelle recette régionale d'un montant total de 180 M€ dont 17 M€ sont destinés à la Région des Pays de la Loire à compter de 2020.

Recettes de politiques régionales

Fonds européens

La maquette financière FEDER prévoit pour le programme 2014-2020, un niveau de recettes à percevoir par la Région de 302,8 M€. Compte tenu des actions déjà réalisées, le volume de ressources est attendu à hauteur de 62,5 M€ pour 2021 et 2022 et devrait ensuite décliner avec la fin de l'éligibilité des dépenses fixée au 31/12/2023. Le volume des recettes affiché reste corrélé à celui des dépenses. S'agissant des fonds FEADER et FEAMP, l'ASP (agence de service et de paiement) assure le rôle d'autorité de certification et de paiement pour l'un et le rôle de d'organisme payeur pour l'autre. Ainsi, l'ASP doit produire selon les périodicités arrêtées, un état des comptes en dépenses et en recettes des opérations correspondantes. Ces montants, équivalents en dépenses et en recettes, doivent être intégrés au budget régional. Sur la période de programmation restante, le haut niveau d'intervention attendu du FEADER permet d'envisager un volume de recettes et de dépenses à 73,15 M€ en 2021, puis 46,9 M€ en 2022 et 2023. Pour le FEAMP, les recettes et dépenses correspondantes devraient atteindre 3,4 M€ en 2021 puis 1,3 M€ en 2022.

Participations

La Région mène de nombreux projets d'aménagement, de réhabilitation ou de construction dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques régionales. Pour partie, ces travaux s'exécutent en partenariat avec des co-financeurs, chacun partageant un intérêt commun à la réalisation de ces projets. Pour l'autre partie, la Région exécute les travaux pour le compte du bénéficiaire final. Ce dernier, profite alors de l'expertise régionale et rembourse les frais engagés par la Région. Les recettes sont ainsi générées suivant l'avancée des projets et peuvent donc varier sensiblement d'une année sur l'autre. Au regard des projets lancés, du contexte sanitaire qui a mis à l'arrêt de nombreux chantiers pendant plusieurs semaines, les recettes attendues s'élèvent à 8,6M€ en 2021 et 8,8M€ en 2022. Elles concernent principalement les travaux de construction du CREPS, du Campus de Saumur, de l'ENSAM Hall, du Technocampus Le Mans Accoustique et du gymnase construit à côté du lycée d'Aizenay (85).

Remboursement de prêts et d'avances

En matière de soutien économique, de soutien à l'innovation ou à la pêche et aquaculture, la Région intervient auprès des différents opérateurs du territoire par le biais de prêts ou d'avances remboursables. Ces dispositifs génèrent alors le remboursement des sommes prêtées ou avancées selon un échéancier fixé par convention. Elles devraient générer ainsi 6,8 M€ de ressources en 2021.

ANNEXE 2

PRÉSENTATION DE LA GESTION ACTIVE DE DETTE

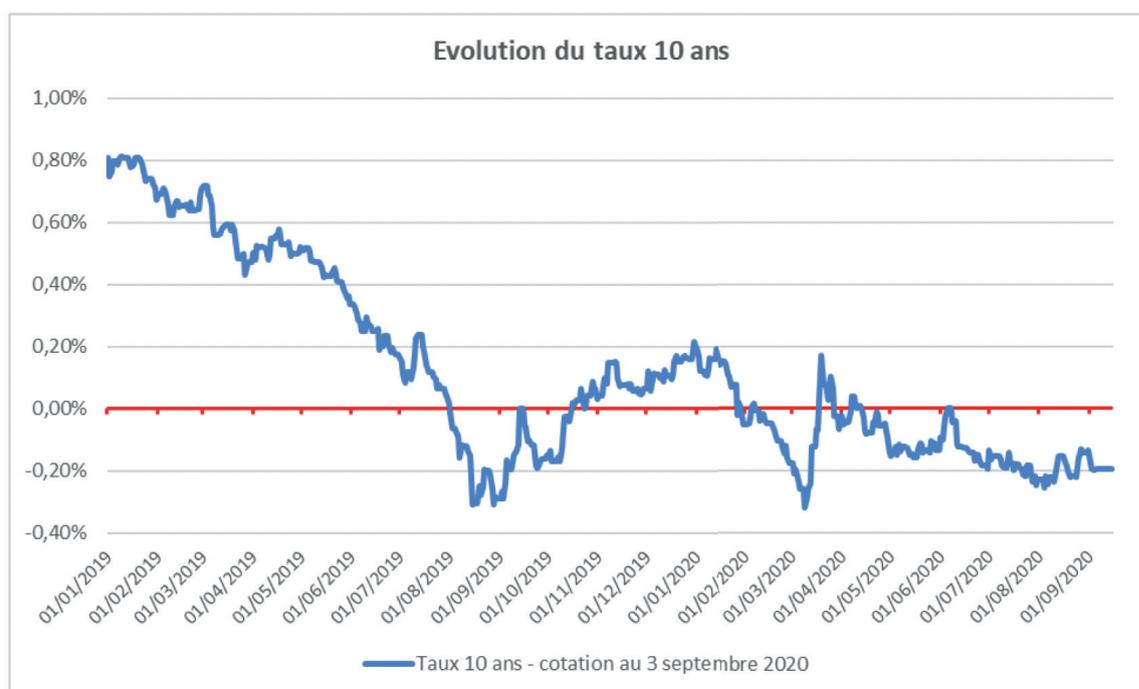
Des taux toujours au plus bas

Malgré l'ampleur de la crise économique et de la récession causées par la pandémie de Covid 19 et contrairement à la crise financière de 2008, il n'y a pas eu de fermeture des marchés financiers ni de crise de liquidité. Ainsi, la Région des Pays de la Loire, à l'instar de la majorité des émetteurs de dette, n'a pas connu de difficulté à se financer sur les marchés de capitaux.

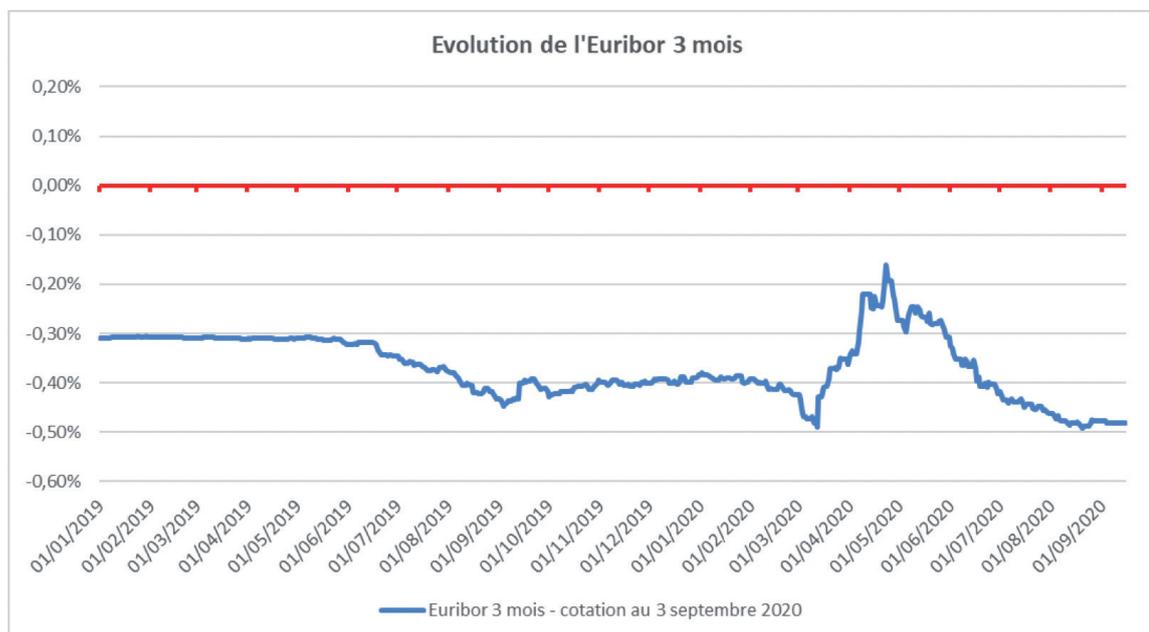
Deux principaux facteurs expliquent cette absence de crise de liquidité. D'une part et contrairement à la crise financière de 2008, la crise actuelle est une crise exogène qui ne découle pas de difficultés économiques structurelles. D'autre part, les banques centrales ont su faire preuve de réactivité en adoptant un arsenal de mesures d'urgence pour lutter contre le risque d'effondrement de l'économie. Certaines ont fait le choix d'abaisser leurs taux directeurs à court terme, c'est le cas notamment de la Réserve Fédérale Américaine. D'autres, comme la Banque Centrale européenne, ont étendu leurs achats d'actifs à plus long terme, ce qui a eu pour conséquence de faire baisser les taux d'intérêts le long de la courbe.

Ainsi, le taux à 10 ans qui faisait l'objet d'une hausse, certes lente mais continue depuis le second semestre 2019 a rechuté au 1er trimestre 2020 et demeure en territoire négatif de manière quasi continue depuis mars 2020.

Selon les anticipations, le taux 10 ans devrait se maintenir en territoire négatif en 2021.



Sur la partie courte de la courbe, les taux continuent également de creuser en territoire négatif. Les anticipations à ce jour ne prévoient un retour de l'Euribor 3 mois en territoire positif qu'à compter de juillet 2028 (celui-ci demeure en territoire négatif depuis avril 2015).



L'adaptation de la stratégie de la dette régionale au contexte de taux

Comme l'indique le graphique ci-dessous, la Région des Pays de la Loire anticipe, en 2021, une baisse du coût de sa dette en lien avec le maintien durable des taux en territoire négatif.

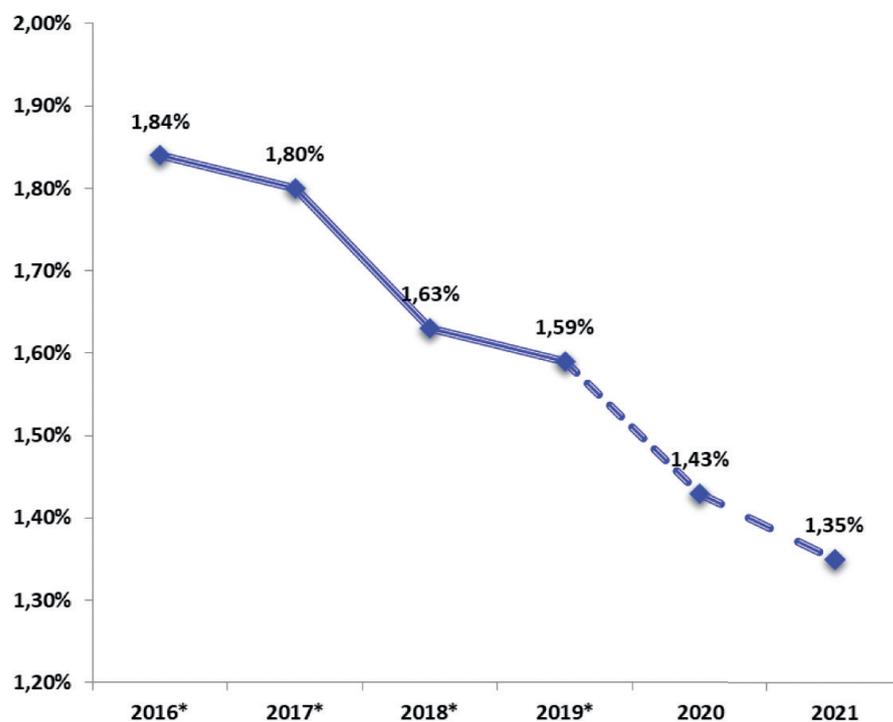
Dans un contexte de taux bas et afin de trouver des investisseurs, la Région anticipe d'augmenter la durée de certains de ses emprunts obligataires afin de garantir aux investisseurs un niveau de rendement minimum. Ainsi, alors qu'en 2019 et au 1^{er} semestre 2020, les financements obligataires régionaux se sont concentrés sur des durées comprises entre 4 et 16 ans, la Région pourrait être amenée, au cours du second semestre 2020 et, *a fortiori*, en 2021, à choisir des durées plus longues, jusqu'à 20 ans.

Elle pourrait également passer à 25 ans la durée d'amortissement de ses prêts bancaires.

Le léger renchérissement de la dette du fait de son allongement est compensé par la baisse des taux.

En dépit de cet allongement de la durée de ces emprunts, la durée de vie résiduelle moyenne de la dette de la Région qui s'établirait à 11,4 ans au 31/12/2021 resterait en deçà de celle de la moyenne des Régions qui est de 16,2 ans au 31/12/2019.

Evolution prévisionnelle du taux moyen de la dette (au 31 décembre)

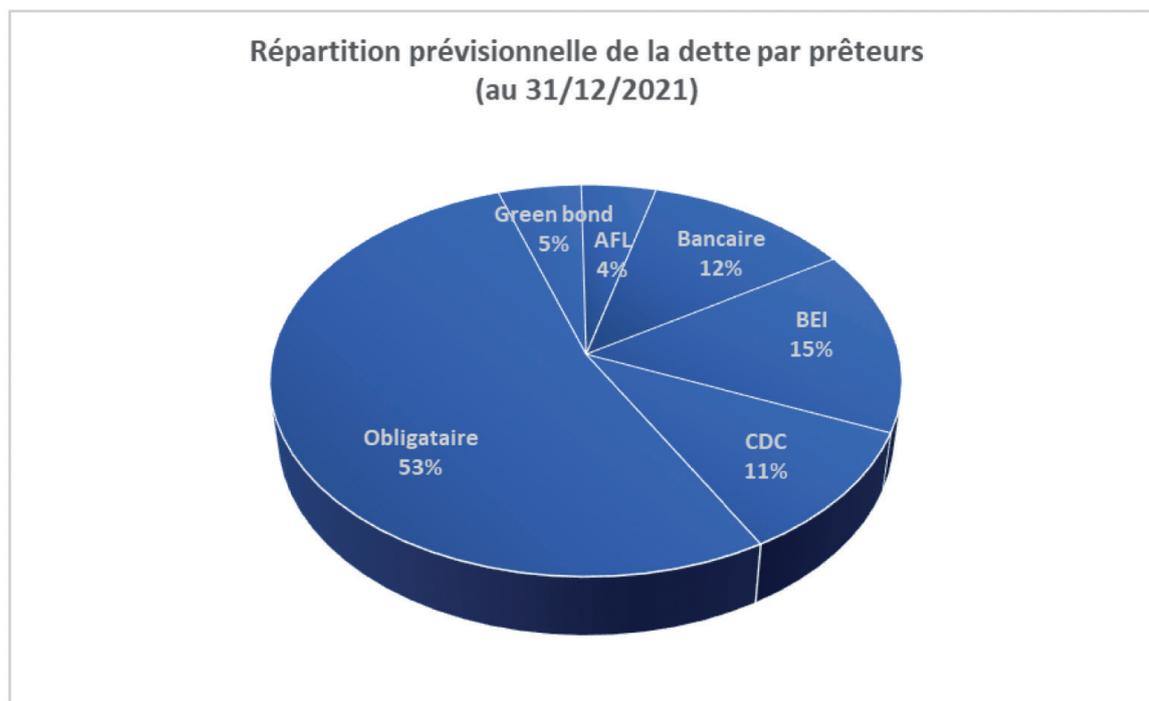


* exercices clos – résultats définitifs

Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre et de renforcer la stratégie régionale de diversification des leviers de financement afin, d'une part, de préserver l'accès de la Région à la liquidité et, d'autre part, d'optimiser le coût de sa dette en réduisant sa dépendance à l'égard des prêteurs.

Ainsi en 2021, près de 60 M€ d'emprunt seraient souscrits auprès du secteur bancaire traditionnel.

Le graphique ci-dessous présente la répartition prévisionnelle de la dette régionale par type de prêteurs au 31 décembre 2021.



Afin d'optimiser le coût de sa dette, la Région des Pays de la Loire met en œuvre une répartition du risque de taux (taux fixe, taux variables), en privilégiant le recours à taux fixe afin de préserver la Région d'un risque de renchérissement du coût de sa dette.

Il convient de noter que depuis 2016 la Région a presque exclusivement souscrit des emprunts à taux fixe. Cette situation est la résultante de plusieurs facteurs :

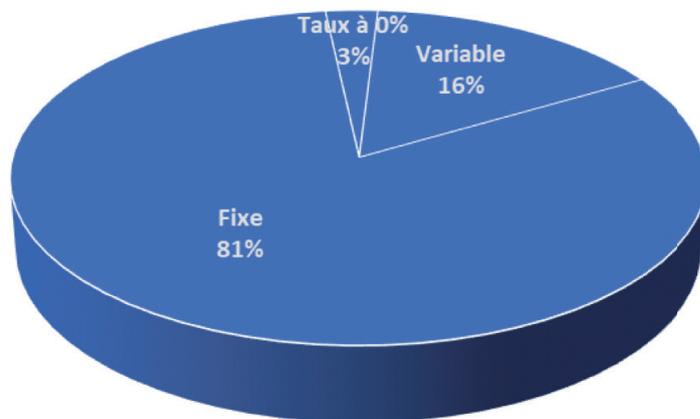
- Le souhait de cristalliser des taux très performants à taux fixe ;
- La pratique bancaire consistant, sur les emprunts à taux variable, à plafonner l'index à 0%, qui ne permet pas aux collectivités de profiter des taux négatifs.

Afin d'éviter cette pratique bancaire, le recours à l'emprunt obligataire, pour lequel les investisseurs ne plafonnent pas les index, est privilégié. Toutefois, la difficulté réside dans le manque d'appétence des investisseurs pour proposer des taux variables sur des maturités courtes (5 ans) en raison du très faible rendement de ce type d'emprunt dans un contexte de baisse des taux.

Toutefois, en 2019, la région est parvenue à réaliser 2 emprunts obligataires à taux variables, sur des durées courtes, de 4 et 5 ans, afin de limiter le risque de taux. A ce jour, et compte tenu du niveau de l'Euribor 3 mois, la Région ne paie aucun intérêt. A fortiori, la poursuite de la baisse des taux permet de prolonger cette période sans frais.

Au regard de l'orientation des marchés en 2021, la Région poursuivra cette d'optimisation du coût de sa dette tout en limitant le risque financier.

Répartition prévisionnelle de la dette par type de taux
(au 31/12/2021)

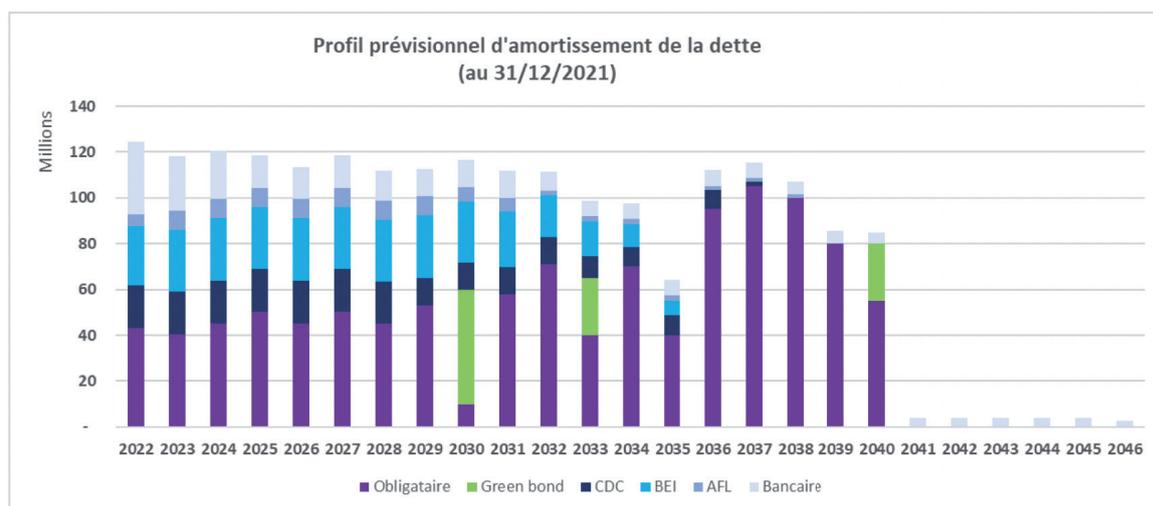


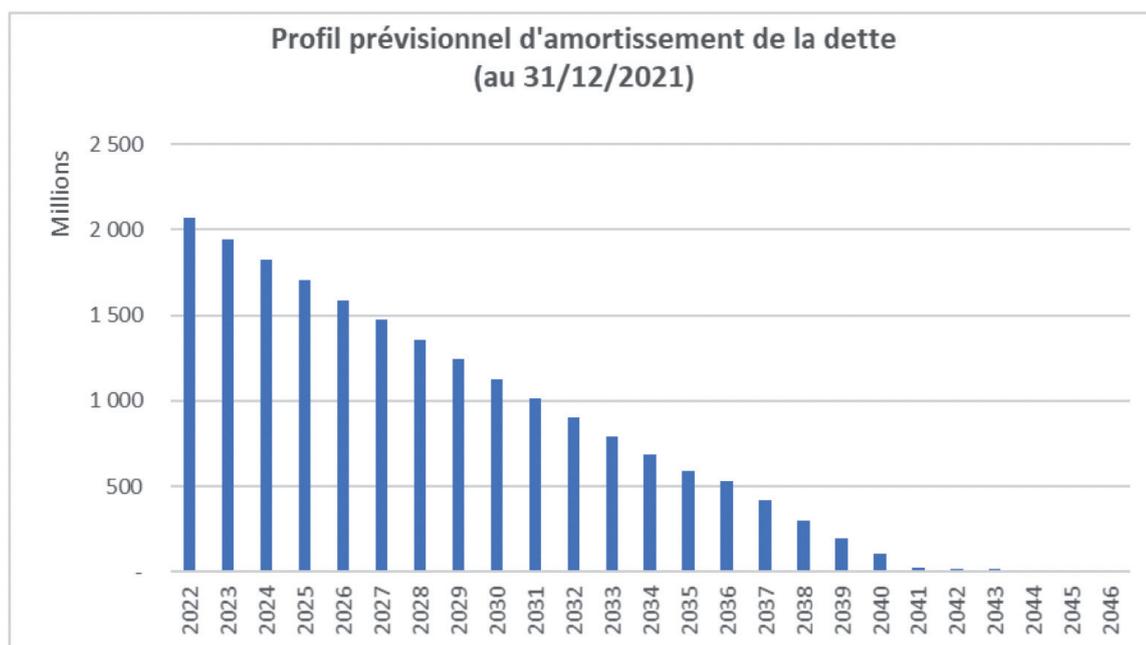
La diversification du portefeuille d'emprunt sous l'effet du recours aux émissions obligataires conduit la Région à gérer l'imbrication des deux profils d'amortissement, un profil bancaire qui se caractérise par un amortissement linéaire et annuel et un profil obligataire qui se caractérise par des tombées de dette *in fine* (la Région rembourse la totalité de l'emprunt à la fin de la durée de vie de cet emprunt).

Dans ce contexte, la Région rationalise son profil de dette pour lisser le volume de ses échéances.

Le profil d'amortissement prévisionnel de la dette et de son extinction, au 31 décembre 2021 sont présentés ci-dessous.

Profil prévisionnel d'amortissement de la dette
(au 31/12/2021)





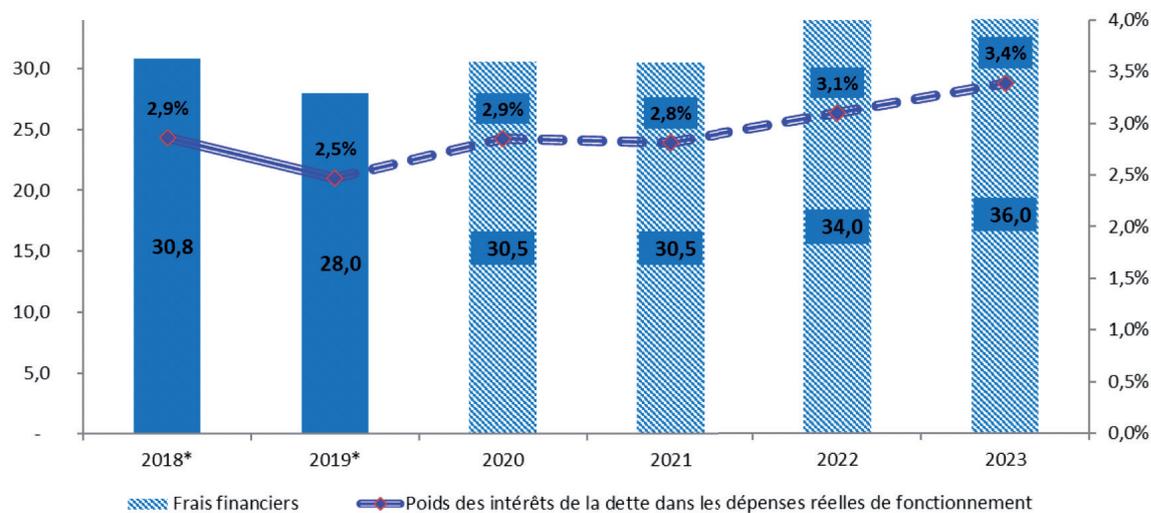
L'impact de la dette sur la trajectoire financière régionale

En section de fonctionnement : les intérêts de la dette

Comme évoqué précédemment, la dette régionale est une dette sécurisée majoritairement souscrite à taux fixe. La Région dispose ainsi d'une visibilité relativement aisée quant à l'évolution des intérêts de son stock de dette compte tenu de l'exposition de la dette régionale à un risque de fluctuation des taux qui demeure très limitée.

L'évolution anticipée des intérêts de la dette est représentée ci-dessous. Le poids des intérêts de la dette dans les dépenses réelles de fonctionnement de la Région ne dépassera pas 2,9 % sur la période.

Evolution prévisionnelle des intérêts de la dette (en M€)

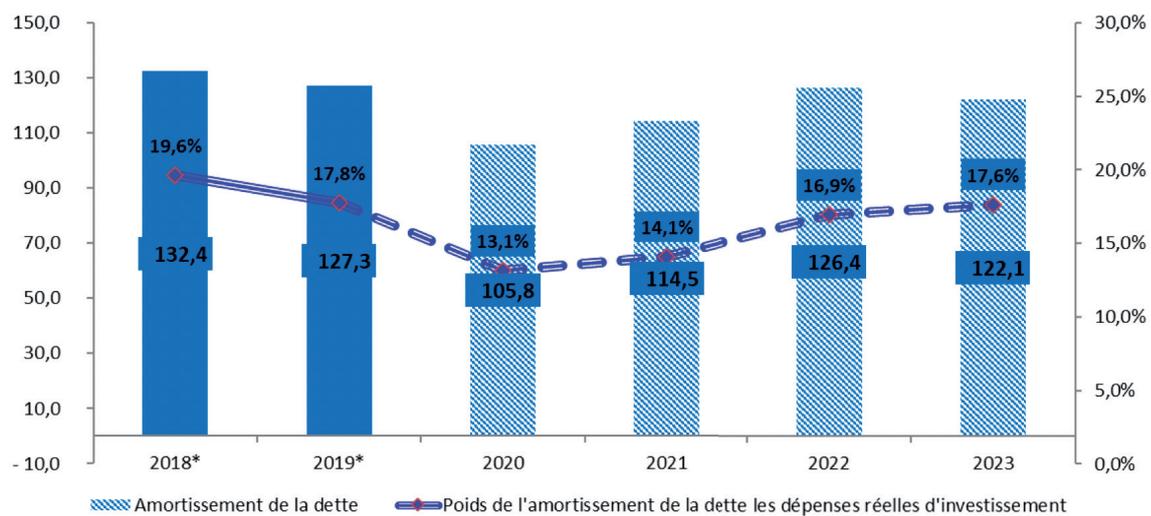


* exercices clos – résultats définitifs

En section d'investissement : le remboursement en capital de la dette

Sur la période 2021-2023, la Région anticipe la réalisation d'un volume d'emprunt de l'ordre de 837,4 M€. L'évolution prévisionnelle de l'amortissement de la dette est présentée ci-dessous. Le poids du remboursement de la dette dans les dépenses d'investissements ne dépassera pas 18 %.

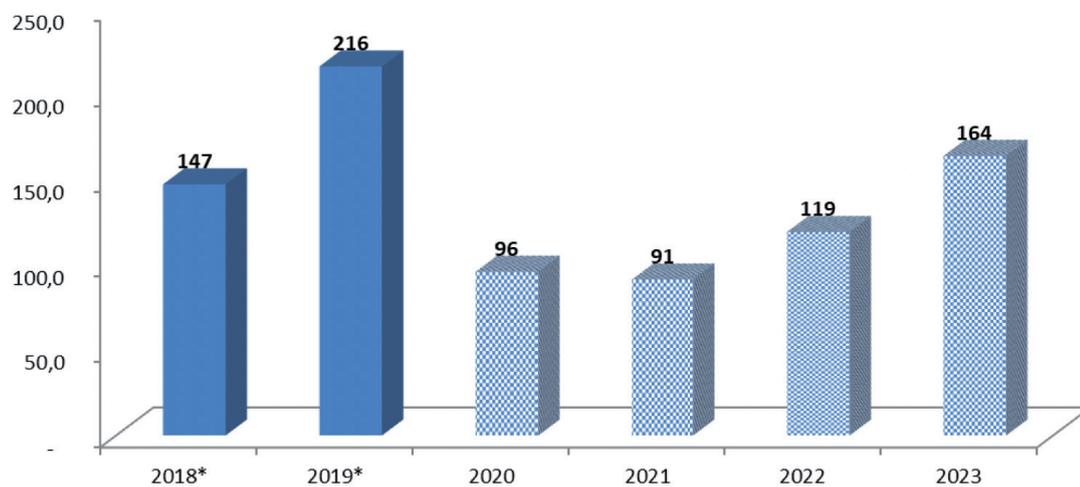
Evolution prévisionnelle de l'amortissement de la dette (en M€)



* exercices clos – résultats définitifs

L'évolution prévisionnelle de l'épargne nette, à savoir l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette est présentée ci-dessous.

Evolution prévisionnelle de l'Epargne Nette



* exercices clos – résultats définitifs

